

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR
FRANÇOIS ANTAYA

LA TRAITE DES FOURRURES DANS LE BASSIN DU SAINT-MAURICE. LES
CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENGAGÉS AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE (1798-1831)

NOVEMBRE 2007

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

RÉSUMÉ

Au cours du premier tiers du XIX^e siècle, des marchands indépendants et de grandes compagnies font la traite des fourrures dans le bassin du St-Maurice. Le contrôle de la Haute-Mauricie constitua un important enjeu pour la *North West Company*, entre 1802 et 1814, et pour la *King's Posts Company* et la *Hudson's Bay Company*, entre 1822 et 1831. Puis, tout au long de cette période, mais avec une hausse marquée de leurs activités entre 1815 et 1822, des marchands indépendants, disposant de moyens largement inférieurs à ceux de ces trois monopoles, tentèrent également de tirer profit des pelleteries du St-Maurice. Tous, marchands indépendants et compagnies, recrutèrent des individus, des « engagés », presque exclusivement des hommes, qu'ils chargèrent d'assurer le transport des diverses marchandises de traite et des fourrures, en canot ou en raquettes, entre Trois-Rivières et divers endroits localisés à l'intérieur du bassin du St-Maurice.

Au début du XIX^e siècle, ces embauches occasionnaient régulièrement une visite chez le notaire, où les termes de l'entente étaient inscrits dans un contrat d'embauche : l'engagement. L'exploitation des greffes des notaires trifluviens nous a permis de relever 336 engagements liés à la traite des pelleteries dans le bassin du St-Maurice. À partir de ces documents de première main, nous avons voulu jeter un nouvel éclairage sur les activités des différents marchands et compagnies que nous avons identifiés plus haut, et

plus particulièrement sur celles des marchands indépendants à propos desquels nous ne savions que très peu de choses. Cela étant, nous avons surtout cherché à cerner les conséquences des nombreux changements d'employeurs sur le statut des engagés du St-Maurice. À cet égard, les contrats d'embauche livraient un certain nombre d'informations nous permettant de dresser un portrait assez juste des conditions de travail des engagés : nom de l'engagé, nom du marchand ou de la compagnie, lieu de résidence de l'engagé, durée de son contrat, fonction, salaire, etc.

À l'examen des premiers résultats, nous fûmes frappés par la forte présence autochtone parmi les effectifs employés dans le bassin du St-Maurice. Cette observation, qui contredisait l'idée que nous nous faisions du rôle des Amérindiens dans la traite des fourrures, nous a incité à privilégier une perspective comparative. Ainsi, nous avons choisi de comparer les activités des marchands indépendants et des compagnies, de même que les conditions de travail des engagés selon leur employeur et selon qu'ils soient Amérindiens ou Canadiens. Au final, notre travail est porteur d'un certain nombre de réponses, mais il apporte surtout un grand nombre de pistes de réflexion qui restent encore à être explorées. Des recherches supplémentaires seront donc nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement et la dynamique de la traite des fourrures en Haute-Mauricie au début du XIX^e siècle, mais surtout en ce qui concerne les motivations des engagés du St-Maurice.

AVANT-PROPOS

À partir de l'âge de mes 18 ans, durant la saison estivale, j'ai guidé de jeunes touristes français sur le réservoir Blanc, en Haute-Mauricie, dans des *canots du Nord* et des *canots de Montréal*. À force de parler des voyageurs et de raconter leurs aventures, j'ai fini par décider de consacrer mes recherches à ces canotiers qui affrontaient les portages et les rapides de l'Ouest canadien, de Montréal jusqu'au lac Athabasca. Cependant, je n'aurais jamais cru que mes recherches m'auraient ramené en Haute-Mauricie, vers des lieux que je visitais tous les étés, Rivière-aux-Rats, La Tuque, Coocoocache, ou dont j'apercevais le nom sur la route menant au réservoir Blanc, comme Wemotaci et Obedjiwan. Assez étrangement, durant toutes ces années où je sillonnais le réservoir Blanc, j'ignorais tout des activités qu'y menèrent la *North West Company*, la *Hudson Bay Company*, la *King's Posts Company* et de nombreux marchands indépendants et du commerce qu'ils faisaient avec les Atikamekw, jadis appelés « Têtes de Boule ». Quel plaisir que cette aventure qui m'a fait redécouvrir ce territoire que je croyais pourtant si bien connaître !

REMERCIEMENTS

Dans un premier temps, je tiens à remercier le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour son appui financier. Merci à ma directrice, France Normand, qui m'a judicieusement conseillé et qui m'a permis d'évoluer avec beaucoup de liberté, et à ma codirectrice, Nicole St-Onge, de l'Université d'Ottawa, qui m'a poussé à sortir de Trois-Rivières et à entrer en contact avec d'autres chercheurs passionnés par l'histoire de la traite des fourrures. Merci à mes parents, Richard et Nicole. Merci à toi Mylène, qui pendant mes nombreuses périodes de doute m'a donné le goût de mener à terme ce projet. Phil, je ne t'oublie pas...

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ	iii
AVANT-PROPOS	v
REMERCIEMENTS	vi
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – CADRE D’ANALYSE	7
1. Bilan historiographique	7
1.1 L’impact de la traite des fourrures dans la colonie laurentienne	10
1.2 L’influence familiale comme facteur d’attrait	22
2. Méthodologie et corpus documentaire	25
2.1 Validité du contrat d’engagement	25
2.2 Les engagements contractés à Trois-Rivières	29
CHAPITRE 2 – LES BASES SPATIALES	36
1. L’aire de recrutement des engagés	36
<i>Trois-Rivières et Cap-de-la-Madelaine</i>	41
<i>Bécancour et St-François-du-Lac</i>	44

2. Le territoire de traite : le bassin du St-Maurice-----	45
<i>L'arrivée de la NWC dans le bassin du St-Maurice-----</i>	47
<i>La HBC et la KPC : deux monopoles en Haute-Mauricie-----</i>	51
<i>Les marchands indépendants-----</i>	55
 CHAPITRE 3 – LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENGAGÉS -----	59
1. Provenance des engagés selon l'employeur-----	60
1.1 Répartition des employeurs par sous-périodes-----	60
1.2 Lieux de recrutement privilégiés par les différents employeurs-----	63
2. Calendrier de la traite du St-Maurice-----	67
2.1 Durée des engagements-----	67
2.2 Traites du printemps et de l'automne-----	69
<i>La North West Company -----</i>	72
<i>Les marchands indépendants-----</i>	73
<i>La King's Posts Company -----</i>	76
<i>La Hudson's Bay Company -----</i>	79
3. Fonctions et salaires des engagés-----	82
3.1 Pratiques des trois monopoles en Haute-Mauricie-----	85
3.2 Travailler pour des marchands indépendants-----	91
 CHAPITRE 4 – LES ENGAGÉS AMÉRINDIENS-----	96
1. Les engagés amérindiens dans l'historiographie-----	96
2. Les engagés amérindiens dans la traite du St-Maurice-----	98
2.1 Problématique-----	92
2.2 Identification des engagés amérindiens-----	99
<i>Les Abénaquis -----</i>	101
<i>Les Algonquins-----</i>	103
<i>Les Têtes de Boule-----</i>	104
<i>Les Iroquois-----</i>	106
2.3 Provenance des engagés amérindiens-----	107
2.4 Qui embauche des Amérindiens ?-----	111
<i>La North West Company -----</i>	113

<i>Les marchands indépendants</i> -----	115
<i>La King's Posts Company et la Hudson's Bay Company</i> -----	117
3. Pourquoi embauche-t-on des engagés amérindiens ?-----	119
3.1 La durée des contrats-----	119
3.2 Fonctions et salaires des engagés amérindiens-----	123
<i>Chasser en échange d'un salaire</i> -----	124
<i>Quel statut par rapport aux Canadiens</i> -----	129
CONCLUSION-----	133
BIBLIOGRAPHIE-----	138
ANNEXES	
1 – Liste des engagements pour la traite du St-Maurice, 1798-1831-----	143
2 – Liste des employeurs dans la traite du St-Maurice, 1798-1831-----	155
3 – Liste des engagements pour la traite du St-Maurice selon le notaire, 1798-1831-----	157

LISTE DES FIGURES ET DES CARTES

Liste des figures

1.1- Répartition par notaire des engagements pour la traite du St-Maurice -----	31
2.1- Répartition des engagements pour la traite du St-Maurice selon le lieu de résidence, 1798-1831 (en nombre)-----	41
2.2- Répartition des engagements pour la traite du St-Maurice selon l'employeur (1798-1831)-----	47
3.1- Répartition des engagements pour la traite du St-Maurice selon le lieu de résidence de l'engagé, 1798-1831 (par sous-période)-----	63
3.2- Distribution des engagements pour la traite du St-Maurice selon le lieu de résidence de l'engagé, 1798-1831 (par employeur)-----	65
3.3- Répartition des engagements pour la traite du St-Maurice en fonction de leur durée, 1798-1831-----	69
4.1- Répartition des engagements amérindiens pour la traite du St-Maurice selon la nation de l'engagé, 1798-1831-----	103
4.2- Répartition des engagements amérindiens pour la traite du St-Maurice selon le lieu de résidence de l'engagé, 1798-1831-----	109
4.3- Répartition dans le temps des engagements amérindiens pour la traite du St-Maurice selon la nation amérindienne, 1798-1831-----	112
4.4- Répartition des engagements amérindiens pour la traite du St-Maurice selon l'employeur, 1798-1831-----	113
4.5- Répartition des engagements canadiens et amérindiens pour la traite du St-Maurice selon leur durée, 1798-1831-----	121

4.6- Répartition des engagés-chasseurs canadiens et amérindiens dans la traite du St-Maurice selon l'employeur, 1708-1831-----	126
---	------------

Liste des cartes

2.1- Le district judiciaire de Trois-Rivières au début du XIX^e siècle-----	43
2.2- Bassin hydrographique de la rivière St-Maurice-----	49

INTRODUCTION

Au début du XVII^e siècle, la rivière St-Maurice constitue une frontière perméable entre les territoires que nomadisent les Algonquins, à l'ouest, les Montagnais, à l'est, et les Atticamègues, au nord. De plus, les ramifications entre les bassins hydrographiques du St-Maurice et de la rivière des Outaouais permettent aux Algonquins et aux Hurons d'atteindre le fleuve St-Laurent tout en évitant les embuscades iroquoises tendues dans l'archipel du lac St-Pierre. Conscient des avantages que représente le site à l'embouchure de la rivière St-Maurice, Samuel de Champlain projette, dès 1603, d'y ériger une « habitation » permanente :

Aussi que l'habitation des trois Rivières serait un bien pour la liberté de quelques natiōs qui n'osent venir par là, à cause desdits Irocois, leurs ennemis, qui tiennent toute la dite rivière de Canadas bordée : mais estant habité, on pourrait rendre lesdits Iroquois et autres Sauvages amis, ou à tout le moins sous la faveur de la dite habitation, lesdits Sauvages viendraient librement sans crainte et dager : d'autant que le dit lieu des trois Rivières est un passage.¹

Bien que ce projet ne se concrétisât réellement que trois décennies plus tard, au moment de sa fondation, en 1634, Trois-Rivières constitue l'établissement français le plus en amont sur les rives du fleuve St-Laurent. Tirant profit d'un accès privilégié aux

¹ Hubert Deschamps, *Les voyages de Samuel de Champlain*, Paris, Presses universitaires de France, 1951.

réservoirs de pelleteries, les foires trifluviennes comptent alors parmi les plus importantes de la colonie. Cependant, l'émergence de Montréal, fondée en 1642, puis la création du Domaine du roi, en 1663, allaient progressivement couper le comptoir trifluvien de ses principales bases d'approvisionnement. Ce déclin marqué du volume de pelleteries échangées semble avoir provoqué un certain désintérêt chez les chercheurs vis-à-vis la traite des fourrures à Trois-Rivières et dans le bassin de la rivière St-Maurice. Comme nous le verrons plus loin, très peu de chercheurs se sont intéressés à cette question.

Pourtant, malgré ces vicissitudes, le commerce des pelleteries continua d'exercer une influence non négligeable sur la socioéconomie trifluvienne. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, d'importants contingents d'hommes en âge de travailler de Trois-Rivières et des paroisses avoisinantes prennent part aux voyages de traite dans les pays d'En-Haut². Ce phénomène prend ses racines dans la croissance des besoins en main-d'œuvre liée à un allongement des distances entre Montréal et les nouveaux postes situés dans l'Ouest. De plus, la hausse des coûts et « la concentration accrue du commerce »³ qui en découle dirigent de plus en plus de travailleurs de la traite des fourrures vers le salariat. Dans ce contexte, l'engagé, qui tire son nom du contrat qui le lie à son employeur, l'engagement, devient progressivement l'employé type dans le commerce des fourrures⁴.

² Selon Louise Dechêne, entre 1708 et 1717, 54% de la population masculine de Trois-Rivières participa à au moins un voyage les pays d'En-Haut. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Éditions Plon, 1974, p. 221.

³ Gratien Allaire, *Les engagés de la fourrure, 1701-1745 : une étude de leurs motivations*, Thèse de doctorat, Concordia University, 1981, p. 4.

⁴ Au fil du temps, le personnel de la traite des fourrures a considérablement évolué, du coureur des bois à l'engagé en passant par le voyageur. Ces effectifs se distinguent par leur degré d'indépendance, l'engagé étant le plus assujetti, puisque ses revenus se limitent à son salaire. (Voir Louise Dechêne, *op cit.*, p. 176 et

Même si, au XVIII^e siècle, la région trifluvienne fournissait déjà son lot d'engagés, la traite dans la rivière St-Maurice ne semble toutefois pas encore faire largement appel à ces travailleurs salariés. En général, les Amérindiens de l'arrière-pays se rendent à Trois-Rivières afin d'y troquer leurs fourrures. D'ailleurs, sous le régime français, fort probablement dans l'optique de protéger le Domaine du Roi, « aucun congé ou permis ne semble avoir été octroyé pour faire la traite en Haute-Mauricie entre 1681 et 1752. »⁵ Au lendemain de la Conquête, la situation demeure sensiblement la même, puisqu'il fut interdit aux commerçants de remonter le cours du St-Maurice et ainsi obtenir des Amérindiens leurs fourrures avant que ces derniers n'aient atteint Trois-Rivières⁶.

Cependant, en 1774, en vertu de l'Acte de Québec, la Haute-Mauricie s'ouvre à la colonisation et dès 1775 on y aurait érigé un premier poste de traite⁷. Jusqu'au tournant du XIX^e siècle, seuls des commerçants indépendants profitèrent de cette nouvelle opportunité. Puis, dans le premier tiers du XIX^e siècle, trois compagnies tentèrent de s'imposer dans le

suivantes). Certaines précisions doivent être apportées concernant les termes voyageur et engagé. Le terme voyageur serait apparu vers 1680, et définissait alors les « petits commerçants indépendants qui s'associaient en groupe de trois ou quatre et qui mettaient leur expertise au service de marchands de Montréal afin de mener les expéditions commerciales financées par ces derniers. » (Sonia Blouin, *Entre frères et cousins. L'expérience familiale des voyageurs de la seigneurie de la Rivière-du-Loup dans le commerce des fourrures, 1788-1821*, mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2003, page 5.). Ainsi, à cette époque, le voyageur, contrairement à l'engagé, touche une partie des profits engendrés par l'expédition. Or, suite à une concentration du commerce, au XVIII^e siècle, les voyageurs ont progressivement joint les rangs des engagés. Ainsi, pour l'époque qui nous intéresse, le premier tiers du XIX^e siècle, les travailleurs salariés de la traite des fourrures « s'identifiaient en tant que voyageurs puisque c'est l'emploi qu'ils déclaraient occuper comme le montre la consultation des registres d'état civil de l'époque »(Sonia Blouin, *op. cit.*, page 7.).

⁵ Claude Gélinas, « Commerce des fourrures et société autochtone en Haute-Mauricie à la fin du XVIII^e siècle », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXX, 2 (2000), note 2, page 30.

⁶ *Id.*, « La traite des fourrures en Haute-Mauricie avant 1831. Concurrence, stratégies commerciales et petits profits », *RHAF*, vol.51, no 3, hiver 1998, note 2, page 392.

⁷ *Id.*, « Commerce des fourrures et société autochtone en Haute-Mauricie à la fin du XVIII^e siècle », note 2, page 25.

bassin hydrographique de la rivière Saint-Maurice : la *North West Company* (NWC), la *Hudson Bay Company* (HBC) et la *King's Posts Company* (KPC). L'entrée en scène de ces trois intervenants coïncide avec une augmentation substantielle de l'embauche, à Trois-Rivières, d'engagés devant parcourir, en canot ou en raquettes, le territoire drainé par le St-Maurice.

Les activités de ces trois compagnies en Haute-Mauricie ont été principalement documentées grâce aux travaux de l'anthropologue Claude Gélinas⁸. Malgré son importante contribution, ses études abordent très peu le rôle des commerçants indépendants au début du XIX^e siècle. Certes, il reconnaît leur présence, mais ignore à peu près tout de leurs pratiques. De plus, ses recherches, centrées sur les Atikamekw de la Haute-Mauricie, nous renseignent peu sur les travailleurs salariés. C'est justement dans l'optique de combler ce vide concernant les travailleurs salariés que nous avons entrepris de retracer tous les engagements pour la traite du St-Maurice contractés à Trois-Rivières entre 1798 et 1831.

Mis à part l'absence de recherches sur le sujet, pourquoi s'intéresser aux engagés du St-Maurice dans le premier tiers du XIX^e siècle ? En premier lieu, il faut souligner que par leurs qualités et leurs aptitudes, les engagés se sont avérés indispensables aux commerçants et aux entreprises présents dans la rivière St-Maurice. Ensuite, signalons

⁸ *Id.*, *La gestion de l'étranger : Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*, Sillery, Septentrion, 2000; *Id.*, « L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », RHAf, 53, 3 (hiver 401-419), 2000; *Id.*, « L'économie des gens de Weymontachie dans les années 1820 vue à travers les livres de comptabilité des compagnies de traite », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXVIII, 2 (1998) : 69-83; *Id.*, « Commerce des fourrures »; *Id.*, « La traite des fourrures en Haute-Mauricie ».

qu'au cours des premières décennies du XIX^e siècle, le contexte de leur embauche fut redéfini à plusieurs reprises : concurrence des petits commerçants entre eux, concurrence entre petits commerçants et monopole(s), concurrence entre monopoles. Nous souhaitons donc cerner les conséquences de ces changements sur le statut des engagés du St-Maurice.

Ce premier questionnement nous dirige vers plusieurs autres sous-questions. Les divers employeurs embauchèrent-ils les mêmes individus ? Favorisèrent-ils certaines localités comme base de recrutement ? Le cas échéant, privilégièrent-ils tous les mêmes centres d'impulsion de la main-d'œuvre ? En fonction des régimes d'exploitation et des employeurs, les conditions de travail des engagés se modifièrent-elles ? Enfin, compte tenu des nombreux engagements contractés par des Amérindiens, nous chercherons à comprendre les raisons de leur embauche ainsi que leur statut. Telles sont les principales interrogations qui orienteront notre démarche.

Nous avons choisi de diviser notre étude en quatre chapitres. Les deux premiers visent à établir le cadre dans lequel se situe notre démarche. Dans un premier temps, nous dresserons un bilan historiographique, livrerons un aperçu de la méthodologie adoptée et présenterons notre corpus documentaire. Par la suite, dans le deuxième chapitre, il sera tout d'abord question du cadre spatio-temporel de l'enquête. Nous y décrirons la région dont sont issus la grande majorité des engagés, le district de Trois-Rivières, ainsi que la région vers laquelle les dirige leur engagement, le bassin du St-Maurice. Dans cette seconde partie, nous présenterons les divers employeurs et nous attarderons à la nature de

leurs activités en Haute-Mauricie. Enfin, à l'intérieur des deux derniers chapitres, nous aborderons la question centrale des engagés. Dans un premier temps, nous dresserons un portrait d'ensemble et mettrons l'accent sur leur provenance, la durée de leurs contrats, leurs fonctions et tâches, ainsi que leur salaire. Puis, dans un second temps, nous nous intéresserons plus précisément aux engagés amérindiens et tenterons de comparer leur statut à celui des engagés eurocanadiens.

CHAPITRE 1

Cadre d'analyse

1- Bilan historiographique

Pendant longtemps, l'historiographie de la traite des fourrures fut dominée par les grands personnages et les problématiques d'ordre économique. Puis, à compter des années 1970, un nouveau regard fut posé sur cette activité centrale dans l'histoire du Canada. Désormais, se retrouvèrent au cœur des préoccupations l'ensemble des groupes jusque-là ignorés et repoussés aux marges de l'histoire : les Amérindiens, les Métis, les voyageurs et les femmes. Ce mouvement s'inspira largement de l'École des Annales, née en France dans les années 1920 sous l'impulsion de Lucien Febvre et de Marc Bloch, qui plaidait en faveur d'une « histoire totale, qui aborde tous les aspects des activités humaines. »¹ Bien que la grande majorité des voyageurs impliqués dans la traite, pour la plupart des Canadiens français, provenait de la vallée du St-Laurent, ce renouveau historiographique résulta principalement de recherches menées dans des universités de l'Ontario et de l'Ouest du Canada. En effet, les chercheurs québécois, et plus largement ceux dont les travaux portèrent sur l'histoire du Québec, ont, au cours de cette période, peu abordé le commerce des pelleteries. L'intérêt variable que reçut cette activité dans ces régions

¹ Guy Bourdé et Hervé Martin, *Les écoles historiques*, France, Éditions du Seuil, 1997, p. 220.

s'explique fort probablement par la façon dont elle fut perçue par leurs communautés de chercheurs respectives.

L'intérêt marqué pour la traite des fourrures dans des universités de l'Ontario et de l'Ouest du Canada s'explique notamment par l'importance que cette activité occupa dans l'histoire de ces territoires. De 1670 à 1869, la *Hudson's Bay Company (HBC)* détint un monopole sur l'ensemble du bassin hydrographique de la baie d'Hudson, la Terre de Rupert. « En termes modernes, cela signifie une partie de l'ouest du Québec, la plus grande partie du nord-ouest de l'Ontario, tout le Manitoba, presque toute la Saskatchewan et l'Alberta, et la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest. »² Il faut également considérer les traiteurs français et, sous le Régime anglais, les quelques compagnies de traite, dont la principale fut la *North West Company (NWC)*. Sous le Régime français, plusieurs postes de traite furent établis dans la région des Grands Lacs et quelques-uns dans les Prairies. Après la Conquête, la *NWC*, basée à Montréal, exploitait non seulement ces deux régions, mais possédait des postes jusque dans le bassin de l'Arctique et à l'ouest des Rocheuses. La fondation de ces postes entraîna la migration de diverses populations vers ces régions, des Canadiens français de la vallée du Saint-Laurent, des Écossais des îles Orcades, des Amérindiens, etc. Ainsi, la traite des fourrures contribua au métissage ethnique dont émergea le peuple métis, lui qui fut au cœur de deux mouvements de révolte qui secouèrent l'Ouest du pays au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle³.

² Craig Brown dir., Paul-André Linteau dir. de l'édition française, *Histoire générale du Canada*, Montréal, Les éditions du Boréal, 1990, p. 391.

³ La rébellion de la Rivière Rouge de 1869-1870 et la rébellion du Nord-Ouest de 1885.

En 1978, au cours de la troisième conférence nord-américaine sur la traite des fourrures, les communications de plusieurs chercheurs témoignèrent de l'avènement d'un nouveau champ de recherche, l'histoire sociale de la traite des fourrures⁴. Dans un article publié suite à cette conférence, où elle en dresse la genèse, Sylvia Van Kirk souligne que ses instigateurs⁵ se rejoignent tous autour de l'idée suivante : « the fur trade produced an indigenous society in early western Canada. »⁶ Ainsi, les chercheurs qui revisiteront l'histoire de la traite des fourrures se dotèrent d'un nouvel objet d'étude : la « Fur Trade Society ». Bien que ce concept d'une « société de la traite des fourrures » fit par la suite l'objet de critiques⁷, l'objectif à la base de l'émergence d'une histoire sociale de la traite des fourrures ne fut pas remis en cause : écrire une histoire intégrant l'ensemble des groupes humains présents dans l'Ouest du Canada.

Dans la colonie laurentienne, le commerce des fourrures eut un impact bien différent de celui exercé dans les régions des Grands Lacs et de l'Ouest canadien. Très tôt, dès la seconde moitié du XVII^e siècle, la vallée du St-Laurent se voit

⁴ Carol M. Judd and Arthur J. Ray eds., *Old Trails and New Directions : Papers of the third North American Fur Trade Conference*, Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1980.

⁵ Elle fait référence à quatre thèses de doctorat toutes publiées au cours des années 1970. Jennifer Brown, *Company Men and Native Families: Fur Trade Social and Domestic Relations in Canada's Old Northwest*, thèse de doctorat, University of Chicago, 1976. Sylvia Van Kirk, *The Role of Women in the Fur Trade Society of the Canadian West, 1700-1850*, thèse de doctorat, University of London, 1975. John E. Foster, *The Country-born in the Red River Settlement: 1820-1850*, thèse de doctorat, University of Alberta, 1972. Frits Pannekoek, *The Churches and the Social Structure in the Red River Area, 1818-1870*, thèse de doctorat, Queen's University, 1973.

⁶ Sylvia Van Kirk, « Fur Trade Social History : Some Recent Trends », Carol M. Judd and Arthur J. Ray eds., *op. cit.*, p. 160.

⁷ Selon Jennifer Brown, compte tenu des différentes expériences associées à la traite des fourrures, cette activité n'aurait pas donné naissance à une société homogène dans l'Ouest. Il serait plus juste de parler de plusieurs « sociétés de la traite des fourrures ». Michael Payne, « Fur Trade Historiography : Past Conditions, Present Circumstances and a Hint of Future Prospects », Theodore Binnema, Gerhard J. Ens et R.C. Macleod, *From Rupert's Land to Canada*, Edmonton, The University of Alberta Press, 2001, p. 9.

progressivement déclassée à titre de principal territoire de troc entre les Amérindiens et les Français. Bien que Montréal demeurât jusqu'en 1821 un haut lieu de la traite des fourrures, les historiens québécois qui se penchèrent sur le Régime français abordèrent le sujet de la traite des fourrures presque exclusivement comme la cause de la migration, temporaire ou permanente, de nombreux Canadiens vers les pays d'En-Haut. Ces historiens tentèrent donc essentiellement de déterminer l'impact de cette ponction à l'intérieur des forces vives de la colonie laurentienne sur sa socioéconomie. Quant à la traite des fourrures sous le Régime anglais, elle fut assez peu abordée par les historiens québécois, fort probablement parce qu'au tournant du XIX^e siècle, elle perdit son rôle de moteur économique⁸.

1.1- L'impact de la traite des fourrures dans la colonie laurentienne

Dans l'historiographie québécoise, la traite des fourrures a longtemps été présentée comme une activité qui détourna de nombreux individus de l'agriculture et nuisit au développement de la colonie laurentienne⁹. Lionel Groulx décrivait cette opposition entre l'agriculture et la course des bois comme « le duel de la terre et de l'eau, de la terre qui

⁸ En 1770, les fourrures représentent 75% des exportations québécoises et en 1810 elles n'en constituent plus que 10%. À cette époque, le bois a relayé la fourrure et compte pour 74% des exportations québécoises. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*, Ottawa, Fides, 1966, p. 37.

⁹ Les historiens qui oeuvrèrent avant les années 1970 n'eurent pas tous la même appréciation des effets de la traite des fourrures sur le développement de la colonie et de la vie menée par les coureurs des bois. Pour plus de détails, voir le bilan historiographique dressé par Gratien Allaire dans *Les engagés de la fourrure, 1701-1745 : une étude de leurs motivations*, Thèse de doctorat, Concordia University, 1981, p. 20-72.

nourrit et enracine; de l'eau qui ensorcèle et qui disperse. »¹⁰ Dans l'historiographie traditionnelle, trois principaux facteurs expliquaient l'attrait exercé par la traite des fourrures : l'environnement géographique qui incite au départ, la liberté qu'offrent les pays d'En-Haut et l'appât du gain¹¹. De plus, on y associait volontiers « certains comportements soi-disant caractéristiques : abandon des terres, mauvaise agriculture, insubordination, immoralité, etc. »¹²

Ces interprétations, il faut le souligner, reflétaient essentiellement les propos d'administrateurs coloniaux¹³. Par exemple, le colonel Ralph Burton, gouverneur militaire de Trois-Rivières de 1760 à 1762, donnait cette description de l'impact de la traite des fourrures : « la paresse de la population, les profits séduisants et momentanés que les Canadiens réalisent par leur trafic avec les sauvages du haut du pays et la contrebande qui se pratique avec les colonies ont jusqu'à présent paralysé le progrès de l'agriculture, au point que sur près de cent mille acres de terre concédés par les seigneurs de paroisses [district de Trois-Rivières], il n'y en a pas seize mille en culture. »¹⁴ Au fil du temps, des observateurs puis des historiens repritrent ces jugements à leur compte. Or, à compter des années 1970, faisant écho à un précepte de l'École des Annales prônant l'utilisation de l'ensemble des sources disponibles, ces interprétations furent confrontées aux informations tirées de documents jusque-là encore inexploités.

¹⁰ Lionel Groulx, *Notre grande aventure, l'empire français en Amérique du Nord (1535-1760)*, Québec, Bibliothèque québécoise, 1990, p. 285.

¹¹ Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 9-10.

¹² Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 1988, p. 217.

¹³ *Ibid.*, p. 217.

¹⁴ Fernand Ouellet, *op. cit.*, p. 74.

La vision de la traite des fourrures et de son impact dans la vallée du St-Laurent devait par la suite être sensiblement nuancée et prendre appui sur des bases plus solides.

Revenons sur quelques travaux pionniers qui lancèrent ce renouveau historiographique. En 1974, dans *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Louise Dechêne tente d'illustrer l'envergure et les modalités de la participation canadienne au commerce des fourrures au début du XVIII^e siècle (1708 à 1717)¹⁵. Dans cet ouvrage qui a fait école, Dechêne jeta les bases d'une révision en profondeur des positions traditionnelles à l'égard de l'impact de la traite des fourrures sur le développement socioéconomique de la colonie française. Auparavant, les historiens avaient presque exclusivement limité l'étude de la traite des fourrures au XVII^e siècle. Par conséquent, ils ignorèrent l'évolution à long terme de cette activité ainsi que celle de ses effectifs. Tandis que les chercheurs assimilaient inconditionnellement tous les canotiers au coureur des bois, Dechêne établit des distinctions entre ce dernier, le voyageur et l'engageé¹⁶. Mais plus encore, elle inaugura l'exploitation des actes notariés, et plus spécifiquement le recours au contrat d'engagement, afin d'appréhender la participation canadienne à la traite des fourrures¹⁷.

¹⁵ Louise Dechêne, *op. cit.*, 588 p.

¹⁶ *Ibid.*, p. 171-183.

¹⁷ Environ cinq décennies plus tôt, l'archiviste Edmond-Zotique Massicotte avait dressé un *Répertoire des engagements pour l'Ouest*. Edmond-Zotique Massicotte, « Répertoire des engagements pour l'Ouest conservés dans les archives judiciaires de Montréal [(1670-1778)] », *RAPQ*, 1929-1930, 1930-1931, 1931-1932, 1932-1933.

S'appuyant sur ces nouvelles données, Dechêne parvint à nuancer les interprétations dominantes sur l'impact du commerce des pelleteries dans la vallée du St-Laurent. Tandis que l'on présentait généralement la course des bois comme un « facteur déterminant du caractère »¹⁸ du peuple de la Nouvelle-France, Dechêne a opposé à cette vision l'idée d'une concentration régionale de la main-d'œuvre participant aux voyages dans les pays d'En-Haut¹⁹. Quant aux gains associés à un voyage dans l'Ouest, les contrats d'engagement, qui témoignent de l'évolution de la main-d'œuvre et nous renseignent sur les conditions salariales, permettent d'obtenir une idée plus juste de l'attrait économique exercé par la traite. On estime qu'au début du XVIII^e siècle, un voyage dans les pays d'En-Haut aurait rapporté à un engagé environ le double de ce qu'un manœuvre pouvait gagner dans la colonie en une année²⁰. Cependant, toujours selon Dechêne, ces gains n'auraient pas été suffisants pour que les hommes puissent éventuellement espérer s'élever dans la hiérarchie sociale. En effet, outre le fait de mener une carrière de voyageur et/ou de migrer hors de la colonie laurentienne, le travail dans la traite des fourrures aurait eu deux principales conséquences : faciliter l'établissement sur une terre et/ou, en raison de l'incompatibilité des calendriers des deux activités, entraîner l'appauvrissement de ceux qui combinaient l'exploitation d'une terre et les voyages dans l'Ouest²¹.

Dans la foulée des travaux de Dechêne, la thèse de doctorat de Gratien Allaire (déposée en 1981), constitue la première étude d'envergure entièrement consacrée aux

¹⁸ Louise Dechêne, *op. cit.*, p. 221-222.

¹⁹ *Ibid.*, p. 220-222.

²⁰ *Ibid.*, p. 227-228.

²¹ *Ibid.*, p. 486-487.

engagés et à leurs motivations²². Le cadre temporel retenu pour son étude, 1701-1745, constitue une période charnière où « la concentration accrue du commerce »²³ provoque le gonflement de la part des engagés dans la main-d'œuvre de la traite des fourrures au détriment des voyageurs²⁴. Allaire concentre donc exclusivement son étude sur les engagés et, signe de la filiation de sa démarche avec celle de Dechêne, il a recours à l'ensemble des engagements contenus dans les « minutiers subsistants des notaires ayant exercé entre 1701 et 1745. »²⁵

Voyons ici quelques-unes des conclusions auxquelles parvient Allaire. Comme Dechêne, en opposition avec l'idée que la traite des fourrures eut le même impact sur l'ensemble du territoire de la colonie laurentienne, Allaire observe une concentration régionale de l'engagement et pose l'hypothèse qu'à l'intérieur de certaines aires géographiques, le métier d'engagé aurait été socialement mieux admis. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, tandis que l'engagé devient progressivement l'employé type dans la traite des fourrures, la question des salaires s'avère de plus en plus cruciale pour évaluer les gains associés à un voyage dans l'Ouest. Bien que les salaires des engagés se situassent à un niveau largement supérieur à ceux disponibles dans d'autres secteurs

²² Gratien Allaire, *op. cit.*, 284 pages. Quelques années après *Habitants et marchands*, trois démographes avaient consacré un article aux modalités de la participation canadienne à la traite des fourrures et à ses conséquences. Voir Hubert Charbonneau, Bertrand Desjardins et Pierre Beauchamp, «Le comportement démographique des voyageurs sous le régime français». *Histoire sociale*, vol. XI, no 21, (mai 1978) : 120-133.

²³ Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 4.

²⁴ Au début du XVIII^e siècle, les voyageurs semblent encore être majoritaires. (Entre 1708 et 1717, Dechêne a retracé 448 voyageurs et 220 engagés. Louise Dechêne, *op. cit.*, Tableau 21, p. 217.) Cependant, au cours des décennies suivantes, plusieurs voyageurs gonfleront les rangs des engagés et les deux termes devinrent des synonymes.

²⁵ En tout, il a retracé plus de 6 000 engagements. *Ibid.*, p. 75.

d'activités, Allaire affirme qu'ils n'auraient malgré tout exercé qu'un attrait limité puisque la plupart des hommes ne contractèrent qu'un seul contrat d'engagement. Enfin, il suggère que l'engagement eut des conséquences multiples sur la trajectoire de vie d'individus issus de la paysannerie québécoise. Dans le cas des individus qui ne participèrent qu'à un seul voyage de traite, et ceux-ci sont les plus nombreux, ce périple n'influença que faiblement leur parcours. Sinon, Allaire abonde dans le même sens que Dechêne : il présente l'engagement comme une source de revenus facilitant l'établissement sur une terre, et associe la combinaison de l'agriculture et des périles en canot à la détérioration de l'exploitation agricole et à une dépendance vis-à-vis des revenus tirés de l'engagement.

À la même époque, signe que les idées d'une évolution du personnel de la traite et d'une concentration régionale de l'engagement se fraient un chemin, Allan Greer s'interroge sur le recrutement massif d'engagés originaires de la paroisse de Sorel au tournant du XIX^e siècle²⁶. Greer est le premier à s'intéresser aux engagés sous le Régime anglais et à réaliser une étude centrée sur une paroisse spécifique. Durant la dernière décennie du XVIII^e siècle, tandis que les canots quittant chaque année Lachine compteraient de nombreux Sorelois, très peu de canotiers proviendraient de Saint-Denis - autre paroisse populeuse du Bas-Richelieu²⁷. Greer propose alors l'hypothèse que les faibles récoltes de blé causées par le sol sablonneux de Sorel, auraient incité les paysans sorelois --davantage que ceux de Saint-Denis, partie intégrante du grenier du Canada-- à

²⁶ Allan Greer, «Fur Trade Labour and Lower Canadian Agrarian Structures», *Canadian Historical Association, Historical Papers* (1981) : 197-214. Cet article fut repris dans le septième chapitre de *Habitants, marchands et seigneurs. La société rurale du bas Richelieu 1740-1840*. Sillery, Septentrion, 2000, 356 p. Il s'agit de la première étude consacrée aux engagés canadiens au XIX^e siècle.

²⁷ Allan Greer, *Habitants, marchands et seigneurs. La société rurale du bas Richelieu 1740-1840*, *op. cit.*, tableau 21, p. 218.

quitter temporairement leur terre durant la période estivale et à transporter diverses marchandises pour le compte de compagnies de traite.²⁸

Selon Greer, l'incapacité des Sorelois à dégager des surplus de blé qu'ils auraient pu commercialiser aurait limité leur pouvoir d'achat. Dans cette perspective, l'engagement visait à remédier à cette situation tout en poursuivant l'exploitation d'une terre fournissant à cette main-d'œuvre l'essentiel de sa subsistance. Le salaire perçu devait notamment faciliter l'achat de divers produits exotiques, permettre le paiement des rentes seigneuriales et favoriser l'établissement de la descendance sur des terres nouvelles. Parce que ces « paysans-voyageurs »²⁹ se situaient entre deux mondes, l'exploitation d'une terre et le salariat, Greer avance que leur pluriactivité mena à la formation d'un semiproletariat³⁰. Ces conditions locales auraient non seulement poussé de nombreux hommes vers l'engagement, mais elles auraient également incité des compagnies de traite, dont la *North West Company*, à embaucher massivement des engagés sorelois. En favorisant le recrutement de paysans issus d'une paroisse rurale pauvre, ces entreprises cherchaient à ne pas entrer trop fortement en concurrence avec les autres employeurs urbains. Autre avantage de cette base de recrutement : l'embauche d'une main-d'œuvre capable de répondre elle-même à ses besoins de base laissait espérer aux compagnies qu'elle serait par conséquent peu revendicatrice³¹. Au départ, l'engagement aurait permis aux Sorelois de conserver le même rang à l'intérieur de la hiérarchie paysanne. Mais, à la

²⁸ *Ibid.*, p. 243.

²⁹ L'expression est d'Allan Greer et se retrouve dans le titre de son chapitre consacré aux engagés sorelois.

³⁰ *Ibid.*, 242-247.

³¹ *Ibid.*, 236-237.

longue, la contradiction entre les calendriers de la traite et de l'agriculture et la dépendance toujours accrue vis-à-vis des revenus tirés de la traite des fourrures auraient entraîné la détérioration des exploitations agricoles et l'appauvrissement des « paysans-voyageurs » de Sorel³².

À notre avis, l'étude de Greer souffre d'importantes lacunes qu'il nous faut mettre en lumière. Tout d'abord, Greer s'appuie sur un modèle de l'agriculture bas-canadienne où le paysan cherche à assurer sa subsistance et à dégager des surplus de blé pour des fins de commercialisation. Or, selon Serge Courville, l'agriculture bas-canadienne subit de profondes mutations au tournant du XIX^e siècle, qui seraient susceptibles de remettre en cause l'interprétation de Greer. Tandis que, sous le Régime français, les paysans canadiens se spécialisent dans la culture du blé, à partir de la fin du XVIII^e siècle et surtout au début du XIX^e siècle, ceux-ci auraient diversifié leur production en réponse à de nouveaux débouchés : la ville, le village et l'industrie rurale, en l'occurrence³³. L'argument de la diversification doit néanmoins être rejeté dans le cas présent car, en raison de la faible superficie moyenne des terres soreloises, même dans le cas de ces cultures nouvellement commercialisables, les paysans sorelois produisaient généralement des volumes inférieurs à ceux de Saint-Denis³⁴. Cela étant, parce qu'il n'analyse pas les trajectoires de vie des voyageurs de Sorel, Greer ne parvient pas totalement à convaincre que l'état de l'agriculture soreloise en 1831 serait imputable à l'embauche d'une part importante de sa population masculine. Deux questions demeurent donc en suspens. En premier lieu, est-ce

³² *Ibid.*, 247-251.

³³ Serge Courville, *Le Québec : genèses et mutations du territoire*, PUL, 2000, p. 233-234.

³⁴ Allan Greer, *op. cit.*, tableau 24, p. 248.

qu'il y a plus de voyageurs originaires de Sorel --plutôt que de Saint-Denis-- à cause de l'état des exploitations agricoles dans chacune de ces paroisses ? Et surtout, comment les « paysans-voyageurs » sorelois auraient-il pu développer une dépendance vis-à-vis les salaires de la traite des fourrures si, entre 1790 et 1799, 81 % d'entre eux ne contractèrent qu'un seul engagement ?

Dans un mémoire de maîtrise dirigé par l'historienne Sylvie Dépatie et déposé en 1996, Claude Berrardelli, adoptant une approche microhistorique, parvient à nuancer les propos des auteurs précédemment évoqués sur les « rapports entre le commerce des fourrures et l'agriculture »³⁵. À partir d'une cohorte d'individus de sexe masculin originaires de la paroisse de Pointe-Claire (sur l'île de Montréal), et tous baptisés entre 1725 et 1734 inclusivement, celui-ci compare les différentes trajectoires de vie d'hommes ayant participé et n'ayant pas participé à la traite des fourrures. Plutôt que de relever une contradiction entre la participation à des voyages de traite et l'exploitation d'une terre, Berrardelli fait état d'une certaine complémentarité entre les deux activités. En effet, il remarque que l'embauche de domestiques serait beaucoup plus fréquente dans le cas des participants que des non-participants. Le salaire commandé par un domestique se situant à un niveau largement inférieur à celui perçu dans la traite des fourrures, cette stratégie de recrutement de personnel aurait permis à certains individus de contourner la contradiction entre les calendriers des deux activités³⁶. Contrairement à

³⁵ Claude Berrardelli, *Les rapports entre le commerce des fourrures et l'agriculture dans une paroisse canadienne au XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1996, 184 p.

³⁶ *Ibid.*, p. 151-155.

Greer qui présente le morcellement des terres soreloises comme une conséquence de l'engagement, Berrardelli observe plutôt que les superficies des terres des participants ainsi que leurs niveaux de richesse se compareraient avantageusement à ceux des non-participants.

Examinons de plus près la démarche de Berrardelli pour nous interroger ensuite sur ses conclusions. Berrardelli classe les participants dans trois sous-groupes : occasionnels, réguliers et professionnels. À partir du recensement de 1765, des aveux et dénombrem ents de 1781 pour l'île de Montréal et l'île Bizard et des inventaires après décès, il conclut que les professionnels et les réguliers obtinrent des terres plus grandes, sinon à la mise en valeur plus avancée, et atteignirent des niveaux de richesse supérieurs aux occasionnels et aux non-participants. D'ailleurs, le recensement de 1765 indique que les réguliers et les professionnels dégageaient des surplus de blé supérieurs aux occasionnels et aux non-participants. Ces observations contredisent ce que Dechêne, Allaire et Greer avançaient quant à la détérioration des exploitations agricoles due à la situation de double occupation de l'habitant-voyageur. Certes, on doit garder à l'esprit que Berrardelli n'a retracé le parcours que de cinquante-trois participants à la traite des fourrures, tous issus d'une seule paroisse de l'île de Montréal. Cela étant, ses résultats fournissent de nouvelles avenues de réflexion et démontrent la pertinence de mener des études à microéchelle afin de mieux saisir les conséquences de l'engagement sur les trajectoires individuelles, obtenir un portrait plus juste de l'impact de la traite sur

l'agriculture et, dans le cas qui nous intéresse, pour mieux saisir l'évolution de la socioéconomie laurentienne.

Plus récemment, l'historien Thomas Wien s'est à son tour intéressé à la problématique de l'impact de la traite des fourrures sur l'agriculture³⁷. Tandis que les recherches les plus récentes sur le monde rural dressent le portrait d'une paysannerie hétérogène aux niveaux de richesse variés, Wien critique lui aussi la thèse du « semi-prolétariat » développée par Greer. Parce qu'elle sous-entend une certaine retenue de la part des paysans les mieux nantis vis-à-vis de l'engagement, cette interprétation tendrait à faire de la paysannerie un groupe social homogène³⁸. En s'appuyant notamment sur l'étude de Berrardelli et sans nier que l'engagement puisse parfois avoir l'effet compensatoire décrit par Greer sur la « dynamique sociale paysanne »³⁹, Wien considère plutôt que l'engagement a eu « une influence multiforme. »⁴⁰ En ce sens, il consacra un article aux « temps de l'engagement » au milieu du XVIII^e siècle⁴¹. À cette époque, les deux tiers des voyageurs étaient recrutés pour assurer la liaison entre Lachine et Détroit, « porte du Sud »⁴², ou Michilimakinac, « plaque tournante du commerce des Grands Lacs supérieurs et du Nord-Ouest. »⁴³ Les deux destinations auraient possédé leurs calendriers

³⁷ Thomas Wien, «Carrières d'engagés du commerce des fourrures canadien au XVIII^e siècle», dans Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head-König et Joseph Goy, dir., *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, XVIII^e- XX^e siècles*. Berne, Peter Lang, 2005 : 133-145.

³⁸ *Ibid.*, p. 170-171.

³⁹ *Ibid.*, p. 178.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Thomas Wien, «Les temps de l'engagement. La main-d'œuvre du commerce canadien des fourrures entre les calendriers agricole et commercial au XVIII^e siècle», dans Gérard Béaur, Christian Dessureault et Joseph Goy, dir., *Familles, terres, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII^e-XX^e siècles)*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004 : 261-273.

⁴² *Ibid.*, p. 269.

⁴³ *Ibid.*

respectifs, le départ pour Détroit se faisant plus tôt au printemps; par conséquent, leur approvisionnement n'aurait pas été assuré par le même type d'hommes. Détroit aurait attiré davantage de célibataires, « prêts à partir à la première heure »⁴⁴, tandis que les plus aguerris, plus souvent mariés, et les paysans auraient privilégié le calendrier moins contraignant du trajet Lachine-Michilimakinac⁴⁵.

Faisant écho aux travaux de Berrardelli et de Wien, Sonia Blouin, dans un mémoire de maîtrise déposé en 2003⁴⁶ sous la direction de Nicole St-Onge, retrace les modalités de l'engagement à Rivière-du-Loup (Louiseville) au tournant du XIX^e siècle, (1788-1821). Blouin a choisi d'aborder la question de l'impact de l'engagement sur la vie des paysans à l'échelle individuelle. Son étude met en lumière la part importante de l'engagement tant dans le processus d'acquisition d'une terre et que dans celui de migration vers l'Ouest⁴⁷. À Rivière-du-Loup, après 1800, la croissance démographique et la faiblesse des alternatives accentuent le problème de surpopulation et réduisent considérablement la part de la concession comme mode d'acquisition d'une terre au profit de l'achat. Sans favoriser l'ascension dans l'échelle sociale, les salaires perçus dans la traite facilitèrent néanmoins l'établissement de certains engagés à leur retour dans la seigneurie. D'autres optèrent plutôt pour la migration vers l'Ouest, notamment dans la colonie de la Rivière-Rouge. Le cas de Rivière-du-Loup tend à confirmer, avec les études

⁴⁴ *Ibid.*, p. 271.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 272.

⁴⁶ Sonia Blouin, *Entre frères et cousins. L'expérience familiale des voyageurs de la seigneurie de la Rivière-du-Loup dans le commerce des fourrures, 1788-1821*, mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2003, 131 p.

⁴⁷ En ce qui concerne la question de l'établissement sur une terre grâce au travail dans la traite des fourrures, voir les tableaux 2.6 et 2.7, à la page 64 de son mémoire. Le thème de la migration est traité aux pages 65 à 70. Sonia Blouin, *op. cit.*

de Greer, Berrardelli et Wien, que les conséquences de l'engagement varierent en fonction du contexte et du milieu. Cependant, à notre avis, le principal apport de la recherche de Blouin concerne l'analyse de l'influence familiale sur l'engagement.

1.2- L'influence familiale comme facteur d'attrait

La prise en considération du rôle de la famille n'est pas en soi nouvelle. Dans *Habitants et Marchands*, Dechêne avance qu'environ le quart de son échantillon proviendrait d'une vingtaine de familles où la traite des fourrures constituait l'activité principale⁴⁸. Les conditions difficiles dans lesquelles se déroulaient les expéditions dans les pays d'En-Haut auraient favorisé la formation d'équipages composés d'hommes qui se connaissaient bien afin d'assurer la bonne entente tout au long du voyage. Ainsi, selon Dechêne, « il y a un monde de solidarités à l'intérieur du Continent. »⁴⁹ Notons que tous les historiens précédemment cités sur la question des rapports entre la traite des fourrures et l'agriculture ont également abordé le problème de l'influence familiale.

Quelles sont les conclusions d'Allaire, de Greer, de Berrardelli et de Wien concernant l'influence de la famille sur la propension d'un individu à devenir canotier ? Dans le cas d'Allaire, d'une part, l'influence de la famille se manifesterait essentiellement à travers celle des frères. D'autre part, le déplacement des bases de recrutement de la ville

⁴⁸ Louise Dechêne, *op. cit.*

⁴⁹ *Ibid.*, p. 227.

vers la campagne au cours de la première moitié du XVIII^e siècle expliquerait la faible transmission intergénérationnelle du métier, tant de père en fils que d'oncle à neveu. En ce qui a trait aux engagés originaires de Sorel, Greer conclut que dans bien des cas, la famille ne peut expliquer le choix de contracter un engagement⁵⁰. Ses conclusions nous apparaissent cependant discutables. L'analyse de Greer se limitant aux patronymes des engagés, il faut reconnaître que l'utilisation fréquente de surnoms au tournant du XIX^e siècle en restreint considérablement la portée. Par ailleurs, ce type d'analyse ne saurait permettre d'appréhender tous les cas où un oncle maternel ou des cousins dotés d'un patronyme différent auraient exercé un quelconque effet d'entraînement. Enfin, Berrardelli et Wien se sont, quant à eux, contentés d'explorer uniquement la transmission intergénérationnelle du métier d'engagement. Selon Berrardelli, à Pointe-Claire au XVIII^e siècle, le père et les oncles maternels auraient peu influencé la décision d'un individu de devenir un engagé.⁵¹ Enfin, Wien a tenté d'évaluer la transmission du métier de père en fils seulement; celui-ci défend l'hypothèse que par son travail dans la traite, le père aurait évité à ses fils de devoir s'engager pour acquérir une terre⁵².

Blouin a poussé beaucoup plus loin que les auteurs précédents la réflexion amorée par Louise Dechêne selon laquelle « le recrutement se faisait de proche en proche »⁵³. Sa démarche se démarque en fait par une vision plus large de la parentèle. En addition aux

⁵⁰ Allan Greer, *op. cit.*, tableau 22, p. 242.

⁵¹ En ce qui a trait à la question de l'influence des frères, Berrardelli mentionne ne pas avoir pu l'explorer. Claude Berrardelli, *op. cit.*, p. 71.

⁵² Thomas Wien, *op. cit.*.

⁵³ Louise Dechêne, *op. cit.* p. 222.

pères, aux frères et aux oncles, elle choisit de prendre en compte les cousins et les beaux-frères afin de mesurer l'influence familiale. Selon elle, entre 1788 et 1821, les trois quarts des engagés originaires de Rivière-du-Loup étaient issus d'une famille ayant produit au moins un autre engagé⁵⁴. L'influence ou l'incitation proviendrait ici principalement des frères et des cousins⁵⁵. Comme la plupart des auteurs précédents, Blouin observe une faible transmission intergénérationnelle du métier, qu'elle explique par un fort ralentissement de la traite des fourrures entre 1750 et 1780⁵⁶. Enfin, elle avance qu'une diminution de la demande en main-d'œuvre, à la fin de la période qu'elle étudie, aurait entraîné une concentration du recrutement d'engagés à l'intérieur de certains clans familiaux. Celle-ci suggère trois explications à ce phénomène : un contrôle accru de ces clans familiaux sur l'accès à la profession, une préférence des compagnies envers certaines familles spécifiques ou une combinaison de ces deux facteurs⁵⁷.

En somme, l'influence familiale fut étudiée par plusieurs historiens, mais toujours en fonction de paramètres différents. Néanmoins, les différentes conclusions auxquelles parviennent les chercheurs rappellent la pertinence de micro-analyses portant sur une localité spécifique, et ciblant une période restreinte. À Trois-Rivières et dans les paroisses environnantes, comme nous l'avons vu, la population a la réputation de participer activement à la traite des fourrures. Nous entendons donc consacrer notre étude de cas aux particularités de l'engagement dans la région trifluvienne.

⁵⁴ Sonia Blouin, *op. cit.*, p. 112.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 90.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*, p. 94-98.

2- Méthodologie et corpus documentaire

2.1- Validité du contrat d'engagement

Malgré les divergences de vues entre les auteurs précédents, tous, à divers degrés, ont eu recours au contrat d'engagement afin d'étudier la participation canadienne à la traite des fourrures. Au départ, cependant, la pertinence d'exploiter ces actes notariés ne fait pas l'unanimité, tant s'en faut. Le débat prend ses racines dans un jugement formulé par Louise Dechêne dans *Habitants et Marchands* : « Les répertoires de notaires peuvent être considérés comme de véritables registres d'enregistrement des allées et venues dans l'Ouest. »⁵⁸ Peu après la sortie de l'ouvrage de Dechêne, Fernand Ouellet, dans un article intitulé « Dualité économique et changement technologique au Québec »⁵⁹, contredit carrément le point de vue de cette dernière en affirmant que « l'historien qui désire évaluer sur une base annuelle le volume de la main-d'œuvre engagée dans le commerce des pelleteries ne saurait confiner son enquête au *Répertoire des engagements pour l'Ouest*⁶⁰ et aux actes notariés. »⁶¹

Afin de mesurer le volume d'engagés employés chaque année dans le commerce des pelleteries, Ouellet affiche une nette préférence pour les *Trade Licences*⁶², un outil dont s'étaient dotées les autorités anglaises pour contrôler cette activité et où le détenteur

⁵⁸ Louise Dechêne, *op. cit.*, p. 217.

⁵⁹ Fernand Ouellet, « Dualité économique et changement technologique au Québec, (1760-1790) », *Histoire Sociale*, 9, 18 (1976) : 256-296.

⁶⁰ Edmond-Zotique Massicotte, « Répertoire des engagements pour l'Ouest conservés dans les archives judiciaires de Montréal [(1670-1778)] », *RAPQ*, 1929-1930, 1930-1931, 1931-1932, 1932-1933.

⁶¹ Fernand Ouellet, *op. cit.*, p. 294-295.

⁶² Edmond-Zotique Massicotte, *op. cit.*

devait notamment inscrire le nombre de canots qu'il équipait, la quantité d'hommes formant les équipages et leurs noms. En comparant les données tirées du *Répertoire* d'Edmond-Zotique Massicotte et les *Trade Licences* pour l'année 1768-1769, il note que les seconds indiquent un nombre beaucoup plus considérable d'engagés que le premier⁶³. Considérant que les engagements ne se concluaient pas tous par une visite chez le notaire, Ouellet attaque également les conclusions de Dechêne sur la concentration régionale des voyageurs et des engagés⁶⁴. Selon lui, les seuls chiffres valables sur le volume des engagements se trouveraient dans les rapports gouvernementaux produits à partir des *Trade Licences*, entre 1777 et 1790⁶⁵. Bien que la critique formulée par Ouellet à l'égard des engagements et des actes notariés contienne à notre avis sa part de vérité, c'est-à-dire que les contrats d'embauche ne permettent pas de mesurer avec précision le volume annuel d'engagés, se peut-il qu'elle soit injustement sévère et que Ouellet exagère la valeur des *Trade Licences*? Voyons la question de plus près.

Gratien Allaire réalisa sa thèse de doctorat (déposée en 1981), à la même époque où Ouellet lança le débat sur la pertinence d'utiliser les actes notariés afin d'étudier la main-d'œuvre de la traite des fourrures. Étant donné que l'engagement constitue la principale source à laquelle Allaire eut recours, il n'est pas surprenant qu'il y consacra

⁶³ Fernand Ouellet, *op.cit.*, p. 294-296.

⁶⁴ À partir de différentes sources, commentaires de marchands, 68 contrats de mariages célébrés à Detroit entre 1760 et 1781 et 171 engagements faits sous seing privé, Ouellet argumente que les engagés provenaient de l'ensemble de la colonie laurentienne. *Ibid.*, p. 268-270.

⁶⁵ « For the years 1777-1790, the individual Trade Licences have not been preserved, however the licences were statistically summarized in an annual Report on "Indian Trade". » Brian D. Murphy, *The Size of the Labour Force in the Montreal Fur Trade, 1675-1790 : A Critical Evaluation*, mémoire de maîtrise (Histoire), Université d'Ottawa, Janvier 1986, 177 pages.

un chapitre complet, se questionnant d'ailleurs sur sa validité⁶⁶. En premier lieu, tout comme Ouellet, Allaire nie que l'ensemble des engagements se traduisirent par la rédaction d'un acte notarié⁶⁷. Selon lui, il y aurait plutôt eu trois formes d'engagement : l'entente verbale, l'engagement sous seing privé et l'engagement notarié. L'accès, pour les chercheurs, aux deux premiers types d'engagements, et plus particulièrement à l'entente verbale, relèverait donc de l'utopie. Dans cette optique, quelle est la valeur réelle des engagements notariés ? Allaire s'en remet alors aux « congés »⁶⁸, l'équivalent des *Trade Licences* à l'époque de la Nouvelle-France; il compare les données qui s'y trouvent avec celles contenues dans les engagements. Celui-ci a pu effectuer une comparaison plus pointue pour les années 1743, 1744 et 1745, alors qu'à quelques exceptions près, les « congés » fournissent la liste des hommes formant les équipages des canots. Il observe qu'environ le tiers des individus dont le nom apparaît dans les « congés » ont contracté un engagement et qu'un peu plus de la moitié des individus ayant contracté un engagement auront vu leur nom consigné dans les congés⁶⁹.

Face à ces résultats, Allaire explore la procédure de production des deux documents, l'engagement et le congé. Parce que la production du congé comporte plusieurs étapes, il considère que les risques de distorsions sont plus grands comparativement à l'engagement qui atteint sa forme définitive devant le notaire et

⁶⁶ Il est à noter qu'il rédigea également un article portant sur cette même question. Gratien Allaire, « Les engagements dans la traite des fourrures : une évaluation de la documentation », *RHAF*, XXXIV, 1 (1980) : 18-25.

⁶⁷ *Idem.*, *Les engagés de la fourrure, 1701-1745 : une étude de leurs motivations*, p. 73.

⁶⁸ Introduits pour la première fois en 1681, les congés de traite sont, à l'image des *Trade Licences*, un outil dont les autorités coloniales françaises se dotèrent afin de mieux contrôler la traite des fourrures.

⁶⁹ Gratien Allaire, *op. cit.*, p. 112.

nécessite la présence de deux témoins. Ainsi, par exemple, la présence d'un individu dans l'Ouest serait plus probable si le nom de ce dernier est inscrit dans un engagement plutôt qu'à l'intérieur d'un congé. Un fait demeure, parce que le détenteur d'un congé est tenu de le faire enregistrer et d'y indiquer le nombre d'hommes qui formeront son équipage, cette source fournirait un portrait plus exact du volume d'engagés. Précisons cependant que sous le Régime anglais, excepté de 1761 à 1776, les *Trade Licences* ne sont d'aucun secours pour identifier les engagés⁷⁰.

Le débat lancé par Fernand Ouellet, et alimenté par le mémoire de maîtrise de son étudiant Brian D. Murphy⁷¹, aura eu le mérite d'obliger les historiens à réévaluer la valeur de l'engagement. D'ailleurs, dans un article publié récemment, où il tente de retracer les carrières d'engagés au XVIII^e siècle à partir d'engagements, Thomas Wien souligne la complexité de déterminer si les voyageurs tendaient à être fidèles envers un employeur ou recherchaient plutôt les conditions de travail les plus avantageuses⁷². Wien croit qu'il serait possible que le recours au notaire soit surtout intervenu lors de la première embauche d'un individu par un marchand. Par la suite, un sentiment de confiance se serait établi entre l'employeur et l'employé, ce qui aurait réduit le besoin de

⁷⁰ Pour la période qui s'étend de 1761 à 1776, nous avons accès à des originaux où le nom des engagés est inscrit. Cependant, pour ces années, il manque un nombre important de *Trade Licences*. En ce qui a trait aux années 1777 à 1790, il ne subsiste que les *Report on Indian Trade*, voir la note 57, et les noms des canotiers n'y sont pas indiqués. Enfin, après 1790, il n'y a plus de *Trade Licences*. Brian D. Murphy, *op. cit.*, p. 99.

⁷¹ En raison de la faiblesse des congés, des *Trade Licences* et des engagements, Brian D. Murphy tenta d'établir le nombre d'engagés impliqués dans la traite à chaque année à partir des volumes de pelleteries exportées. Comme Ouellet, il conclut que les actes notariés ne permettent pas d'obtenir une idée juste du nombre d'individus employés chaque année dans la traite des fourrures. *Ibid.*, 177 pages.

⁷² Thomas Wien, «Carrières d'engagés du commerce des fourrures canadien au XVIII^e siècle», dans Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head-König et Joseph Goy, dir., *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, XVIII^e- XX^e siècles*. Berne, Peter Lang, 2005 : 133-145.

faire appel à l'acte notarié pour fixer les conditions de l'engagement. Wien n'en utilise pas moins les engagements pour retracer des carrières d'engagés. Malgré l'impossibilité de retrouver l'ensemble des engagements, l'on doit reconnaître que ceux-ci demeurent la source la plus riche pour étudier la main d'œuvre de la traite des fourrures. Dans cette perspective, signalons la contribution de Nicole St-Onge, qui a dirigé plusieurs projets de maîtrise portant sur les engagés dans la traite des fourrures, dont celui de Sonia Blouin. Dans le cadre de ses recherches portant sur les Métis, Nicole St-Onge a retracé jusqu'à maintenant plus de 30 000 contrats d'engagements. Enfin, en l'absence de *Trade Licences* après 1790, l'engagement représente pratiquement l'unique source d'informations sur les engagés pour le début du XIX^e siècle.

2.2- Les engagements contractés à Trois-Rivières

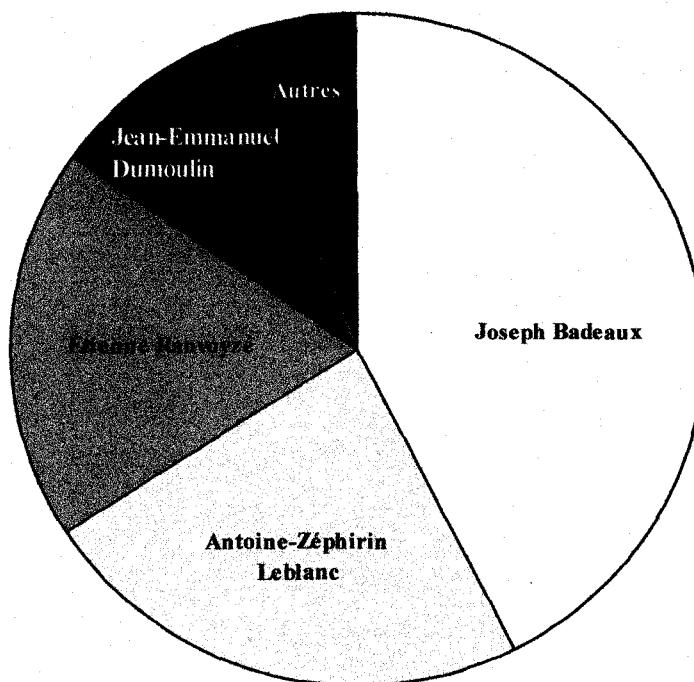
Pourquoi avoir choisi le premier tiers du XIX^e siècle comme cadre temporel de notre recherche ? À l'origine, nous comptions étudier le recrutement d'engagés trifluviens entre les années 1790 et 1821, période d'intense activité de la *NWC*, au cours de laquelle elle employa de nombreux individus provenant de diverses paroisses canadiennes. Or, il s'est avéré que les greffes des notaires trifluviens contiennent peu d'engagements contractés entre 1790 et 1800. Par ailleurs, avant de commencer nos recherches dans les archives, nous ignorions encore qu'entre 1821 et 1831, deux grandes compagnies, la *HBC* et la *KPC*, s'étaient disputé le contrôle du bassin de la rivière

St-Maurice⁷³. Cette rivalité se reflète clairement dans les greffes des notaires trifluviens où bon nombre d'engagements ont été rédigés au cours de cette période envers ces deux compagnies. Pour mener à bien notre étude, nous avons donc effectué un relevé systématique de tous les engagements contractés à Trois-Rivières et conservés dans les greffes des notaires y ayant exercé entre 1798 et 1831. Cette démarche nous a permis de retracer plus de 350 engagements, dont 336 liés à la traite du St-Maurice. En raison de l'écrasante majorité de ces derniers contrats, nous avons choisi de ne conserver aux fins d'analyse que cet échantillon de 336 engagements. C'est ainsi que nous avons concentré notre attention sur les modalités de l'embauche et les conditions de travail des engagés dans la traite du St-Maurice⁷⁴.

⁷³ Nous avons d'abord été sensibilisé à la traite du St-Maurice lors notre première visite aux ANQ de Trois-Rivières au cours de laquelle nous avons retracé quelques contrats d'embauche où la rivière St-Maurice constituait la destination de l'engagé. Nous avons par la suite fait connaissance avec les travaux de l'anthropologue Claude Gélinas portant sur les Attikamekws et la traite des fourrures en Haute-Mauricie, où il est notamment question de la rivalité entre la HBC et la KPC. Claude Gélinas, *La gestion de l'étranger. Les Attikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*, Sillery, Septentrion, 2000, 378 p.

⁷⁴ Parce qu'un grand nombre des engagés provenaient de deux paroisses situées à proximité de Trois-Rivières sur la rive sud du Saint-Laurent, Bécancour et St-François-du-Lac, nous avons dépouillé les greffes de deux notaires de Nicolet. Cependant, malgré que nous ayons retrouvé un certain nombre d'engagements, aucun n'avait de lien avec la traite du St-Maurice. Nous reviendrons plus loin sur la question de la provenance des engagés. ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401); François-Louis Dumoulin, CN401,S31 et Joseph-Marie-G Crevier-Duvernay, CN401,S35.

FIGURE 1.1
**Répartition par notaire des engagements pour la
traite du St-Maurice, 1798-1831**



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

Les engagements que nous avons retracés proviennent des greffes de huit notaires : Joseph Badeaux, Antoine-Zéphirin Leblanc, Étienne Ranvoyzé, Jean-Emmanuel Dumoulin, Nicolas-Benjamin Doucet, Michel-Joseph Badeaux, Antoine-Isidore Badeaux et Laurent-David Craig⁷⁵. Cependant, ces notaires ne furent pas en l'occurrence

⁷⁵ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : Joseph Badeaux, CN401, S6; Antoine Zéphirin Leblanc, CN401, S56; Étienne Ranvoyzé, CN401, S79; Jean Emmanuel Dumoulin, CN401, S32; Michel-Joseph Badeaux, CN401, S7; Antoine-Isidore Badeaux, CN401, S4; Laurent-David Craig, CN401, S19; ANQ (Centre d'archives de Montréal), Fonds Cour supérieure. District Judiciaire de Montréal. Greffes de notaires (CN601) : Nicolas-Benjamin Doucet, CN601, S134.

tous aussi actifs. Trois d'entre eux se démarquent clairement du lot, Joseph Badeaux (143 engagements), Antoine-Zéphirin Leblanc (78 engagements) et Étienne Renvoyzé (64 engagements). En ce qui concerne le notaire Leblanc, bien que ses services fussent requis presque deux fois moins souvent que ceux de Joseph Badeaux, ses 78 engagements se concentrent dans un très court laps de temps, soit entre 1823 et 1831. En fait, au cours de cette période, il agit à titre de notaire dans presque 70% des engagements trifluviens. Comparativement, les engagements de Joseph Badeaux se répartissent entre 1798 et 1823 et ceux du notaire Renvoyzé s'échelonnent de 1801 à 1826.

Dans une catégorie intermédiaire, nous retrouvons deux notaires auxquels les marchands et compagnies de traite eurent recours à quelques reprises : Jean-Emmanuel Dumoulin (31 engagements) et Nicolas-Benjamin Doucet (12 engagements). Les embauches officialisées devant le notaire Dumoulin eurent lieu entre 1810 et 1826. Quant au notaire Doucet, nous l'avons inclus dans le même groupe que Dumoulin puisque ses engagements se concentrent entre 1810 et 1815. Enfin, Michel-Joseph Badeaux (6 engagements), Antoine-Isidore Badeaux (1 engagement) et Laurent-David Craig (1 engagement) forment un groupe de notaires auquel les marchands indépendants et les compagnies de traite firent rarement appel. Les engagements contractés devant Michel-Joseph Badeaux se répartissent entre 1824 et 1831. Antoine-Isidore Badeaux et Laurent-David Craig rédigèrent chacun un engagement, en 1799 et en 1827 respectivement.

En l'absence de *Trade Licences* pour la période qui nous intéresse, nous rappelons qu'ils cessent d'exister en 1790, nous avons recherché un autre outil nous permettant d'obtenir un indice de la représentativité des engagements trifluviens pour la traite du St-Maurice. À ce sujet, dans les volumineuses archives de la *HBC*, nous avons pu mettre la main sur des listes d'employés de la compagnie dans le district du St-Maurice pour les années 1822 à 1831⁷⁶. Nous avons ainsi pu établir que seulement 41 % des individus présents dans les listes d'employés de la *HBC* contractèrent également au moins un engagement à Trois-Rivières envers cette même compagnie. Ces résultats nous apparaissent faibles, d'autant plus que dans de nombreux cas, les engagements ne permettent pas de dresser toute la carrière d'un homme au service de la *HBC* dans le district du St-Maurice. Cela étant, les engagements s'avèrent beaucoup plus riches en informations concernant les conditions de travail des engagés⁷⁷. Ils sont aussi une source précieuse pour mieux connaître les activités d'employeurs, et plus particulièrement pour cerner la contribution des marchands indépendants, des intervenants qui laissèrent très peu de traces de leurs activités.

Quels types d'informations contiennent les engagements pour la traite du St-Maurice contractés à Trois-Rivières ? Nous y retrouvons d'abord le nom et le prénom de l'engagé. Outre ces informations, l'origine ethnique, indiquée uniquement dans le cas des

⁷⁶ HBCA : Weymontachingue Accounts, B230/d; Montreal Department abstracts of servants accounts, B134/g; Three Rivers miscellaneous records, B216/z.

⁷⁷ Les documents des archives de la *HBC* que nous avons consultés donnent parfois des indications sur les salaires, la durée du contrat, la fonction de l'engagé, son âge, sa provenance, le poste de traite où il travaille, le nombre d'années au service de la *HBC*. Cependant, certains de ces documents ne fournissent que quelques uns de ces renseignements et dans l'ensemble, les informations livrées n'atteignent pas la même précision que dans les engagements.

engagés amérindiens, et le lieu d'origine ou de résidence, fournis dans pratiquement tous les contrats d'embauche, permettent de caractériser les engagés qui participèrent à la traite du St-Maurice. Dans le cadre de notre étude, ces données ne seront pas mises à profit dans le but de reconstituer leurs carrières. Nous n'avons pas non plus tenté d'établir une biographie de chacun des intervenants retracés dans notre corpus documentaire. Ainsi, nous nous sommes très peu intéressé aux deux principales questions évoquées dans notre bilan historiographique : la relation entre l'agriculture et la traite des fourrures et l'influence des réseaux familiaux ou de sociabilité dans le recrutement des engagés. Tandis que le premier sujet ne sera pas du tout abordé ici⁷⁸, le second ne sera qu'effleuré dans le quatrième chapitre consacré aux engagés amérindiens. En fait, nous utiliserons les informations relatives au prénom, au patronyme et à l'origine ethnique essentiellement pour évaluer le mieux possible le nombre d'engagements contractés par des Amérindiens. Enfin, grâce aux renseignements concernant le lieu de résidence, nous chercherons à retracer la provenance des engagés du St-Maurice et à repérer les principaux foyers de recrutement.

Les autres informations tirées des contrats d'embauche se rapportent aux conditions de travail des engagés : le nom de l'employeur, marchand(s) indépendant(s) ou grande compagnie de traite (*NWC*, *HBC* ou *KPC*), la ou les destination(s) où l'employé devra se rendre, la durée du contrat, la ou les fonction(s) à remplir, le salaire et diverses autres clauses (comprenant des avances sur le salaire, du matériel que l'engagé recevra

⁷⁸ Les engagements sont plutôt muets relativement à l'occupation des engagés. Des recherches supplémentaires devront donc être menées afin de cerner la place de l'engagement dans la vie de chacun de ces individus et leurs motivations à participer aux voyages dans le bassin du St-Maurice.

avant ou au moment de son départ, etc.). Tel que mentionné en introduction, en répartissant les engagements en fonction des employeurs et de l'origine ethnique des engagés, nous nous attacherons à établir diverses comparaisons. Ultimement, nous tenterons de répondre ici à deux questions principales. Dans un premier temps, est-ce que les modalités d'embauche d'un engagé pouvaient varier selon l'employeur ? Ensuite, les conditions de travail des engagés amérindiens et canadiens se distinguaient-elles ? Rappelons que nous ne retrouvons malheureusement pas l'ensemble des informations souhaitées dans tous les contrats d'embauche. Ainsi, au fil des chapitres, nous apporterons les précisions méthodologiques qui s'imposent en lien avec chacune des variables en cause (provenance de l'engagé, salaire, fonction, etc).

CHAPITRE 2

Les bases spatiales de la traite du St-Maurice

Le présent chapitre vise à reconstituer les bases spatiales de la traite du St-Maurice. Nous explorerons, en premier lieu, deux questions liées au milieu d'origine des engagés du St-Maurice. Ces hommes résidaient-ils majoritairement dans le district judiciaire de Trois-Rivières ? Et si oui, quels furent, à l'intérieur de ce district, les principaux centres de recrutement ? Par la suite, nous déplacerons notre regard vers le territoire de traite, cet espace immense que les engagés, suivant la saison, parcouraient en canot ou en raquettes, au service de quelques employeurs en butte à une âpre concurrence pour le contrôle des ressources. Nous nous attacherons notamment à mettre en lumière les motivations respectives de chacun des employeurs présents dans le bassin hydrographique du St-Maurice.

1- L'aire de recrutement des engagés : le district judiciaire de Trois-Rivières

D'où provenaient les engagés du St-Maurice pendant la période qui nous intéresse ? Selon les informations que nous avons tirées des actes notariés contractés à Trois-Rivières, entre 1798 et 1831, presque tous résidaient dans le district judiciaire de

Trois-Rivières. En effet, si l'on exclut les 28 contrats d'embauche sans précision quant au lieu de résidence de l'engagé, 98 % des engagements lient des individus établis dans ce district¹. Immédiatement, il nous faut soulever le problème d'un éventuel biais méthodologique afin d'expliquer cette apparente surreprésentation de la main-d'œuvre locale : l'exploitation exclusive d'actes notariés contractés à Trois-Rivières aurait-elle pour effet d'exagérer la participation des engagés trifluviens ? Autrement dit, est-ce que des engagements pour la traite du St-Maurice contractés à l'extérieur de Trois-Rivières² ou de son district judiciaire nous auraient échappé ?

En mettant à profit des livres de comptabilité conservés aux archives de la *Hudson's Bay Company (HBC)*, nous avons tenté de vérifier, à tout le moins pour cette dernière, si notre recours exclusif aux engagements trifluviens nous permettait de dresser un portrait assez juste de la provenance des engagés. Pour la période allant de 1822 et 1831 inclusivement, nous avons ainsi pu établir une liste annuelle du personnel employé par la *HBC* dans le district du St-Maurice³. Malheureusement, les documents consultés n'offrent des indications précises sur le lieu de résidence des engagés⁴ que pour les années

¹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : Joseph Badeaux, CN401, S6; Antoine Zéphirin Leblanc, CN401, S56; Étienne Renvoyé, CN401, S79; Jean Emmanuel Dumoulin, CN401, S32; Michel-Joseph Badeaux, CN401, S7; Antoine-Isidore Badeaux, CN401, S4; Laurent-David Craig, CN401, S19; ANQ (Centre d'archives de Montréal), Fonds Cour supérieure. District Judiciaire de Montréal. Greffes de notaires (CN601) : Nicolas-Benjamin Doucet, CN601, S134.

² Rappelons qu'à la note 73 du premier chapitre, nous expliquons que, parce que plusieurs engagés provenaient de Bécancour, nous avons dépouillé les greffes de deux notaires de Nicolet, mais que nous n'y avons retrouvé aucun engagement lié à la traite du St-Maurice. ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières, (CN401).

³ La *HBC* créa ce district en 1821 suite à la fusion avec la *North West Company (NWC)*.

⁴ Dans les autres listes que nous avons repérées, l'information relative au lieu de résidence ou d'origine des engagés est absente, ou trop générale pour être concluante (Canada, Ireland, Scotland).

1823-1824⁵, 1829-1830⁶ et 1830-1831⁷. En comparant la proportion d'individus originaires du district de Trois-Rivières dans les engagements et dans les listes dressées par la *HBC*, nous observons un certain écart. Tandis qu'environ 95 % des engagements envers la *HBC* concernent des individus de ce district, ce pourcentage chute à environ 82% dans les listes d'employés établies par la compagnie⁸. Bien que ces deux sources indiquent une forte prédominance de la main-d'oeuvre de la région de Trois-Rivières, il subsiste tout de même un écart non négligeable de 13 %. Aussi, en ce qui concerne la *HBC*, nous nous limiterons donc à l'analyse du recrutement endogène, c'est-à-dire à prendre en compte son recours à la population environnante pour ses activités dans le district du St-Maurice.

En ce qui a trait à la *North West Company (NWC)*, la *King's Posts Company (KPC)* et les marchands indépendants, nous ne disposons d'aucune documentation permettant pareille confrontation des informations. À l'exception d'un contrat envers la *NWC*, où la provenance de l'engagé n'est pas précisée, tous les engagements envers la *NWC* et la *KPC* impliquent des individus du district de Trois-Rivières. Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que tous les individus employés par ces deux compagnies résidaient dans ce district. En fait, pour la *NWC* et la *KPC*, nous pouvons seulement affirmer qu'elles retinrent les services de notaires trifluviens uniquement pour officialiser l'embauche d'individus du district de Trois-Rivières. À l'image de notre

⁵ HBCA, *Weymontachingue general account book*, B.230/d/3.

⁶ *Ibid.*, *Montreal Department abstracts of servants accounts*, B134/g/7.

⁷ *Ibid.*, B134/g/8.

⁸ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*; HBCA, *Montreal Department abstracts of servants accounts*, B134/g et *Weymontachingue general account book*, B230/d/3.

approche vis-à-vis des engagements envers la *HBC*, nous nous limiterons donc à étudier le recours des deux compagnies à la population du milieu. Enfin, dans le cas des marchands indépendants, deux éléments nous laissent croire que la proportion d'engagés du district de Trois-Rivières observée dans les engagements (98 %⁹) reflète bien la réalité. Tout d'abord, ces marchands habitaient presque tous à Trois-Rivières ou dans les environs, et ensuite, ils disposaient de moyens limités en comparaison avec les trois compagnies précédentes. Il apparaît donc peu probable qu'ils aient recruté des hommes hors de la région de Trois-Rivières.

La figure 2.1 permet d'appréhender avec plus de précision la provenance des engagés du St-Maurice dont le contrat d'embauche fut rédigé par un notaire trifluvien. Il en ressort qu'à l'intérieur du district de Trois-Rivières, les divers employeurs favorisèrent le recrutement d'individus issus de quelques paroisses ou localités bien précises. D'un autre point de vue, nous pouvons également nous demander si, en raison des conditions locales, ces populations n'étaient pas plus susceptibles que d'autres résidents du district de rechercher un emploi dans la traite du St-Maurice. Nous y reviendrons.

L'aire de recrutement des engagés du St-Maurice s'établit comme suit : dans 89 % des contrats d'embauche où le lieu de résidence est mentionné, l'engagé réside soit à Bécancour, à Trois-Rivières, à St-François-du-Lac ou au Cap-de-la-Madeleine (voir la

⁹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

carte 2.1)¹⁰. Les autres engagés du district trifluvien proviennent soit de St-Michel-d'Yamaska (8 engagements), de Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville) (6 engagements), de Baie-du-Febvre (4 engagements), de St-Grégoire (3 engagements), de Pointe-du-Lac (2 engagements), de la rivière St-Maurice (sans autre précision) (2 engagements), de Gentilly (1 engagement), de St-Léon (1 engagement) ou de Maskinongé (1 engagement)¹¹. Enfin, toujours parmi les engagés dont le contrat d'embauche fournit le lieu de résidence, seulement 7 résident à l'extérieur du district judiciaire de Trois-Rivières¹².

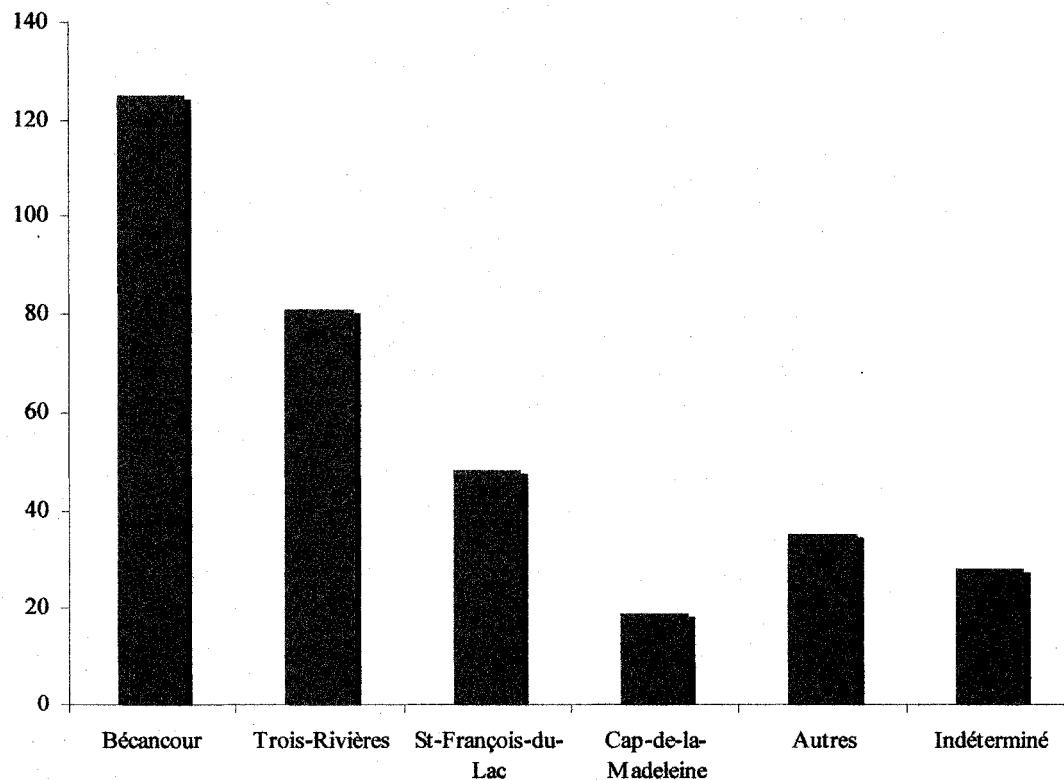
¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.* : Québec, William-Henry, Contrecoeur, St-Pierre (comté de Warwick, Montréal), St-Joseph (comté de Dorchester), St-Joseph-de-Satigand, St-Barthélemy.

FIGURE 2.1

**Répartition des engagements pour la traite du St-Maurice
selon le lieu de résidence, 1798-1831 (en nombre)**



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine

Environ le tiers des contrats où le lieu de résidence est indiqué touchent des individus de Trois-Rivières ou du Cap-de-la-Madeleine, ce qui représente 100 engagements au total¹³. Examinons brièvement les caractéristiques du milieu. Sises sur la

¹³ *Ibid.*

Rive-Nord du fleuve St-Laurent, à l'embouchure de la rivière St-Maurice (voir la carte 2.1), ces deux paroisses sont dotées d'un sol qui n'est pas favorable au développement d'une agriculture prospère, à cause de « l'énorme amas sableux que représente l'ancien delta accumulé par le Saint-Maurice dans les eaux de la mer de Champlain. »¹⁴ En 1790, la paroisse du Cap-de-la-Madeleine compte à peine 324 habitants¹⁵. Quant à Trois-Rivières, « chef-lieu de sa région immédiate en raison de son rôle commercial et industriel »¹⁶, elle devient à cette époque le centre administratif d'un des trois districts judiciaires du Bas-Canada. De 1784 à 1831, la population trifluvienne quadrupla, passant de 806 à 3113 habitants¹⁷. Néanmoins, comparativement à Montréal et à Québec (respectivement 27 297 et 25 936 habitants en 1831)¹⁸, centres administratifs des deux autres districts judiciaires du Bas-Canada, Trois-Rivières demeure une petite ville qui n'a pas encore amorcé son véritable processus d'industrialisation¹⁹. De plus, l'exploitation de la forêt mauricienne ne s'enclencha réellement qu'après 1850.

¹⁴ Raoul Blanchard, *La Mauricie*, Éditions du Bien public, Trois-Rivières, 1950, pages 50-51.

¹⁵ René Hardy et Normand Séguin, *Histoire de la Mauricie*, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC, 2004, p. 105.

¹⁶ *Ibid.*, p. 386.

¹⁷ Serge Courville, Normand Séguin et Jean-Claude Robert, *Le pays laurentien au XIX^e siècle. Les morphologies de base*. Atlas historique du Québec I, PUL, Sainte-Foy, 1995, p. 22.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ « Le Trois-Rivières des années 1830 n'est pas encore entré dans l'âge industriel du grand atelier et de la fabrication en série. Seul dans sa boutique ou accompagné de quelques apprentis, l'artisan s'affaire à son métier. On compte toutefois un petit nombre de fabriques de moyenne importance. » René Hardy et Normand Séguin, *op. cit.*, p. 392.

CARTE 2.1

Le district judiciaire de Trois-Rivières au début du XIX^e siècle



Source : Samuel Holland, *A New Map of the Province of Lower Canada describing all the Seigneuries, Townships, Grants, &c...*, London : Will^m Faden, 1813. (Collection numérique de BANQ : (<http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/cargo/accueil.htm>)).

Bécancour et St-François-du-Lac

Localisées sur la Rive-Sud du fleuve St-Laurent, respectivement sur les bords des rivières Bécancour et St-François (voir la carte 2.1), Bécancour et St-François-du-Lac sont mentionnées comme lieu de résidence dans 173 des 308 contrats où l'information est disponible, ce qui équivaut à une proportion de 56 %²⁰. Dans un peu moins de la moitié des cas, soit 84 engagements, des Amérindiens tiennent le rôle d'engagé. Il faut souligner que durant les années qui nous intéressent, Bécancour et St-François-du-Lac comptent une importante population amérindienne. Au cours du XVII^e siècle, rappelons-le, l'intensification de la colonisation anglaise favorisa le déplacement d'Abénaquis, originaires de l'actuel nord-est américain, vers la vallée du St-Laurent. Puis, au début du XVIII^e siècle, les Français ouvrirent deux missions sur la rive sud du St-Laurent, à proximité de Trois-Rivières, visant à établir et convertir les nouveaux arrivants et favoriser la défense de la colonie²¹. Ainsi, « de la Conquête jusqu'au début des années 1820 », à Bécancour, la population amérindienne se situe environ entre 300 et 350 habitants²². À la même époque, à St-François-du-Lac, au « village des Sauvages », on dénombre environ 400 Amérindiens²³. En 1831, Bécancour compte un peu moins de 2 900 habitants tandis

²⁰ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

²¹ À Saint-François-du-Lac, la mission fut établie en 1700. Thomas-M. Charland, *Les Abénakis d'Odanak*, Montréal, Éditions du Lévrier, 1989 [1964], p. 21, 37 et 38. À Bécancour, « c'est véritablement en 1704 que les Abénaquis se sont établis à cet endroit, à l'invitation du père Sébastien Râle. » Claude Gélinas, manuscrit remis au comité éditorial de la monographie *Histoire du Centre-du-Québec*, INRS-Culture et Société, 2002, p. 4.

²² Claude Gélinas, *op. cit.*, p. 6.

²³ *Ibid.* Plus précisément, en 1832, on dénombre 391 Amérindiens à St-François-du-Lac. Gordon M. Day, *The Identity of the Saint-Francis Indians*, National Museum of Man Mercury Series, Ottawa, 1981, p. 102.

que St-François-du-Lac a une population d'environ 3 100 habitants²⁴. Or, 50 des 125 engagements contractés par des hommes de Bécancour concernent des Amérindiens, soit une proportion de 40 %²⁵, tandis qu'à St-François-du-Lac, ce sont 34 engagements d'Amérindiens sur un total de 48, soit une proportion de 71 %²⁶. Cette surreprésentation des Autochtones sera abordée plus en profondeur dans le quatrième chapitre, entièrement consacré aux engagés amérindiens.

2- Le territoire de traite : le bassin du St-Maurice

À l'exception de deux engagements pour la rivière Batiscan, dont l'embouchure se situe à proximité de celle de la rivière St-Maurice²⁷, tous les contrats d'embauche retenus aux fins d'étude concernent la traite du St-Maurice. Les engagements sont avares de renseignements quant à la ou les destination(s) précise(s) des engagés. Le plus souvent, le trajet à parcourir est décrit de façon très vague, comme dans cet extrait tiré de l'engagement de Joseph Thomas Deny envers Claude Pratte, contracté le 20 décembre 1798 : « *le dit engagé promet et s'oblige de voyager dans la rivière St Maurice aux postes et endroits de traite qui lui seront indiqués* »²⁸. On retrouve parfois certains toponymes

²⁴ Recensement du Bas-Canada, 1831, bobines C-723 et C-724.

²⁵ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Située sur la rive nord du St-Laurent, la rivière Batiscan a son embouchure à seulement quelques dizaines de kilomètres de celle de la rivière St-Maurice. En raison de cette proximité, nous avons choisi de retenir les deux contrats, d'autant plus qu'ils impliquent des engagés et des marchands que nous retrouvons également dans des contrats liés à la traite du St-Maurice.

²⁸ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

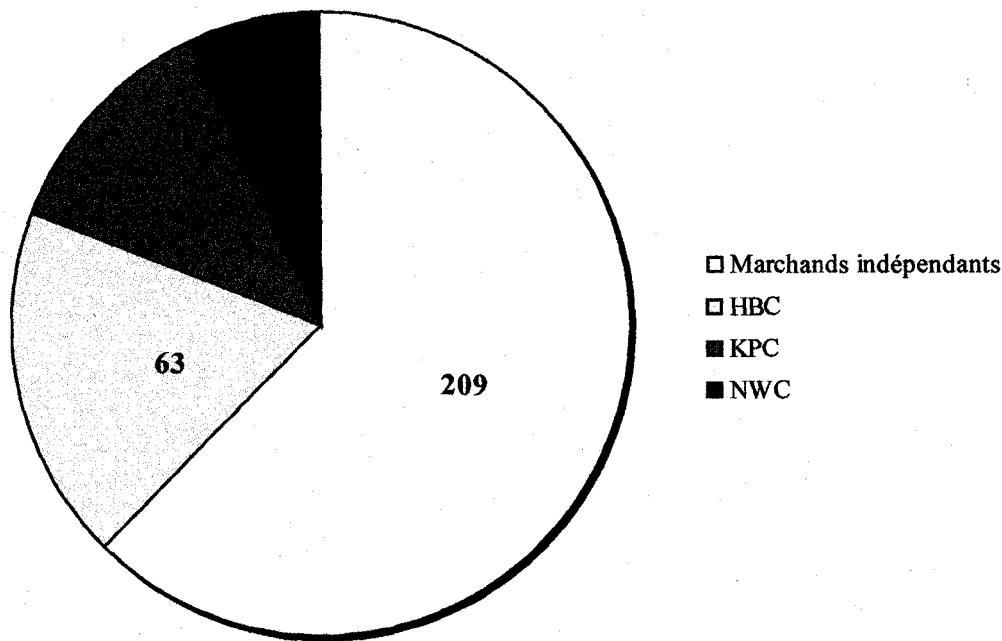
associés à des lieux plus spécifiques, tel que *Montashing*, *Rivière-aux-Rats*, *Coucoucache*, *La Tuque*, etc²⁹. Cependant, la faible récurrence de ces mentions nous empêche d'établir avec certitude quels étaient les territoires exploités par les différents marchands et les compagnies. Dans le cas des trois grandes compagnies de traite présentes dans le St-Maurice pendant le premier tiers du XIX^e siècle, la *NWC*, la *HBC* et la *KPC*, leurs activités se concentraient largement en Haute-Mauricie³⁰. Pour ce qui est des marchands indépendants, à partir d'informations recueillies dans les engagements et autres actes notariés, il semble bien qu'eux aussi exploitaient les ressources de la Haute-Mauricie. Considérant que nos sources ne nous permettent pas d'apporter une réponse définitive à cette question, nous limiterons notre propos aux motifs de la présence de chacun des employeurs dans le bassin de la rivière.

La figure 2.2 illustre le nombre d'engagements contractés par chacun des employeurs, à l'exclusion des marchands indépendants qui ont été regroupés en une seule catégorie. Encore une fois, l'on doit s'interroger sur la fiabilité des données comme indicateurs de l'intensité des activités de chacun des employeurs dans le bassin du St-Maurice. Tel que mentionné précédemment, dans le cas de la *NWC*, de la *HBC* et de la *KPC*, les engagements ne permettent pas de dresser un portrait exact de la main-d'œuvre employée, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Sur ce point, nous nous contenterons d'interpréter les résultats relatifs au nombre d'engagements envers chaque employeur.

²⁹ Ces quatre toponymes désignent des postes de traite localisés dans le bassin de la rivière St-Maurice. Parfois, combinés à la rivière St-Maurice, on retrouve également des toponymes relatifs à des lacs ou à des rivières.

³⁰ Claude Gélinas, « La traite des fourrures en Haute Mauricie avant 1831. Concurrence, stratégies commerciales et petits profits », *RHAF*, 51, 3 (hiver, 1998) : 391-417.

FIGURE 2.2
Répartition des engagements pour la traite du St-Maurice
selon l'employeur (1798-1831)



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

L'arrivée de la NWC dans le bassin du St-Maurice

« L'aventure de la North West Company en Mauricie » a fait l'objet d'un article récent sous la plume de Claude Gélinas³¹. Il y souligne qu'« au moment de son apogée »³²,

³¹ *Idem.*, « L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *RHAF*, 53, 3 (hiver 2000) : 401-419.

³² *Ibid.*, p. 402.

« entre 1800 et 1810 »³³ la *NWC* était très active à l'intérieur des frontières actuelles du Québec, de la Côte-Nord jusque dans le bassin de la baie James, ce qui incluait le bassin de la rivière St-Maurice³⁴. À cette époque, le bassin du St-Maurice est délimité au nord-ouest par la terre de Rupert, l'ensemble du territoire couvert par le bassin hydrographique de la baie d'Hudson, où la *HBC* exerçait un monopole, et au nord-est par le Domaine du roi, qui couvrait l'ensemble du bassin du Saguenay et du lac St-Jean et dont le fermier détenait le monopole (voir la carte 2.2). La *NWC* aurait probablement investi le bassin du St-Maurice au tournant du XIX^e siècle³⁵. Cependant, il est difficile de déterminer si cela se produisit avant 1802, l'année où elle obtint la location du Domaine du roi. Néanmoins, Claude Gélinas a clairement établi qu'en 1802 la *NWC* exploitait des postes en Haute-Mauricie³⁶. Puis, après 1814, on ne retrouve plus aucune trace d'activités de la *NWC*³⁷. Pourquoi, la *NWC* se retira-t-elle de la Haute-Mauricie dès 1814, soit bien avant sa fusion avec la *HBC* en 1821 ? Tel que mentionné, à partir de 1802, la *NWC* est désormais locataire du Domaine du roi. À partir de ce moment, ses postes de la Haute-Mauricie seraient entrés en concurrence avec ceux du Domaine. Dans cette optique, ses postes auraient progressivement été «recycl[és] en simples surveillants responsables de protéger la chasse gardée que constituait le Domaine. »³⁸ Cette mutation, qui visait à faire de la Haute-Mauricie une zone tampon entre sa nouvelle acquisition et la terre de Rupert, aurait été effectuée à compter de 1807³⁹.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*, p. 404-406.

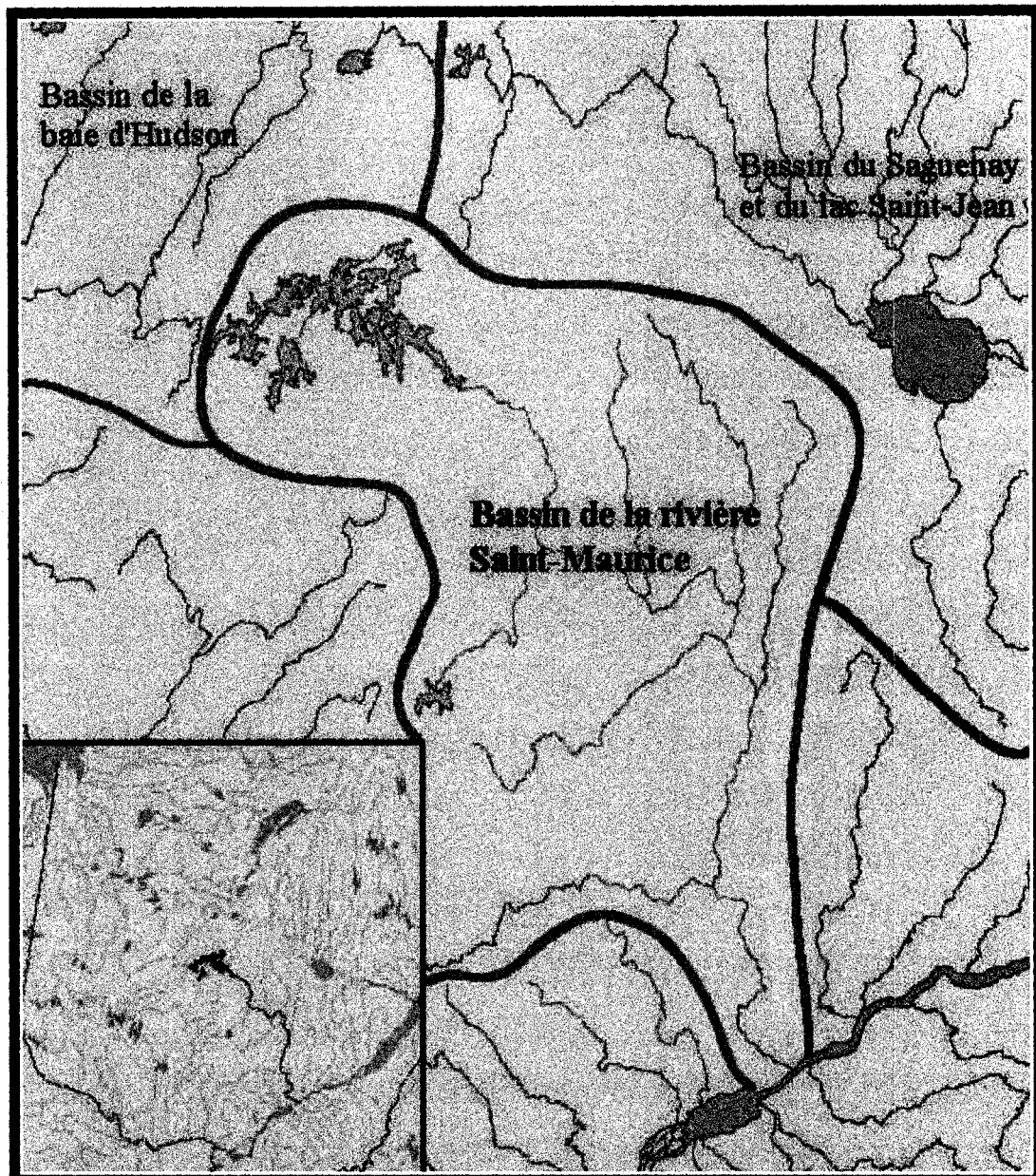
³⁶ *Ibid.*, p. 406.

³⁷ *Ibid.*, p. 408-409.

³⁸ *Ibid.*, p. 399.

³⁹ « Un indice de cela se trouve dans le procès-verbal d'une assemblée tenue par ces mêmes dirigeants [ceux de la *NWC*] à Fort William en 1807 : «A long conversation then followed relative to the St Maurice

CARTE 2.2
Bassin hydrographique de la rivière St-Maurice



Source : ministère des Ressources naturelles et de la faune, *Le Québec méridional, carte muette*, <http://www.mrn.gouv.qc.ca/territoire/portrait/portrait-quebec.jsp>. Modifications relatives aux tracés des bassins hydrographiques par l'auteur.

& Kings Posts Departments, and the Wintering partners unanimously desired that the Outfit of the former should be in future so limited as to secure the Concern from loss, — that River being considered merely as a barrier to defend the borders of the neighbouring posts, and the Outfit thereto to be adapted to this purpose only». *Idem.*, « L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *op. cit.*, p. 411.

Riches en renseignements sur les activités commerciales de la *NWC* en Haute-Mauricie, les travaux de Gélinas ne livrent toutefois que des informations fragmentaires sur les engagés recrutés par elle. Malheureusement, les engagements contractés à Trois-Rivières ne permettent pas non plus d'étendre véritablement nos connaissances relatives aux individus embauchés par la compagnie montréalaise pour ses activités dans la rivière St-Maurice. La *NWC* ne fit appel aux notaires trifluviens qu'à 23 occasions pour recruter des individus qu'elle projetait d'envoyer dans ses postes du bassin de la St-Maurice⁴⁰. De plus, ces engagements se concentrent sur une très courte période, soit entre 1806 et 1809 inclusivement. Aucun ne se poursuit au-delà de 1809, et 19 de ces engagements datent de 1807⁴¹.

Les engagements contractés par la *NWC* à Trois-Rivières illustrent-ils fidèlement le recours de cette entreprise à la population du district pour la traite du St-Maurice ? Si oui, il faudrait en déduire qu'elle lui fit rarement appel. Pourtant, les recherches de Nicole St-Onge dans les greffes montréalais⁴², tout comme les nôtres dans les greffes trifluviens⁴³, démontrent que des travailleurs trifluviens et issus des paroisses environnantes furent employés par la *NWC* dans ses canots qui, bon an, mal an, quittaient Lachine pour l'Ouest canadien. On s'étonnera alors que, faisant déjà appel à ces

⁴⁰ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.* Il se peut, en lien avec ses activités en Haute-Mauricie, que la *NWC* ait limité l'embauche d'individus provenant des environs de Trois-Rivières afin de ne pas favoriser la formation d'un groupe qui aurait pu, à titre de marchands indépendants, aller par la suite la concurrencer à l'intérieur du Domaine, dont elle fut le locataire de 1802 à 1822.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Voir le premier chapitre.

⁴³ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

populations, la *NWC* ne l'ait pas sollicitée davantage pour la traite du St-Maurice. D'autres recherches devront être menées afin de faire la lumière sur ses stratégies de recrutement pour ses activités dans le bassin du St-Maurice.

La HBC et la KPC : deux monopoles en Haute-Mauricie

En 1821, la *NWC* et la *HBC* fusionnent, mettant ainsi fin à une situation de concurrence qui devenait de plus en plus ruineuse pour les deux entreprises. La *HBC* exerce alors un véritable monopole sur la traite des fourrures canadienne. Toutefois, le bassin du St-Maurice, et plus précisément la Haute-Mauricie, constitue une exception à son emprise. En 1821, la *NWC* était encore locataire du Domaine du roi. Après la fusion, la *HBC* en devint le nouveau locataire. Or, le bail de la *NWC*, contracté en 1802 et d'une durée de vingt ans, arriva à échéance en 1822. En juillet 1822, John Goudie en obtint la location et, au mois d'août, il s'associa à un groupe de marchands pour former la *King's Posts Company (KPC)*⁴⁴. Ce nouveau bail était également d'une durée de 20 ans. Pour les deux compagnies, la *HBC* et la *KPC*, le contrôle de la Haute-Mauricie représentait alors un enjeu capital. En effet, les deux rivaux possédaient chacun un poste de traite à La Tuque, à Weymontachie et à Obedjiwan⁴⁵. Finalement, en 1831, face aux coûts exorbitants reliés à cette lutte, le gouverneur de la *HBC*, George Simpson, racheta les années restantes

⁴⁴ Russel Bouchard, *Le Saguenay des fourrures, 1534-1859. Histoire d'un monopole*. Imprimerie Gagné, Louiseville, 1989, p. 211-212.

⁴⁵ Claude Gélinas, *op. cit.*, p. 396.

du bail de la *KPC*⁴⁶. Dans ce contexte d'intense concurrence, qui dura de 1822 à 1831, les deux entreprises recrutèrent de nombreux individus issus du district de Trois-Rivières.

Longtemps circonscrite aux rives de la baie d'Hudson et de la baie James, la *HBC* amorça une première expansion dans l'arrière-pays de l'est de la baie James dans le dernier quart du XVIII^e siècle⁴⁷. Cependant, ce ne fut qu'au début du XIX^e siècle, face à une concurrence de plus en plus forte de la part de la *NWC*, qu'elle intensifia ce mouvement vers l'intérieur des terres⁴⁸. Ainsi, lorsque la *HBC* établit des postes en Haute-Mauricie après la fusion de 1821, la stratégie de la compagnie visait à protéger la terre de Rupert vis-à-vis des intrus. À partir de 1822, face à l'émergence de la *KPC*, la *HBC* entreprit d'entourer le Domaine afin d'affaiblir son nouveau concurrent⁴⁹. Enfin, toujours selon Claude Gélinas, l'importance stratégique de la Haute-Mauricie à partir de 1822 aurait poussé la *HBC* à recruter un personnel plus qualifié et plus nombreux qu'après 1831, date à laquelle elle redevint locataire du Domaine⁵⁰.

Entre 1822 et 1831, la *HBC* fit appel à 63 reprises aux notaires de Trois-Rivières afin d'officialiser l'embauche d'un engagé pour la traite du St-Maurice⁵¹. De ce nombre, 53 furent recrutés entre 1827 et 1831, c'est-à-dire 84 %⁵². Ces résultats semblent indiquer

⁴⁶ *Ibid.*, p. 402.

⁴⁷ Daniel Francis et Toby Morantz, *La traite des fourrures dans l'est de la Baie James 1600-1870*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, p. 148

⁴⁸ *Ibid.*, p. 158.

⁴⁹ Claude Gélinas, *op. cit.*, p. 401.

⁵⁰ *Idem.*, *La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*. Sillery, Septentrion, 2000, p. 182.

⁵¹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*

⁵² *Ibid.*

une intensification des activités de la *HBC* dans le bassin du St-Maurice à la fin de cette décennie. Ce phénomène s'observe également dans les listes d'employés de la *HBC*, où l'on retrouve deux fois plus d'engagés dans la rivière St-Maurice en 1828/29 (34) qu'en 1823/24 (17)⁵³.

À l'image de la *NWC*, la *KPC* aurait sans doute investi la Haute-Mauricie dans l'optique de protéger le Domaine du roi. Au total, nous avons retracé 41 engagements envers cette compagnie⁵⁴. Or, très peu d'entre eux datent de la seconde moitié de la décennie 1820. En tenant compte de la durée des contrats, un seul se prolonge au-delà de l'année 1828⁵⁵. En fait, 39 des 41 engagements envers la *KPC* furent contractés entre 1822 et 1826⁵⁶. Toutefois, nous devons souligner qu'en 1826, le marchand trifluvien James Dickson, embaucha à 14 reprises des individus pour qu'ils se rendent faire la traite dans le bassin du St-Maurice⁵⁷. Cela étant dit, il s'avère difficile de déterminer s'il les recrute pour son propre compte ou pour celui de la *KPC*. À l'intérieur de ces contrats, aucune mention n'est faite relativement à cette compagnie. Or, dans 14 contrats envers la *KPC*, Dickson agit à titre de représentant, dont à cinq occurrences en avril 1826. De plus, dans une liste des employés de la *KPC* datant de 1830 que nous avons retracée dans les archives de la *HBC*, il est clairement indiqué qu'elle fut dressée par James Dickson⁵⁸. Les 14 engagements envers James Dickson seraient-ils imputables à la *KPC* ? Il nous est

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ HBCA : *Records relating to the King's Posts*, E.20/1 fos 2-3.

impossible de trancher. Néanmoins, si l'on répond par l'affirmative, la *KPC* aurait donc contracté 55 engagements à Trois-Rivières entre 1822 et 1831. L'augmentation est notable, cependant elle ne modifie en rien la tendance évoquée précédemment, puisqu'encore une fois, un seul engagement envers la *KPC* irait au-delà de l'année 1828.

Du reste, nous avons pu établir, à partir d'une liste d'employés de la *KPC* pour l'année 1830, que 18 individus étaient alors à son service dans le bassin de la St-Maurice, dont trois ayant le statut de commis⁵⁹. À notre avis, l'absence de ces engagements dans les greffes des notaires trifluviens ne semble pas résulter du fait qu'après une première embauche, la compagnie et l'engagé se seraient abstenus de passer devant le notaire pour officialiser les contrats suivants. Dans cette liste, d'ailleurs dressée par Dickson, seulement quatre employés sur 18 avaient déjà signé un contrat envers la *KPC* ou lui-même auparavant⁶⁰. Un de ces engagements, établi envers la *KPC*, fut contracté en 1829, pour une durée de trois ans⁶¹. Par malchance, cette liste des employés de la *KPC* reste muette quant à leur lieu de résidence. Ainsi, le problème de la provenance des engagés de la *KPC* dans le bassin de la St-Maurice, entre 1827 et 1831, demeure entier.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*

⁶¹ *Ibid.*

Les marchands indépendants

Les engagements contractés à Trois-Rivières, il faut bien le reconnaître, ne permettent pas véritablement d'approfondir la réflexion amorcée par Claude Gélinas sur les activités commerciales de la *NWC*, de la *KPC* et de la *HBC* dans le bassin du St-Maurice. En fait, comme nous l'avons vu, les contrats d'embauche représentent essentiellement une occasion de documenter leur recours à des individus du district judiciaire de Trois-Rivières. Par ailleurs, les activités des marchands indépendants présents dans le bassin du St-Maurice au cours du premier tiers du XIX^e siècle demeurent mal connues. Contrairement aux trois monopoles, ceux-ci n'ont pas laissé de livres de comptabilité ou d'autres documents susceptibles de nous éclairer sur leurs activités. Ainsi, les 209 engagements⁶² contractés par des marchands indépendants retracés dans les greffes des notaires trifluviens nous permettent de pallier partiellement cette lacune. Bien sûr, ces actes notariés ne livrent pas un bilan exhaustif de l'œuvre des marchands indépendants, mais on y glane tout de même diverses informations à partir desquelles il est possible d'élaborer certaines pistes de recherche.

Comment déterminer s'il s'agit véritablement de marchands indépendants ou non ?

Dans les contrats que nous avons identifiés comme relevant des marchands indépendants, aucune indication ne permet de les relier à l'une ou l'autre des trois entreprises. À l'exception du cas plus équivoque de James Dickson, que nous venons d'évoquer, il semble assez évident que lorsque le nom d'aucune des trois compagnies ne figurait dans le

⁶² *Ibid.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

contrat d'embauche, c'est qu'il fallait en déduire que ces dernières n'étaient pas impliquées. L'exemple du marchand Claude Pratte, qui agit à titre d'employeur dans 43 % des engagements envers des marchands indépendants⁶³, tend à confirmer ce jugement.

Tout au long la période à l'étude, ce petit commerçant de Trois-Rivières a embauché à 89 reprises des engagés pour la traite du St-Maurice⁶⁴. Or, au début du XIX^e siècle, Pratte entretenait des liens d'affaires avec la *NWC*. Nous avons retrouvé, dans le greffe du notaire Joseph Badeaux, deux obligations de Claude Pratte envers *McTavish, Frobisher & Compagnie*⁶⁵. La première, datée de 1800, pour une somme de 398 livres et la seconde, datée de 1804, pour une somme de 200 livres (toutes deux du cours actuel). Également, en 1801, toujours pour le compte de la *NWC*, Pratte contracte un marché avec deux forgerons pour la fabrication de diverses marchandises : piège à castor sans chaîne, piège à castor avec chaîne, grosse hache, demie-hache, petite hache ou cassetête, couteaux croches, etc⁶⁶. Or, entre 1800 et 1807 inclusivement, Pratte ne se rend à aucune occasion devant un notaire trifluvien pour contracter un engagement. Puis, en 1808 et en 1809, celui-ci contracte une association avec des marchands pour faire la traite dans le St-Maurice⁶⁷. La *NWC* n'y est jamais mentionnée. Il faut bien dire qu'il aurait été illogique qu'à partir de 1807, alors qu'elle change la vocation de ses postes de la Haute-Mauricie

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.* : Greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

pour favoriser ceux du Domaine du roi, la *NWC* eût chargé des commerçants trifluviens d'aller y faire la traite !

Sur les 209 engagements envers des marchands indépendants contractés tout au long de la période considérée, 136 furent signés entre 1815 et 1822⁶⁸, c'est-à-dire entre le départ de la *NWC*, en 1814, et le début de la lutte entre la *KPC* et la *HBC*, en 1822. Des petits commerçants auraient donc profité de cette courte période, où le bassin du St-Maurice n'était encore accaparé par aucune grande compagnie de traite, pour tirer leur épingle du jeu. On peut également supposer que la *NWC* n'aurait pas freiné aussi fortement les activités des marchands indépendants que la *KPC* et la *HBC*. Ainsi, sur les 113 engagements contractés entre 1823 et 1831, 91 sont établis envers la *KPC* ou la *HBC*, voire même 105 si l'on inclut ceux envers James Dickson à ceux de la *KPC*⁶⁹. En comparaison, entre 1798 et 1814, seulement 23 des 87 engagements concernent la *NWC*⁷⁰. Précisons qu'après que la *NWC* eut recyclé ses postes de la Haute-Mauricie en surveillants du Domaine du roi, en 1807, nous retrouvons 47 engagements envers des marchands indépendants, de 1808 à 1814, comparativement à 17 durant la période précédente, entre 1798 et 1807⁷¹.

Après cette reconnaissance des bases spatiales de la traite, nous tenterons dans le chapitre suivant de reconstituer les conditions de travail des engagés du St-Maurice. Bien

⁶⁸ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

que les services des notaires trifluviens aient été surtout requis lors de l'embauche d'individus originaires du district de Trois-Rivières, nous croyons que notre recherche nous permettra de jeter un éclairage nouveau sur les engagés du St-Maurice. En raison de la relative proximité du bassin du St-Maurice par rapport aux autres régions exploitées par la *NWC* et la *HBC*, nous avons l'intuition que les conditions de travail des engagés, au début du XIX^e siècle, devaient s'y distinguer de celles qui prévalaient dans l'Ouest. Dans ce troisième chapitre, nous nous intéresserons donc principalement à la durée des contrats, aux fonctions attribuées aux engagés et à leurs salaires.

CHAPITRE 3

Les conditions de travail des engagés du St-Maurice

Considérant la proximité du territoire de traite par rapport aux lieux de recrutement de la main-d'œuvre, les conditions de travail des engagés œuvrant dans le bassin du St-Maurice au premier tiers du XIX^e siècle devaient se démarquer sensiblement de celles qui prédominaient dans l'Ouest à la même époque. Tandis qu'un aller-retour en canot entre Montréal et Grand Portage impliquait une absence d'environ cinq mois, de mai à septembre, plusieurs engagements pour la traite du St-Maurice sont d'une durée inférieure. Par exemple, le 27 avril 1826, la *Hudson's Bay Company* (HBC) embaucha Jacques-Joseph Guille pour « l'espace d'un mois et plus si le voyage le requiert »¹. Autre indice de cette relative accessibilité du territoire de traite, en décembre 1821 et janvier 1822, Jean-Baptiste et Louis Registre ainsi que Pierre Wawanonguet, trois Abénaquis, furent embauchés par Joseph Louis, un marchand abénaquis, « pour partir [...] en raquettes pour faire le voyage tant en montant qu'en descendant dans la rivière St Maurice [...] jusqu'à l'endroit nommé la Rivière aux Rats [...] et d'aller s'il est nécessaire [...] jusqu'à l'endroit nommé La Tuque »².

¹ Engagement de Jacques Joseph Guille envers la *Hudson's Bay Company*, 27 avril 1826, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe d'Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401,S56.

² Engagement de Jean Baptiste Régistre envers Joseph Louis, 31 décembre 1821; Engagement de Pierre Wawanonguet envers Joseph Louis, 8 janvier 1822; Engagement de Louis Registre envers Joseph Louis, 9 janvier 1822, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire

Dans le présent chapitre, nous mettrons à profit les données colligées afin de reconstituer les conditions de travail qui avaient cours dans la traite du St-Maurice. En premier lieu, nous réexaminerons brièvement la question de la provenance de la main-d'œuvre, mais cette fois en fonction de l'employeur. Ensuite, nous nous attarderons au calendrier de la traite du St-Maurice et à la durée des contrats. Enfin, les deux dernières sections du chapitre seront consacrées à l'examen des salaires perçus et des fonctions des engagés.

1- Provenance des engagés selon l'employeur

1.1- Répartition des employeurs par sous-périodes

Pendant les années qui nous intéressent (1798-1831), comme nous l'avons vu au chapitre deux, plusieurs marchands indépendants et quelques compagnies de traite prirent part à la traite du St-Maurice. Afin de mieux cerner les phases d'activité des divers employeurs, nous avons divisé la période à l'étude en trois sous-périodes. La première sous-période (1798-1814), qui constitue la plus longue des trois, fut marquée par la présence de la *North West Company (NWC)* dans le bassin du St-Maurice. En effet, nous savons que du tournant du XIX^e siècle jusqu'en 1814 la *NWC* exploita des postes de traite en Haute-Mauricie³. Bien que seulement 23 des 87 engagements contractés entre 1798 et

du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe d'Étienne Renvoyé, CN401, S79.

³ Claude Gélinas, « L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *RHAF*, 53, 3 (hiver 2000) : pages 401-419.

1814 concernent la *NWC*⁴, la présence de la compagnie montréalaise en Haute-Mauricie a sans aucun doute influencé les activités des petits commerçants⁵. La moyenne annuelle d'engagements contractés par des marchands indépendants au cours de cette sous-période est encore relativement faible, se situant légèrement en dessous de quatre contrats. Durant la seconde sous-période (1815-1822), au cours de laquelle les marchands indépendants représentaient les premiers recruteurs à Trois-Rivières, ces petits commerçants signèrent en moyenne une quinzaine de contrats d'embauche⁶. Sur un total de 136 contrats datés de cette période, 123 concernent les activités de ces derniers.⁷ Les treize autres engagements, tous contractés en 1822, se rapportent à la *King's Posts Company (KPC)* ou à la *HBC*⁸. Ces deux monopoles dominèrent la traite du St-Maurice au cours de la dernière sous-période (1823-1831). En effet, au cours de ces années, 91 engagements, voire possiblement 105⁹, sur un total de 113, se rapportent aux activités de l'une ou l'autre de ces entreprises¹⁰.

Si les ponctions effectuées par les différents employeurs à l'intérieur du bassin de main-d'œuvre du district de Trois-Rivières ne se répartissent pas également dans le temps,

⁴ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁵ Dans le deuxième chapitre, nous soulignions qu'entre 1798 et 1807, avant que la *NWC* ne réduise l'intensité de ses activités en Haute-Mauricie pour ne pas nuire à la rentabilité du Domaine du roi, le nombre d'engagements contractés par des marchands indépendants étaient beaucoup plus faible qu'entre 1808 et 1814.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ En 1826, nous avons retrouvé 14 engagements envers le marchand James Dickson. Or, à la même époque, il agissait à titre de représentant pour la *KPC*. Il est donc difficile de déterminer envers qui étaient réellement établis ces 14 contrats, Dickson ou la *KPC*? Pour plus de détails, voir le chapitre deux.

¹⁰ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

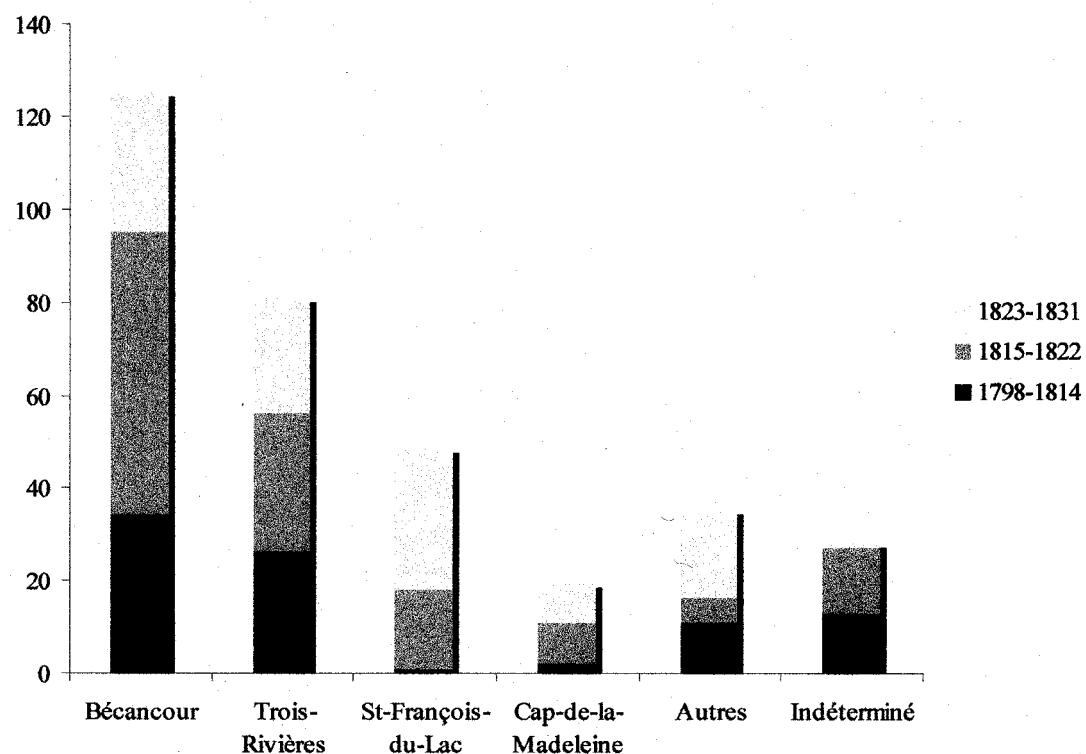
elles ne se distribuent pas non plus uniformément dans l'espace. Ainsi, alors que Bécancour et Trois-Rivières fournirent de manière constante un assez bon nombre d'engagés au cours de chacune des trois sous-périodes, les engagements contractés par des habitants de St-François-du-Lac et du Cap-de-la-Madeleine furent pratiquement nuls durant la première sous-période (1798-1814)¹¹ (voir la figure 3.1). Comment devons-nous interpréter pareil écart ? Pour expliquer ces variations, deux facteurs doivent être pris en considération : les conditions socioéconomiques prévalant à l'intérieur de chacune des paroisses et les relations qu'entretenaient les divers employeurs ou leurs représentants avec les populations de ces paroisses. Tel que mentionné dans le premier chapitre, dans le cadre de nos recherches, nous n'avons pas réalisé de biographie pour chacun des individus que nous avons relevés dans les engagements¹². Nous ne pourrons par conséquent pas aborder ici les motivations qui les poussèrent à participer à la traite dans le bassin du St-Maurice au début du XIX^e siècle. Ainsi, nous nous attarderons essentiellement aux préférences affichées par chaque employeur envers les différentes localités du district judiciaire de Trois-Rivières.

¹¹ *Ibid.*

¹² Les engagements sont pratiquement tous muets à propos de l'occupation des individus. Les contrats retracés nous aident donc très peu à déterminer la place qu'occupait la traite des fourrures dans la vie des hommes que l'on retrouve dans les contrats d'embauche pour la traite du St-Maurice. Pour plus de détails, voir dans le premier chapitre.

FIGURE 3.1

Répartition des engagements pour la traite du St-Maurice selon le lieu de résidence de l'engagé, 1798-1831 (par sous-période)



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

1.2- Lieux de recrutement privilégiés par les différents employeurs

Compte tenu du faible nombre d'engagements contractés à Trois-Rivières pour la traite du St-Maurice par la *NWC*, seulement 23, il nous apparaît risqué de tenter de déterminer si cette dernière entretenait des liens étroits avec certaines populations

spécifiques¹³. Par exemple, en 1807, presque la moitié des engagements qu'elle contracte nous mettent en présence d'individus de Bécancour (8 engagements)¹⁴. Cela étant, peut-on affirmer, à partir de ces quelques contrats, que la *NWC* privilégiait l'embauche d'engagés originaires de Bécancour ? Également, l'absence d'engagés de St-François-du-Lac parmi les employés de la *NWC* pour la traite du St-Maurice peut donner l'impression que la compagnie ignorait la population de cette paroisse¹⁵. Or, les recherches menées par Nicole St-Onge dans les greffes des notaires montréalais démontrent que la *NWC* faisait appel à la population de St-François-du-Lac pour ses activités dans l'Ouest¹⁶. Le faible nombre d'engagements envers la *NWC* et leur concentration à l'intérieur d'une courte période de seulement quatre années --1806-1809-- nous incitent donc à limiter la portée des observations tirées de ces engagements¹⁷. Néanmoins, une tendance se dégage clairement : la *NWC*, tout comme les deux autres monopoles, recruta des engagés issus de paroisses rurales éloignées du centre administratif du district de Trois-Rivières. Ainsi, presque tous les engagements contractés par des hommes de Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville) sont le fait de la *NWC*. (voir la figure 3.2)

¹³ *Ibid.*

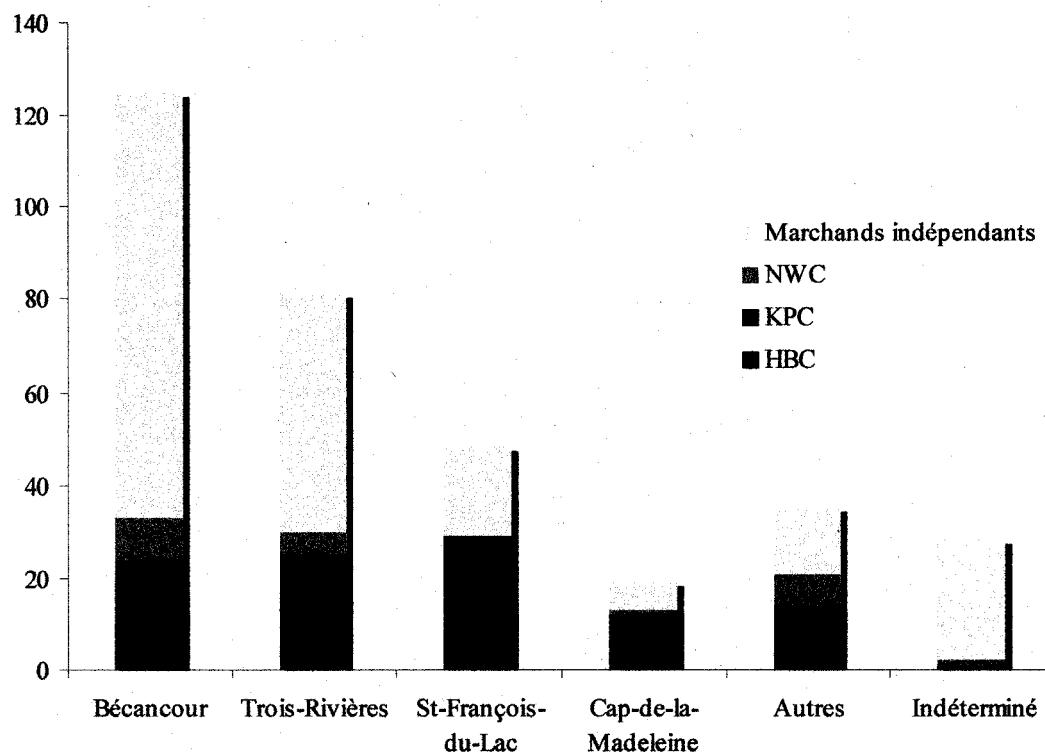
¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Professeur à l'Université d'Ottawa, Nicole St-Onge a mis sur pied une base de données réunissant au-delà de 30 000 engagements pour la traite des fourrures.

¹⁷ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

FIGURE 3.2
**Distribution des engagements pour la traite du St-Maurice selon
 le lieu de résidence de l'engagé, 1798-1831 (par employeur)**



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
 Compilation de l'auteur.

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les marchands indépendants, fort probablement en raison des moyens limités dont ils disposaient, semblaient concentrer leur recrutement à l'intérieur du district judiciaire de Trois-Rivières. En fait, lorsqu'on se réfère au tableau 3.2, il apparaît même qu'ils ont plus particulièrement favorisé l'embauche d'individus résidant à proximité de la ville de Trois-Rivières. En excluant les engagements où la provenance des hommes n'est pas indiquée, presque 80 % des contrats envers des marchands indépendants concernent l'embauche d'individus de Trois-Rivières

(51 engagements) et plus particulièrement de Bécancour (92 engagements), paroisse située face à Trois-Rivières, sur la rive sud du fleuve¹⁸. De plus, comparativement à la *KPC* et à la *HBC*, les marchands indépendants recrutèrent relativement peu d'engagés de St-François-du-Lac, paroisse située dans l'ouest du district judiciaire de Trois-Rivières sur la rive sud du fleuve, à environ une cinquantaine de kilomètres de Bécancour. Tandis que la *HBC* et la *KPC* recrutèrent presque de façon égale des individus de Trois-Rivières, de Bécancour et de St-François-du-Lac, les marchands indépendants eurent presque cinq fois plus souvent recours à des individus de Bécancour que de St-François-du-Lac¹⁹. D'ailleurs, environ 34 % des engagements envers la *HBC* touchent des individus de St-François-du-Lac ou d'Yamaska et 31 % de ceux envers la *KPC* concernent des individus de St-François-du-Lac²⁰.

Comment expliquer que les trois monopoles eurent davantage tendance que les marchands indépendants à recruter des engagés provenant de paroisses rurales éloignées du centre administratif du district de Trois-Rivières ? De prime abord, on pourrait croire que les faibles moyens financiers dont disposaient les petits commerçants, comparativement aux grandes compagnies de traite, expliqueraient ce phénomène. Cependant, rien dans nos sources ne permet d'appuyer une telle hypothèse. Néanmoins, il semble assez évident que la popularité de St-François-du-Lac auprès de la *HBC* et de la *KPC* puisse être attribuée aux liens que toutes deux entretenaient avec cette population.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

Dans le chapitre suivant, nous aborderons la question plus à fond, mais mentionnons seulement qu'un certain Stanislas Vassal, qui résidait à St-François-du-Lac, fut représentant de la *KPC* dans quelques engagements et qu'il fut également au service de la *HBC*²¹. De plus, comme le démontrent les travaux de Sonia Blouin, Rivière-du-Loup constituait une paroisse populaire auprès de la *NWC*²². Enfin, la grande majorité des marchands indépendants résidaient à Trois-Rivières ou Bécancour, ce qui pourrait expliquer que leur recrutement se concentra fortement à l'intérieur de ces deux localités²³. Bref, il y a toute la question des réseaux de sociabilité, que nous n'aborderons pas ici, qui mériterait certainement que l'on s'y attarde plus longuement.

2- Calendrier de la traite du St-Maurice

2.1- Durée des engagements

La durée des engagements pour la traite du St-Maurice est généralement courte (voir la figure 3.3). En excluant les contrats d'embauche dont nous ne pouvons déterminer la durée, seulement le quart durent un an ou plus²⁴. Quant aux contrats d'une durée de deux ans et plus, ils ne représentent qu'une faible proportion de 11% de l'ensemble²⁵. À

²¹ Au quatrième chapitre, nous développons plus longuement sur les liens qu'entretenaient Stanislas Vassal avec la *KPC* et la *HBC*.

²² Sonia Blouin, *Entre frères et cousins. L'expérience familiale des voyageurs de la seigneurie de la Rivière-du-Loup dans le commerce des fourrures, 1788-1821*, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 2003.

²³ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

l'exception de deux engagements envers Claude Pratte, tous les contrats d'embauche d'une durée de deux ans et plus furent envers la *KPC* (21 %²⁶) et, surtout, envers la *HBC* (72 %²⁷). En fait, la *HBC* constitue l'unique employeur dont la majorité des engagements durent une année ou plus (59%²⁸). La *NWC* (9 %²⁹), les marchands indépendants (10 %³⁰) et la *KPC* (15 %³¹) présentent tous un très faible taux d'engagements d'une durée d'un an et plus³². Aussi, dans les sous-sections suivantes, en raison de ces nombreux contrats de moins d'un an, nous avons cru bon de ne pas nous contenter uniquement de comparer la durée des contrats en fonction des employeurs. Nous avons également cherché à déterminer si ces derniers faisaient appel à des engagés originaires du district de Trois-Rivières durant des périodes spécifiques de l'année, et à quels besoins particuliers répondaient ces embauches limitées dans le temps.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

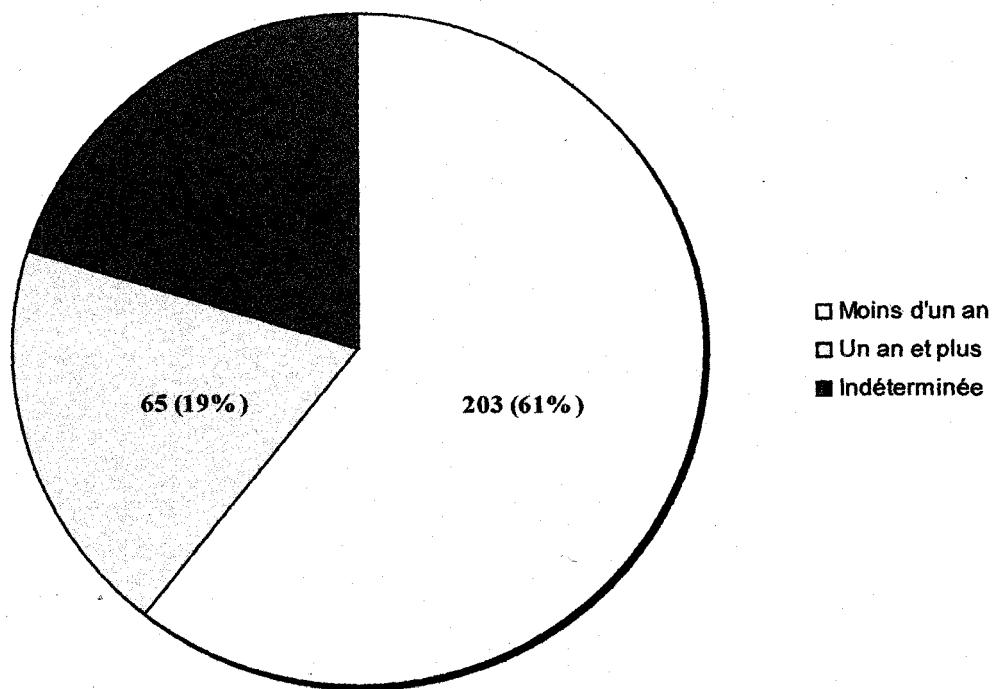
²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Ibid.*

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*

FIGURE 3.3
**Répartition des engagements pour la traite du St-Maurice
en fonction de la durée, 1798-1831**



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

2.2- Traites du printemps et de l'automne

D'autres avant nous ont tenté d'évaluer le rythme des activités de la traite en Haute-Mauricie. À partir des livres de comptabilité de la *HBC* et de la *KPC*, Claude Gélinas a pu déterminer la « répartition mensuelle des transactions effectuées par dix chasseurs de Weymontachie aux postes de [ces deux compagnies] à Weymontachie, du

1^{er} juillet 1825 au 30 juin 1830 »³³, et ainsi dégager les temps forts de la traite en Haute-Mauricie. Dans les deux postes, les mois de juin et d'octobre auraient été les plus riches en transactions³⁴. Au poste de la *HBC*, le mois de septembre se démarquerait également des autres mois de l'année³⁵. Cette concentration des activités au printemps et à l'automne s'observerait également dans la quantité de fourrures échangées à chaque mois aux postes de la *HBC* et de la *KPC*³⁶.

En lien avec les travaux de Gélinas sur le calendrier de la traite au poste de Weymontachie (en Haute-Mauricie), nous avons observé qu'un grand nombre d'engagements pour la traite du St-Maurice échurent à la fin des traites du printemps ou de l'automne. Le retour de la traite du printemps s'effectuait généralement dans le cours du mois de juin, parfois au début de juillet. Par exemple, le 3 octobre 1822, Joseph Denis Pratte, cultivateur de Trois-Rivières, « s'engage pour le terme et espace de tems à compter de ce jour jusqu'à la fin du mois de juin ou retour de la traite des Sauvages le printemps prochain »³⁷. On retrouve également des mentions relatives à la traite de l'été. Cependant, pour les deux traites, du printemps et de l'été, les dates auxquelles elles prenaient fin dans les engagements concordent : « jusqu'à la fin de la traite de l'été prochain, c'est à dire dans le courant du mois de juin prochain »³⁸. Nous avons donc assimilé tous les contrats

³³ Claude Gélinas, « La traite des fourrures en Haute-Mauricie avant 1831 », *RHAF*, 51, 3 (hiver 1998) : tableau 1, p. 406.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, tableau 7, p. 415.

³⁷ Engagement de Joseph-Denis Pratte envers la *King's Posts Company*, 3 octobre 1822, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

³⁸ Engagement de François Contois envers la *King's Posts Company*, 27 août 1825, ANQ (Centre

expirant après la traite de l'été à ceux prenant fin après la traite du printemps.

En ce qui concerne la traite de l'automne, elle se terminerait autour de la Toussaint ou vers la fin de la saison de navigation. Le 23 juillet 1819, Toussaint Basta est embauché par Claude Pratte et devra « partir a la premiere requisition [...] d'hui au quinze aoust prochain et aller dans la riviere St-Maurice jusqu'à la fin de la navigation et traite d'automne»³⁹. Fait à noter, dans ce dernier contrat, Toussaint Basta s'engage pour les traites de l'automne et du printemps. En effet, en vertu de ce contrat, il effectuera deux voyages. Après son retour à l'automne, Basta dut repartir « vers le commencement de mars prochain ou à l'ouverture de la navigation le printemps prochain [...] jusqu'à la fin de la traite du printemps prochain »⁴⁰. Cette stratégie, utilisée à quelques reprises, permettait à l'employeur d'éviter de payer l'engagé durant l'hiver et l'été, et ainsi, de réduire ses coûts de main-d'œuvre.

d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe d'Étienne Ranvoyzé, CN401, S79.

³⁹ Engagement de Toussaint Basta envers Claude Pratte, 23 juillet 1819, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

⁴⁰ *Ibid.*

La North West Company : une activité concentrée durant la période de la navigation ?

Eu égard à la durée des contrats et aux périodes d'embauche, la *NWC* se démarque clairement des autres employeurs. Contrairement à ces derniers, elle n'employa aucun engagé au cours des mois de l'hiver. À l'exception de trois contrats, elle recruta tous ses engagés au cours de l'hiver, en prévision de la saison de navigation⁴¹. Sauf deux contrats, tous les engagements envers la *NWC* mentionnent que l'homme devra « partir à l'ouverture des premières navigations de l'été prochaine [et reviendra] à la fin des dites navigations »⁴². Ainsi, les engagements envers la *NWC* semblent indiquer un recours aux notaires trifluviens presque uniquement lors de l'embauche d'engagés chargés essentiellement d'effectuer le transport de marchandises et de fourrures.

En tout, nous n'avons retracé que deux engagements envers la *NWC* d'une durée supérieure à un an. La proportion d'engagés de la *NWC* qui devront passer l'hiver en Haute-Mauricie, dans les postes de la compagnie, paraît donc très faible (2 sur 23⁴³). Pourtant, selon Gélinas, entre 1802 et 1814, la *NWC* aurait exploité quelques postes en Haute-Mauricie⁴⁴ et Jean-Baptiste Perreault, dans son journal, mentionne qu'il passa

⁴¹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁴² Engagement de Mathieu Sauvage envers la *NWC*, le 28 janvier 1807, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

⁴³ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁴⁴ Claude Gélinas, *op. cit.*, p. 397.

l'hiver 1806-1807 en Haute-Mauricie au service de cette dernière⁴⁵. Néanmoins, encore une fois, il faut remettre en perspective les engagements envers la *NWC* et rappeler leur très forte concentration dans le temps. En effet, 19 des 23 engagements de la *NWC* datent de 1807 et concernent les navigations des étés 1807 et 1808⁴⁶. Cela semble indiquer une intensification des activités de la compagnie en Haute-Mauricie. Pourtant, tel que nous l'avons vu au chapitre précédent, en 1807, la *NWC* aurait entrepris de transformer ses postes de la Haute-Mauricie « en simples surveillants responsables de protéger la chasse gardée que constituait le Domaine. »⁴⁷ Comment interpréter que la *NWC* n'a eu recours aux notaires de Trois-Rivières qu'à cette époque ?

Les marchands indépendants : répondre à des besoins ponctuels ?

Au cours des trois sous-périodes, des individus ont assuré le transport de marchandises, traité avec les Amérindiens et chassé des animaux à fourrures pour le compte de marchands indépendants. Au total, entre 1798 et 1831, ces petits commerçants ont fait appel à 209 reprises à des notaires de Trois-Rivières pour officialiser l'embauche d'engagés⁴⁸. Quelles tendances se dégagent de ces contrats quant à leur durée et plus spécifiquement quant aux périodes de l'année en cause ? Tout d'abord, rappelons que

⁴⁵ Louis-P. Cormier, *Jean-Baptiste Perreault marchand voyageur parti de Montréal le 28e de mai 1783*, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 103 à 108.

⁴⁶ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁴⁷ Claude Gélinas, *op. cit.*, p. 399.

⁴⁸ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

seulement 10 % de ces engagements sont d'une durée supérieure à une année. À première vue, cela peut laisser croire que ces petits commerçants, dont la majorité résidait à Trois-Rivières, chargèrent ces engagés de se rendre dans l'arrière-pays lors de moments bien précis de l'année tels que la traite du printemps ou de l'automne, et que très peu de leurs engagés hivernèrent en Haute-Mauricie.

Il n'est toutefois pas aisé de vérifier cette hypothèse et surtout de déterminer à quelles périodes précises de l'année les marchands indépendants intensifiaient leurs activités de traite. Tout d'abord, les engagements retracés dans les greffes des notaires trifluviens nous ont mis en contact avec plus de 25 marchands indépendants et seulement cinq d'entre eux contractèrent 10 engagements ou plus⁴⁹. Ensuite, les informations relatives à la durée des contrats se caractérisent par leur grande imprécision. Plusieurs contrats ne donnent aucune information ou demeurent très vagues quant à la durée de l'entente. Par exemple, un engagement peut-être fait « pour le tems qui s'écoulera à compter du jour [du] départ jusqu'[au] retour en cette ville et ce pour le voyage dans la rivière St Maurice »⁵⁰. Mais aussi, bien que dans la très grande majorité des cas la date de retour est inscrite, il n'en va pas de même pour la date de départ. Cela nous empêche de spéculer davantage sur la tendance qu'auraient eue les marchands indépendants à employer des individus durant l'hiver⁵¹.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Engagement de Jean-Baptiste Laneuville envers Claude Pratte, 10 février 1825, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

⁵¹ Par exemple, plusieurs engagements faits pour jusqu'à la fin de la traite du printemps furent contractés durant l'été ou l'automne de l'année précédente, mais nous ignorons le moment où ils débutèrent, avant ou après l'hiver.

Dans les engagements envers des marchands indépendants, on retrouve un large éventail de situations relativement aux périodes de l'année où ces derniers employaient des engagés. Dans plusieurs cas, les traites du printemps et de l'automne sont mentionnées ou l'on devine qu'ils expireront à la fin de l'une de ces traites; quelques-uns sont faits pour la durée des navigations et d'autres seulement pour une courte partie de cette même saison; d'autres encore, comme nous venons de le voir, ne livrent aucun indice quant à leur durée ou il n'y est que mentionné qu'ils dureront le temps d'un voyage; plus rares, certains se prolongent une année ou plus. Enfin, quelques exceptions ne peuvent réellement être classées dans aucune catégorie, comme ces engagements qui stipulent que les engagés devront faire un voyage en raquettes entre Trois-Rivières et la rivière aux Rats⁵².

Ce large éventail, où aucune période spécifique ne ressort vraiment, et le flou entourant fréquemment la date de départ (ce qui nous limite dans l'évaluation de la proportion d'engagés hivernant dans le bassin du St-Maurice), nous restreint considérablement dans l'analyse de la période d'activités des petits commerçants. Aussi, il est ardu de déterminer si, à cet égard, les marchands indépendants se démarquèrent de la *KPC* et de la *HBC*. Tous trois semblent très actifs durant les traites du printemps et de l'automne. D'ailleurs, il pourrait s'agir d'une constante parmi l'ensemble des employeurs. Considérant la proximité du territoire exploité, il se peut en effet que les engagés de la *NWC* embauchés pour la période de la navigation effectuaient plus d'un aller-retour durant

⁵² ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

l'été, et assuraient le transport des fourrures obtenues au printemps et à l'automne jusqu'à Trois-Rivières. Néanmoins, considérant qu'à seulement deux reprises un marchand indépendant recruta des engagés pour au moins deux ans⁵³, les affaires des petits commerçants semblent se caractériser par une relative précarité. En effet, contrairement à la *HBC* et à la *KPC*, s'ils n'embauchèrent jamais pour une période aussi longue que trois ans, l'explication pourrait résider dans le fait qu'ils ne pouvaient faire d'aussi longues prévisions sur leurs besoins en main-d'œuvre. Ainsi, les engagements contractés par des marchands indépendants répondraient-ils presque essentiellement à des besoins ponctuels ou immédiats.

La King's Posts Company : une activité de recrutement difficile à cerner

La forte concentration dans le temps des engagements envers la *KPC* complexifie l'analyse quant à la durée de ses engagements et les périodes annuelles de recrutement. Sur un total de 41 engagements, 38 furent contractés en 1822 (10 engagements), en 1825 (23 engagements) ou en 1826 (5 engagements)⁵⁴. De plus, environ la moitié de ses contrats furent rédigés au cours des mois d'octobre 1822 (10 engagements) et de mai 1825 (11 engagements)⁵⁵. Nous préférons donc considérer ces contrats comme des indicateurs des besoins de la compagnie à des moments précis.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

Autre élément problématique, plusieurs contrats envers la *KPC* demeurent extrêmement flous quant à leur durée (absence de la date de départ ou de retour). Néanmoins, nous pouvons affirmer qu'une importante proportion de contrats semble liée à la traite du printemps. En octobre 1822, la *KPC* recrute 10 individus. De ce nombre, cinq « s'engage[nt] de ce jour pour et durant le temps jusqu'au retour et fin de la traite le Printemps prochain »⁵⁶, c'est-à-dire « à la fin du mois de juin [...] prochain »⁵⁷. Onze engagements, contractés en mai 1825, semblent indiquer que les individus ne devront travailler que le temps que durera la traite du printemps. En effet, malgré l'absence de date de retour à l'intérieur de ces contrats, il n'y est question que d'un seul voyage. De plus, dans trois d'entre eux, il est stipulé que si « Stanislas Vassal a besoin du dit engagé lorsqu'il sera à Montashing qu'il sera obligé de rester »⁵⁸, ce qui tend à suggérer que dans le cas contraire, la durée de l'engagement sera relativement courte. Ainsi, si le départ a lieu en mai, les engagés pourraient tout à fait compléter leur aller-retour dans le cours du mois de juin ou de juillet. De même, en août et septembre 1825, quatre engagés furent embauchés pour « jusqu'à la fin de la traite de l'été prochain, c'est-à-dire dans le courant du mois de juin prochain »⁵⁹. Comme nous le soulignions précédemment, les traites du printemps et de l'été sont synonymes. En tout, la *KPC* auraient embauché à 22 reprises des engagés pour jusqu'à la fin de la traite du printemps. Quant à la traite de l'automne, la

⁵⁶ Engagement de Thomas Pagé envers la *KPC*, 3 octobre 1822, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

⁵⁷ Engagement de Joseph-Denis Pratte envers la *KPC*, 3 octobre 1822, *op. cit.*

⁵⁸ Engagement d'Antoine Allard envers la *KPC*, 5 mai 1825, *op. cit.* : greffe d'Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

⁵⁹ Engagement de François Pépin envers la *KPC*, 22 septembre 1825, *op. cit.* : greffe d'Étienne Renvoyzé, CN401, S79.

KPC semble avoir embauché des individus jusqu'à la fin de cette dernière à dix reprises, la moitié en 1822 et l'autre moitié en 1826⁶⁰.

À l'instar de la *NWC* et des marchands indépendants, les engagements contractés à Trois-Rivières par la *KPC* semblent répondre à des besoins ponctuels. Seulement 6 contrats, tous d'une durée de trois ans, sont pour plus d'une année de service. Sauf ces 6 engagements, il y en a 9, peut-être douze⁶¹, où l'engagé devra passer l'hiver dans le bassin du St-Maurice. Tous sont d'une durée inférieure à un an. Trois furent contractés au cours de l'hiver, sept en automne et deux en été, à la fin du mois d'août. À part un contrat daté du mois de janvier et qui s'étend jusqu'à la fin de la traite de l'automne, tous expireront à la fin de la traite du printemps.

Un autre élément à retenir consiste en la relative flexibilité de la durée de ces contrats. Dans les onze engagements contractés par la *KPC* en mai 1825, il est uniquement mentionné que les engagés devront « à leur première réquisition partir de la ville des Trois-Rivières dans un de leurs canots pour faire le voyage tant en montant qu'en descendant dans la rivière St-Maurice [...] jusqu'au poste vulgairement connu sous le nom de Montashing »⁶². De plus, dans trois de ces engagements, on souligne qu'il se peut que leur service soit requis à « Montashing » et que, dans cette éventualité, ils devront y

⁶⁰ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁶¹ Pour ces trois engagements supplémentaires, on ne retrouve aucune information relative à la date de départ de l'engagé. Or, ils furent tous contractés avant le début de l'hiver et ce pour jusqu'à la fin de la traite du printemps. On ne peut donc déterminer si ces engagés passèrent l'hiver dans le bassin du St-Maurice ou non.

⁶² Engagement de François Lautaunace envers la *KPC*, 7 mai 1825, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : greffe d'Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

demeurer. Il y a également 5 engagements où les engagés, « à la première réquisition », doivent effectuer un voyage jusqu'à « Ouamontachingue », en échange d'un salaire de dix piastres, avec la possibilité d'y rester « pour travailler aux batisse ». S'ils demeurent en Haute-Mauricie pour réaliser ces travaux au profit de la *KPC*, ils recevront « un écu par jour »⁶³.

La Hudson's Bay Company : hiverner en Haute-Mauricie

Comparativement aux employeurs précédents, la *HBC* embaucha régulièrement un individu pour une période de temps supérieure à un an. En effet, 37 des engagements envers la *HBC*, une proportion de 59 %, entrent dans cette catégorie⁶⁴. La très large majorité de ces contrats sont établis pour un laps de temps oscillant entre un an et trois ans (16 d'une année, 9 de deux ans et 9 de trois ans)⁶⁵. Les trois autres engagements liaient l'engagé à la *HBC* pour une période de quatre ans (2) ou de cinq ans (1)⁶⁶. Il est à noter que quelques-uns de ces contrats expireront à la fin de la traite du printemps. Généralement, cette mention est faite dans des contrats d'une durée d'un an. Par exemple, le 7 février 1827, Simon Annance « s'engage », à partir du 15 février, pour une période de seize mois⁶⁷. Ainsi, il reviendra à Trois-Rivières vers la mi-juin de l'année 1828, c'est-à-

⁶³ Engagement de François Martin envers la *KPC*, 5 octobre 1822, *op.cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

⁶⁴ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Engagement de Simon Annance envers la *HBC*, 7 février 1827, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie

dire à la fin de la traite du printemps. Également, dans un contrat d'une durée trois ans, du 18 septembre 1827, Jean-Baptiste Leduc retournera à Trois-Rivières « à la fin de la traite du Printemps mil huit cens trente »⁶⁸.

En ce qui concerne les 26 autres engagements contractés à Trois-Rivières par la *HBC*, répondaient-ils à des besoins immédiats de la compagnie pour des périodes bien précises de l'année ? Tout d'abord, sauf deux contrats, dont un fait pour un « hyvernement », nous avons pu établir qu'ils étaient tous d'une durée inférieure à un an. Ces vingt-quatre contrats expirèrent tous à la fin de la traite du printemps ou de l'automne. Tandis que la majorité prit fin après la traite du printemps, six expirèrent après la traite de l'automne et quatre furent contractés pour les deux traites. Cependant, et plus particulièrement en ce qui concerne les contrats qui se terminèrent à la fin de la traite du printemps, est-il possible de déterminer s'ils impliquèrent ou non que l'engagé passe l'hiver dans un des postes de la compagnie ? Dans les quatre contrats où l'engagé devra participer aux deux traites, il semble assez clair que la réponse soit négative⁶⁹. Quant aux six engagements pour la traite de l'automne, les individus devront travailler exclusivement durant la période que durera cette dernière⁷⁰. Pour ce qui est des engagements pour la traite du printemps, la situation est relativement différente. En effet, sur 14 contrats d'embauche, huit furent rédigés au cours de l'été ou de l'automne de l'année précédente⁷¹.

et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : greffe d'Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

⁶⁸ Engagement de Jean-Baptiste Leduc envers la *HBC*, 18 septembre 1827, *op. cit.*

⁶⁹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

Dans cinq d'entre eux, il est clairement indiqué que l'engagé passera l'hiver en Haute-Mauricie⁷². Ainsi, la relative proximité du bassin du St-Maurice permettait à la HBC de limiter ses effectifs durant l'hiver et de les gonfler pendant les moments forts de la traite au printemps et à l'automne.

Cette possibilité de faire fluctuer leur main-d'œuvre présentait certains avantages pour les différents employeurs. En effet, elle constituait une occasion pour eux d'économiser des sommes substantielles puisque cela leur évitait d'entretenir plusieurs engagés durant l'hiver. Il peut s'agir d'une partie de l'explication quant à la présence aussi massive de marchands indépendants entre 1815 et 1822. En effet, l'absence de monopole ne suffit pas, à notre avis, pour expliquer qu'au cours de ces huit années, plus de 120 engagements aient été contractés par ces derniers⁷³. Encore fallait-il que ces petits commerçants aient les moyens de financer des expéditions en Haute-Mauricie. Ainsi, la possibilité d'embaucher des individus pour des laps de temps relativement courts devait forcément jouer en leur faveur.

Afin de mieux comprendre la situation de la main-d'œuvre, il aurait certes été utile de connaître les occupations des engagés en dehors de la traite des fourrures, de manière à cerner la place que celle-ci occupait dans le cycle de leurs activités. Sauf quelques rares exceptions (voyageur, journalier, cultivateur, etc...), les engagements contiennent peu de mentions relatives aux autres occupations des engagés. Il aurait certainement été très

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

instructif, dans le cas des habitants, par exemple, de confronter le calendrier de leurs activités agricoles avec la durée de leurs engagements et les périodes de l'année pour lesquelles ils étaient embauchés. De plus, puisque, comme nous venons de le voir, les périodes d'embauche des engagés du St-Maurice se distinguaient de celles qui prévalaient dans les engagements pour l'Ouest, il aurait été possible de déterminer si la traite du St-Maurice constituait un attrait pour les hommes de la région trifluvienne.

3- Fonctions et salaires des engagés

Fréquemment, la fonction des engagés recrutés pour l'Ouest se rapportait à leur position dans le canot. Le devant et le gouvernail, aussi appelés bouts de canot, installés à chacune des extrémités, manœuvraient l'embarcation. Quant à la principale responsabilité des milieux, assis, comme leur nom l'indique, entre les deux bouts de canots, elle consistait essentiellement à en assurer la propulsion par leurs vigoureux et incessants coups de pagaie. En excluant les 123 engagements sans aucune mention relative à la fonction de l'engagé, les deux tiers des contrats contenus dans notre corpus documentaire indiquent la position qu'occupera le canotier⁷⁴.

On dénote toutefois une particularité par rapport à la traite dans l'Ouest, plus spécifiquement par rapport aux activités de la NWC. Pour le transport du fret entre Montréal et les Grands Lacs, la compagnie montréalaise avait recours au *canot de maître*

⁷⁴ *Ibid.*

qui pouvait mesurer jusqu'à 12 mètres de long et dont l'équipage comptait en moyenne de 8 à dix hommes⁷⁵. Au-delà du lac Supérieur, sur de plus petits cours d'eau, le *canot du Nord* prenait le relais. D'une longueur d'environ 8 mètres et au tirant d'eau inférieur, on y retrouvait de quatre à huit canotiers, mais l'équipage en comptait généralement de cinq à six⁷⁶. Dans ces deux embarcations, le nombre de milieux était donc la plupart du temps supérieur à celui des bouts de canots. Or, dans nos engagements, nous retrouvons quatre fois plus bouts que de milieux⁷⁷. De prime abord, puisqu'il s'agit d'une position ne requérant pas d'aptitudes particulières, sinon la force et l'endurance, on pourrait être tenté de croire que plusieurs contrats où la fonction n'est pas mentionnée signifieraient l'embauche de milieux de canot. Dans ce cas, le nombre de milieux s'établirait à 151 contre 113 bouts⁷⁸ et l'on pourrait croire que les canots utilisés s'apparenteraient aux *canots du Nord* qu'utilisait la NWC entre Grand-Portage, sur les rives du lac Supérieur, et Fort Chipewyan, au bord du lac Athabaska. Néanmoins, il nous apparaît périlleux d'assimiler tous les engagés dont le contrat ne mentionne pas leur fonction à des milieux de canots. Nous reviendrons sur cette question de la taille des canots utilisés sur la rivière St-Maurice dans les deux sous-sections suivantes où nous étudierons les fonctions attribuées par chacun des employeurs.

⁷⁵ Eric W. Morse, *La route des voyageurs : hier et aujourd'hui*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969, p. 20-21.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁷⁸ *Ibid.*

Outre la position du canotier, 12 autres fonctions sont mentionnées dans les engagements pour la traite du St-Maurice. Très souvent, un même engagé peut se voir attribuer plusieurs fonctions. Tout d'abord, nous en retrouvons cinq qui nous renseignent très peu sur le statut de l'engagé ou sur les tâches qu'il devra effectuer : voyageur (35 mentions), traiteur (30 mentions), hivernant (29 mentions), servant (trois mentions) et engagé novice (une mention)⁷⁹. En ordre décroissant, les sept autres fonctions inscrites dans nos engagements sont les suivantes : chasseur (26 mentions), commis (12 mentions), coureur de dérouine⁸⁰ (10 mentions), interprète ou truchement⁸¹ (huit mentions), guide (sept mentions), homme d'affaires (six mentions) et pêcheur (deux mentions)⁸². Nous reviendrons sur chacune de ces tâches dans les deux sous-sections suivantes, où nous nous intéresserons de nouveau aux stratégies de traite, à partir des fonctions assignées par les différentes compagnies de traite et les marchands indépendants.

⁷⁹ *Ibid.* Nous retrouvons également de nombreuses mentions indiquant que l'engagé devra voyager et/ou hiverner et/ou traiter.

⁸⁰ Courir la dérouine constituait l'une des stratégies visant à « intercepter les fourrures avant qu'elles n'atteignent les établissements des compétiteurs. » Il s'agissait d'aller « relancer [les autochtones] directement dans leurs campements». « Ces dérouines étaient surtout menés durant l'hiver et, à l'occasion, durant les mois d'été. » Claude Gélinas. *La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*. Sillery, Septentrion, 2000. p. 71.

⁸¹ Il s'agit de deux synonymes.

⁸² ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

3.1- Pratiques des trois monopoles en Haute-Mauricie

Nous avons déjà abordé les stratégies des trois monopoles à partir des travaux de Claude Gélinas et sous l'angle du calendrier de leurs activités. Nous l'examinerons maintenant à partir des fonctions qu'ils attribuèrent à leurs engagés. Sauf un seul contrat, où aucune fonction n'est mentionnée, tous les engagés de la *NWC* se virent assigner une position dans un canot⁸³. En lien avec ce qui a été souligné précédemment, la compagnie montréalaise embaucha à Trois-Rivières un plus grand nombre de bouts de canot que de milieux. Pour la navigation de l'été 1807, le rapport est de huit contre quatre et pour celle de l'été 1808, il s'établit à cinq contre deux (au cours de cette dernière saison de navigation, un engagé sera soit milieu ou devant)⁸⁴. En tout, elle embaucha 14 bouts et sept milieux.

Deux éléments peuvent expliquer ce phénomène : la taille des canots et le recrutement d'engagés à l'extérieur de la région de Trois-Rivières. Au printemps 1806, Jean-Baptiste Perreault quitte Trois-Rivières, pour le compte de la *NWC*, à la tête d'un groupe de douze hommes répartis dans trois canots⁸⁵. Puis, en juillet de la même année, il se rend plus haut, au poste de Weymontachie, avec deux canots de quatre hommes chacun⁸⁶. Ainsi, les embarcations utilisées sur la rivière St-Maurice auraient pu s'apparenter aux *canots du Nord* puisqu'elles pouvaient être manœuvrées par aussi peu

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ Louis-P. Cormier, *Jean-Baptiste Perreault marchand voyageur parti de Montréal le 28e de mai 1783*, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 104

⁸⁶ *Ibid.*

que quatre hommes. Pour plus de certitude, il faudrait pouvoir mettre la main sur des marchés contractés par les marchands ou les compagnies concernant la confection de canots. Des recherches pourraient être menées dans ce sens, car, à l'époque, Trois-Rivières et St-François-du-Lac constituaient d'importants lieux de fabrication de canots d'écorce⁸⁷. Quoi qu'il en soit, en se référant au journal de Perreault, le nombre de milieux et de bouts employés par la *NWC* dans le bassin du St-Maurice aurait été égal. Il reste à expliquer que le nombre de bouts dépasse celui des milieux. Il semble évident que la *NWC* privilégia l'embauche de bouts de canots originaires de la région de Trois-Rivières et donc familiers avec la rivière St-Maurice et ses rapides. Quant aux milieux, elle en embaucha peut-être un certain nombre à l'extérieur de la région de Trois-Rivières, mais il faudrait élargir notre recherche aux greffes des notaires montréalais pour pouvoir le certifier.

Lorsqu'on s'attarde aux fonctions attribuées aux engagés de la *KPC* et de la *HBC*, on observe cette même prédominance des bouts de canot par rapport aux milieux. Un peu plus de la moitié des 41 engagements de la *KPC* concernent l'embauche de bouts de canot (21 mentions) et un peu moins du quart concerne les milieux de canot (10 mentions)⁸⁸. Il faut toutefois noter que les engagements envers la *KPC*, contractés par des bouts et des milieux, ne se répartissent pas également dans le temps. Après avoir recruté sept milieux

⁸⁷ En 1752, Franquet signale l'existence d'une fabrique de canots à Trois-Rivières. Puis, « Bouchette affirme [de nouveau] son existence, autant dans sa version de 1815 que dans celle de 1831 de sa « Description topographique ». » René Hardy et Normand Séguin. *Histoire de la Mauricie*. Sainte-Foy, Les Éditions de L'IQRC, 2004, p. 393. En 1783, lors de son premier départ pour l'Ouest, Jean-Baptiste Perreault est chargé de rassembler les voyageurs et de passer à St-François-du-Lac, pour prendre deux canots fabriqués par Le Maître. Louis-P. Cormier, *op. cit.*, p. 30.

⁸⁸ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

en mai 1825, la *KPC* n'en recruta plus aucun tandis qu'en en août 1825 et avril 1826 elle embauche 11 bouts de canots⁸⁹. Encore une fois, il faudrait être mieux renseigné à propos de la taille des canots utilisés par la *KPC* sur le St-Maurice. Il semble toutefois évident, à l'image de la *NWC*, qu'elle aurait privilégié l'embauche des bouts de canot originaires de la région de Trois-Rivières, et donc plus familiers avec la rivière St-Maurice. Quant aux milieux, il faudrait peut-être regarder du côté de Québec, où résidaient ses dirigeants, pour voir si la compagnie y en aurait recruté quelques-uns.

Tandis qu'une très forte proportion des contrats envers la *NWC* et la *KPC* font allusion à la position de l'engagé dans le canot, seulement le tiers de ceux envers la *HBC* en font mention. En fait, parmi les trois monopoles, la compagnie anglaise est celle qui compte la plus importante proportion de contrats où l'information relative à la fonction des engagés est absente ou floue⁹⁰. Un peu plus de la moitié de ses engagements entrent dans cette catégorie (32 engagements)⁹¹. On observe néanmoins la même prédominance des bouts de canot (12 mentions) par rapport aux milieux (huit mentions) que chez les deux autres compagnies⁹². Il y a toutefois une distinction à faire en ce qui a trait aux salaires perçus par les canotiers embauchés par la *HBC* et ceux qu'emploient la *NWC* et la *KPC*⁹³. Tandis que tous les bouts de canots embauchés par les deux rivales de la *HBC*

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ L'information est floue lorsqu'aucune fonction n'est clairement indiquée, mais qu'on retrouve dans le contrat d'embauche une mention soulignant que l'engagé devra chasser, courir la dérouine, voyager, hiverner ou traiter.

⁹¹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ Les salaires sont indiqués en piastres (Piastres d'Espagne), en livres de vingt sols ou en livres courant (Livres du cours actuel). Les trois devises sont présentes tout au long de la période à l'étude. Quelques rares engagements donnent les correspondances entre ces trois devises. Pour nous assurer de leur valeur,

reçoivent des salaires supérieurs à ceux des milieux, ce n'est pas toujours le cas pour cette dernière. En juillet et septembre 1827, la compagnie anglaise offre aux deux milieux qu'elle recrute des salaires supérieurs à ceux que recevront deux des trois bouts qu'elle recrute à la même époque⁹⁴. Peut-être que ces hommes, dont les responsabilités à l'intérieur du canot sont limitées, se verront-ils confier des tâches plus importantes lorsqu'ils parviendront au poste de la compagnie.

D'ailleurs, contrairement à la *NWC*, l'éventail des fonctions que la *HBC* et la *KPC* attribuent à leurs engagés ne se limite pas à leurs positions dans le canot. Dans le cas plus particulier de la *HBC*, les fonctions de ses engagés se rapportent plus souvent aux tâches qu'ils devront accomplir aux postes de traite que lors du voyage. Entre 1822 et 1831, elle a ainsi recruté des traiteurs (16 mentions), des hivernants (13 mentions), des voyageurs (11 mentions), des coureurs de dérouine (10 mentions), des chasseurs (5 mentions), des guides ou des interprètes (4 mentions), des commis (3 mentions), et des pêcheurs (2 mentions)⁹⁵. De plus, dans plusieurs contrats, sans que cela ne soit clairement spécifié comme étant une des fonctions de l'engagé, il est indiqué que l'homme devra chasser ou qu'il devra « courir la dérouine si nécessaire⁹⁶ ». Il y a seulement trois contrats de la *HBC*

nous les avons confrontées aux équivalences suggérées par Paquet et Wallot pour la période comprise entre 1790 et 1815. Les correspondances sont les-mêmes : une Livre courant vaut quatre Piastre ou 24 Livres de vingt sols. Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *Le système financier bas-canadien au tournant du XIXe siècle*, Université d'Ottawa, faculté d'Administration, Ottawa, 1983, Tableau 1, p. 16.

⁹⁴ Engagement de Pierre Laneuville envers la *Hudson's Bay Company*, 4 mars 1829, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.* : greffe d'Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

⁹⁵ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁹⁶ Engagement de Joseph Laneuville envers la *HBC*, 30 juillet 1828, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.* : greffe d'Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

où il est simplement fait mention que l'engagé devra chasser⁹⁷. Ses trois contrats gonflent très peu le nombre de chasseurs employés par la *HBC*, qui se situe donc à huit. Par contre, dans le cas de la *KPC*, on retrouve 12 contrats de ce type⁹⁸, ce qui porte le nombre de chasseurs qu'elle employa à 17. Tandis que seulement 13 % des contrats envers la *HBC* indiquent que l'engagé devra chasser, 41 % des engagements de la *KPC* entrent dans cette catégorie⁹⁹. Cette dernière recruta également des hivernants (sept mentions), des commis (cinq mentions), des traiteurs (quatre mentions) et des interprètes (deux mentions)¹⁰⁰. Parmi ces quatre fonctions, ce sont celles de commis et d'interprète qui introduisent une distinction concernant les salaires.

Tant du côté de la *KPC* que de celui de la *HBC*, les commis sont ceux qui touchent les plus hauts salaires. Nous remarquons que les interprètes et les guides reçoivent également des salaires supérieurs aux simples engagés¹⁰¹. Toutefois, le cas des chasseurs est plus complexe parce que dans plus de la majorité des contrats, il est spécifié qu'ils toucheront la moitié du produit de leur chasse¹⁰². Quelle peut être la valeur de la moitié de la chasse réalisée par un chasseur ? Cela dépend bien certainement de la durée de son engagement. Pour l'instant, il nous apparaît impossible d'avancer de chiffre.

Enfin, il y a lieu de se demander si la lutte entre la *KPC* et la *HBC* est perceptible

⁹⁷ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

dans les salaires offerts par les deux compagnies. Tentèrent-elles d'attirer les meilleurs voyageurs en surenchérissant sur les salaires ? Selon Claude Gélinas, à l'intérieur des terres, la compétition entre les deux entreprises pour attirer les engagés de son opposant était féroce et il y aurait eu plusieurs cas de désertion menant un engagé à changer d'employeur¹⁰³. Il nous est cependant difficile de déterminer si cette lutte peut être perçue à travers les salaires offerts dans les engagements. Tout d'abord, après 1826, la *KPC* ne contracta plus que deux engagements tandis que ses activités en Haute-Mauricie se poursuivirent jusqu'en 1831 et la grande majorité des engagements envers la *HBC* furent contractés entre 1827 et 1831. Ensuite, tandis que la *HBC* recruta plus de la moitié de ses engagés pour une période d'une année ou plus, la *KPC* n'en embauche que six pour un laps de temps aussi long. Malheureusement, les engagements contractés à Trois-Rivières entre 1822 et 1831 ne permettent pas d'observer une lutte où chacune des entreprises tenterait par tous les moyens d'attirer les voyageurs de sa vis-à-vis sous son giron. Néanmoins, alors qu'on sait qu'à partir de la seconde moitié de la décennie 1820, la *HBC* prit le dessus sur la *KPC*, nous constatons que désormais elle contrôla également l'embauche d'engagés de la région de Trois-Rivières. Entre 1827 et 1831, la *HBC* recruta 53 engagés et la *KPC* seulement deux¹⁰⁴.

¹⁰³ Claude Gélinas, *La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*, Sillery, Septentrion, 2000, p. 72.

¹⁰⁴ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

3.2- Travailler pour des marchands indépendants

Des trois entreprises, la *HBC* présente la plus forte proportion d'engagements où la fonction est absente (30%)¹⁰⁵. En comparaison, chez les marchands indépendants, cette même proportion atteint presque 50 %¹⁰⁶. D'évidence, cela nous invite à faire preuve de prudence dans l'interprétation des données qui touchent aux fonctions attribuées par les marchands indépendants. En regard de ce qui a été dit précédemment quant à la taille des canots et des équipages, nous remarquons un nombre écrasant de 64 bouts de canots contre seulement cinq milieux embauchés par des marchands indépendants¹⁰⁷. Il se pourrait, comme nous en avons discuté auparavant, que cet écart cache le fait que certains contrats n'indiquant pas de fonction concernant l'embauche de milieux de canots. Nous devons également souligner que quelques rares contrats stipulent que l'engagé devra partir «dans un canot qu'il fournira lui même»¹⁰⁸. En fait, dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons avancer quoi que ce soit quant à la taille des canots utilisés par les marchands indépendants¹⁰⁹.

Les engagements envers de petits commerçants, comme ceux envers les autres employeurs, contiennent un certain nombre de mentions relatives aux fonctions de

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ Engagement de Jean-Baptiste Duhornais dit Laneuville envers Charles Dieurel dit Flamand, 25 aout 1809, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, greffe d'Étienne Ranvoyzé, CN401, S79.

¹⁰⁹ Pour répondre à cette question, les engagements constituent une source trop incertaine; plusieurs embauches nous échappent certainement et les fonctions des engagés ne sont pas toujours inscrites.

voyageur (24), de traiteur (10) et d'hivernant (10)¹¹⁰. Ici, le point à retenir concerne le nombre d'hivernants. Seulement 5 % des engagements envers des marchands indépendants font référence à ce poste¹¹¹. Il peut s'agir d'un indice supplémentaire de leur plus faible propension, comparativement à la *HBC* et la *KPC*, à employer des engagés durant tout l'hiver. Néanmoins, nous ne nous avancerons pas trop loin sur ce terrain, en raison du nombre élevé de contrats signés au cours de l'été se terminant pendant l'année suivante et pour lesquels nous ne connaissons pas la date de départ. Ils ont également recruté des guides, des commis, des interprètes, mais surtout des chasseurs. En tenant compte des contrats où il est fait mention que l'engagé devra chasser, nous nous retrouvons face à 80 contrats envers des marchands indépendants (ce qui représente environ les deux cinquièmes de tous leurs engagements)¹¹².

L'intensité du phénomène chez les petits commerçants nous amène à nous questionner sur la stratégie qui sous-tendait ce recours à des engagés chasseurs ou dont une partie des responsabilités consistait à trapper. Nous savons que les petits commerçants faisaient du troc dans le bassin du St-Maurice, mais en privilégiant l'utilisation d'engagés chasseurs, on peut se demander s'ils cherchaient par ailleurs à s'assurer d'avoir un minimum de fourrures à leur retour. S'agissait-il pour eux d'une police d'assurance ? Ou encore, cette pratique leur permettait-elle de limiter la quantité de marchandises de traite à transporter et par le fait même leur recours au crédit ? Parce que la majorité des engagés

¹¹⁰ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

chasseurs étaient amérindiens, nous tenterons de pousser cette réflexion un peu plus loin dans le quatrième chapitre, qui est réservé aux Autochtones.

Puisqu'il est question des moyens dont disposaient les marchands indépendants, parvenaient-ils à offrir des salaires comparables à ceux des grandes compagnies ? En raison de l'incertitude qui entoure la durée des contrats envers les marchands indépendants, il est assez difficile d'établir si, pour la même tâche et pour la même durée, ces derniers offraient des salaires semblables à ceux des trois monopoles. En 1808 et 1809, Claude Pratte embauche cinq voyageurs qu'il emploiera au cours de la saison de navigation, quatre bouts et un milieu. Le salaire mensuel de chaque bout s'élève 72 livres de vingt sols et celui du milieu à 48 livres du même cours¹¹³. De 1807 à 1809, la *NWC* offre à ses bouts de canot, pour un engagement durant le temps des navigations, des salaires allant de 300 à 360 livres de vingt sols et de 120 à 240 livres du même cours à ses milieux¹¹⁴. Si l'on considère que cette saison dure environ cinq mois, les salaires versés par Pratte s'avèrent être à peu près les mêmes que ceux touchés par les canotiers de la *NWC*. Toutefois, dans tous ces engagements que Pratte a contracté en 1808 et 1809, pour la saison de navigation, il y est mentionné que l'engagé touchera un certain salaire mensuel « pour chaque mois qu'il sera employer [sic] »¹¹⁵. Cela semble indiquer que Pratte ne retiendra peut-être pas les services de ces engagés durant toute la saison de navigation, ce qui diminuerait le salaire total touché par ces individus. Un autre

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Engagement de Joseph Boucher envers Claude Pratte, 9 décembre 1808, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

engagement envers Claude Pratte contracté en 1809 est encore plus clair sur le fait que lorsque non employé, l'engagé ne sera point payé :

Ce présent engagement fait pour et moyennant douze piastres d'Espagne par chaque mois qu'il sera employé au dit service bien entendu que le tems qu'il ne sera pas employé dans lesdits voyages ne sera point payable [...] mais il sera loisible entre les voyages audit engagé de travailler à son profit, mai devant toujour être prêt pour le départ autant que requi et dans l'intermédiaire des dits voyages ledit Sr Claude Pratte aura la préférence du travail dudit engagé¹¹⁶.

En ce qui a trait à ces nombreux contrats envers des marchands indépendants dont nous ignorons la durée exacte, nous devons encore une fois mentionner que les clauses inscrites dans les engagements se caractérisent par leur grande flexibilité, ce qui en complique grandement l'analyse et l'interprétation. Dans tous les contrats, même ceux envers des marchands indépendants, le salaire est clairement indiqué, en livre de vingt sols, en livre du cours actuel ou en piastre. Néanmoins, comment analyser cette donnée si l'on ignore la durée à laquelle elle correspond ? C'est le problème auquel nous sommes confronté dans plusieurs contrats envers de petits commerçants.

Malgré tout, l'examen des pratiques des marchands indépendants permet de dégager certains constats. Ainsi, les informations relatives à la durée de leurs contrats

¹¹⁶ Engagement de Jean-Baptiste Prince envers Claude Pratte, 29 août 1809, *op. cit.*

semblent indiquer qu'ils cherchaient par tous les moyens à limiter leurs coûts. Non seulement ceux-ci tendaient-ils plus fortement que les trois monopoles à recruter des engagés pour des périodes assez courtes, mais ils se réservaient fréquemment le droit de décider de la date du départ, « à la première réquisition », et de ne le payer que lorsqu'il « sera[it] employer »¹¹⁷. D'ailleurs, dans le quatrième chapitre, nous aborderons une autre particularité des marchands indépendants, l'embauche massive d'engagés amérindiens, et par le fait même leur forte propension à recruter des engagés chasseurs.

¹¹⁷ Engagement de Jean Maya envers Claude Pratte, 16 avril 1810, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

CHAPITRE 4

Les engagés amérindiens de la traite du St-Maurice

1- Les engagés amérindiens dans l'historiographie

Dans un article publié en 1978, Arthur J. Ray, décrivait ainsi la place jusque-là réservée aux Amérindiens dans l'historiographie de la traite des fourrures : « They generally appear only as shadowy figures who are always present, but never central characters, in the unfolding events. »¹ Pourtant, les Autochtones jouèrent un rôle crucial dans le commerce des fourrures. Notamment, ils approvisionnèrent les Européens en pelleteries, les guidèrent dans leur exploration du continent nord-américain, nouèrent des alliances avec différentes nations européennes et forcèrent les marchands européens à modifier leurs façons de commerçer. Arthur J. Ray considérait donc que la réalité historique ne correspondait aucunement à cette vision jusque-là véhiculée qui confinait les sociétés amérindiennes à une profonde incapacité à répondre au changement². Ce dernier plaidait ainsi en faveur de recherches plus approfondies qui mettraient en lumière les multiples facettes de la participation amérindienne à ce commerce.

¹ Arthur J. Ray, « Fur Trade History as an aspect of Native History », *One Century Later: Western Canadian Reserve Indians since Treaty Seven*, (Vancouver, U. of British Columbia Pr., 1978) : 7-19. Soulignons que quatre ans auparavant, Ray avait déjà publié un ouvrage maintenant considéré comme un classique dans l'historiographie de la traite des fourrures, où il revisitait l'histoire des Amérindiens en lien avec cette activité commerciale : *Indians in the Fur Trade : Their Role as Trappers, Hunters, and Middlemen in the Lands Southwest of Hudson Bay, 1660-1870*. Toronto, University of Toronto Press, 1974. 249 p.

² *Ibid.*

Comme nous le mentionnions au premier chapitre, l'influence des Annales au Canada croît considérablement au cours des années 1970. Certains chercheurs revisitent alors l'histoire de la traite des fourrures, accordant une nouvelle place aux Amérindiens. Les travaux de ces pionniers et de ceux qui les relayèrent ont permis de raffiner notre compréhension du rôle joué par les Autochtones à l'intérieur de ce commerce. Toutefois, l'embauche d'engagés amérindiens par les marchands indépendants et les compagnies de traite constitue un phénomène dont l'ampleur et les modalités demeurent grandement méconnues. À ce jour, nous ne recensons que deux articles traitant des engagés amérindiens et tous deux s'intéressent exclusivement aux Iroquois³.

Dans la plus récente de ces contributions, l'article de 2001 de Jan Grabowski et de Nicole St-Onge, les auteurs s'intéressent au recrutement d'Iroquois de la région de Montréal par les compagnies de traite pour les années 1800 à 1821. À cette époque, des Iroquois habitent trois villages situés dans la région de Montréal, Lac-des-Deux-Montagnes, Saint-Régis et Sault-Saint-Louis : aujourd'hui Kanesatake, Akwesasne et Kahnawake⁴. Selon eux, deux facteurs expliqueraient l'embauche massive de ces individus : la pression démographique qui s'exerçait dans la vallée du St-Laurent au début du XIX^e siècle et les besoins accrus des compagnies de traite en engagés spécialisés dans la chasse⁵.

³ Trudy Nicks, « The Iroquois and the Fur Trade in Western Canada », Arthur J. RAY and Carol JUDD, eds., *Old Trails and New Directions*, (Toronto and Buffalo, University of Toronto Press, 1980) : 88-101. Jan Grabowski et Nicole St-Onge, « Montreal Iroquois engagés in the Western Fur Trade, 1800-1821 », BINNEMA, Theodore, Gerhard J. ENS et R.C. MACLEOD, *From Rupert's Land to Canada*, (Edmonton, The University of Alberta Press, 2001) : 23-58.

⁴ Alain Beaulieu, *Les Autochtones du Québec : des premières alliances aux revendications contemporaines*, Montréal et Québec, Fides et Musée de la civilisation, 1997, p. 43.

⁵ Jan Grabowski et Nicole St-Onge, *op. cit.*, p. 24.

2- Les engagés amérindiens dans la traite du St-Maurice

2.1- Problématique

À l'intérieur de notre corpus, composé, rappelons-le, de l'ensemble des engagements pour la traite du St-Maurice contractés devant des notaires trifluviens, 40 % des contrats lient des engagés amérindiens⁶. Comparativement aux taux observés par Grabowski et St-Onge, il s'agit là d'une proportion très élevée. En effet, à travers la période étudiée par Grabowski et St-Onge, les années 1800 à 1821, les Amérindiens représentent seulement 8 % des engagés embauchés par les compagnies de traite⁷. En sélectionnant certaines années où le recrutement d'Autochtones atteint son apogée, ils remarquent une pointe de 34 % entre 1813 et 1816⁸. Cette comparaison, qui illustre l'importance du phénomène dans la région que nous étudions, justifie à notre avis de consacrer un chapitre entier aux engagés amérindiens recrutés pour la traite du St-Maurice.

D'un point de vue général, notre démarche vise à élargir notre compréhension de la participation amérindienne à la traite du Saint-Maurice. Plus spécifiquement, nous souhaitons éclairer l'impact, sur les engagés amérindiens, des changements de régime d'exploitation qui survinrent dans le bassin du Saint-Maurice dans le premier tiers du

⁶ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : Joseph Badeaux, CN401, S6; Antoine Zéphirin Leblanc, CN401, S56; Étienne Renvoyzé, CN401, S79; Jean Emmanuel Dumoulin, CN401, S32; Michel-Joseph Badeaux, CN401, S7; Antoine-Isidore Badeaux, CN401, S4; Laurent-David Craig, CN401, S19; ANQ (Centre d'archives de Montréal), Fonds Cour supérieure. District Judiciaire de Montréal. Greffes de notaires (CN601) : Nicolas-Benjamin Doucet, CN601, S134.

⁷ Jan Grabowski et Nicole St-Onge, *op. cit.*, p. 26

⁸ *Ibid.*

XIX^e siècle. Nous tenterons maintenant de répondre au questions suivantes : Qui sont les engagés amérindiens ? Furent-ils recrutés dans les mêmes proportions par tous les employeurs ? Quelles furent les modalités de leur embauche (fonction, salaire, durée du contrat) ? Ces modalités varièrent-elles en fonction de l'employeur ? Leurs conditions de travail se distinguèrent-elles de celles des Canadiens ?

2.2- Identification des engagés amérindiens

L'identification des engagés amérindiens s'appuie principalement sur les informations contenues dans les engagements. Dans un premier temps, nous avons relevé tous les contrats mentionnant explicitement que l'engagé est soit un *Abénaquis*, un *Algonquin*, un *Tête-de-Boule*⁹, un *Iroquois* ou un *Sauvage* (sans autre spécification). Dans le cas des individus simplement identifiés comme *Sauvage*, nous avons cherché à déterminer avec plus de précision leur identité. En ce sens, nous avons vérifié si ces individus avaient contracté un autre engagement où on les associe à l'une des quatre

⁹ Le terme « Tête-de-Boule » est généralement considéré comme étant le nom par lequel on désignait autrefois les Amérindiens qui peuplaient la Haute-Mauricie, et que nous nommons aujourd'hui Atikamekw. Toutefois, au milieu du XVII^e siècle, lorsque les Européens commencent à utiliser ce terme, il ne désigne pas que les Amérindiens de la Haute-Mauricie, il s'applique à diverses populations nomades de l'intérieur des terres. Ainsi, selon Claude Gélinas, il y aurait, au début du XIX^e siècle, des Amérindiens de la Basse-Mauricie nommés Tête-de-Boule qui auraient peu de liens avec ceux de la Haute-Mauricie. Donc, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les Têtes-de-Boule présents dans les engagements provenaient de la Haute-Mauricie. C'est pourquoi, tout au long de ce chapitre, nous avons choisi de conserver le terme « Tête-de-Boule » utilisé dans les engagements. Pour plus de détails voir Claude Gélinas, « La première revendication territoriale des autochtones de la Haute-Mauricie ? Quelques commentaires sur une pétition de 1814-1815 », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXVI, 2, (1996) : 73-76.

nations précédemment citées¹⁰. Par exemple, en 1821, Ignace Joseph signa deux contrats¹¹.

Dans l'un, celui-ci est identifié comme un Abénaquis et dans l'autre comme un *Sauvage*.

Nous avons donc considéré que les deux engagements avaient été signés par un Abénaquis. Dans le même ordre d'idées, dès qu'un engagement stipule qu'un engagé est Amérindien, nous avons répété le même processus afin de repérer, à l'intérieur de notre corpus, des engagements amérindiens qui avaient pu nous échapper¹². Par exemple, Joachim Bernard contracta trois engagements entre 1816 et 1825¹³. Cependant, il n'y est pas toujours identifié comme un Abénaquis. Parce que, dans les trois contrats, il s'agit du même individu, prénom et patronyme correspondent, nous considérons qu'ils furent tous signés par un Abénaquis. Dans un cas spécifique, nous nous sommes uniquement basé sur le patronyme des engagés. Dans les sept contrats impliquant des Guille, un seul indique que l'engagé est Abénaquis. Or, les sept contrats mentionnent que les engagés résident à St-François-du-Lac où les Guille formaient alors une importante famille abénaquise¹⁴.

¹⁰ Nous n'avons pas relevé de membres de nations amérindiennes différentes ayant le même patronyme. De plus, fruit du hasard, tous les *Sauvages* dont l'identité fut précisée avaient non seulement le même patronyme qu'un membre d'une autre nation, mais aussi le même prénom. Il est donc fort probable qu'il s'agissait du même individu.

¹¹ Engagement d'Ignace Joseph envers Joseph Louis, 20 août 1821, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe d'Étienne Ranvoyzé, CN401, S79. Engagement d'Ignace Joseph envers Joseph Louis, 18 janvier 1821, *op. cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

¹² Il faut souligner qu'il n'y a qu'un seul cas où deux engagés ayant le même patronyme mais pas le même prénom sont dans un cas identifié comme un Amérindien et dans l'autre pas. Il s'agit de Joseph Launière, un Algonquin, et Léger Launière. Il se peut donc que quelques engagements amérindiens nous aient échappé. Cependant, il serait surprenant qu'en se basant sur les prénom et patronyme nous ayons par erreur identifié des individus comme étant Amérindiens.

¹³ Engagements de Joachim Bernard envers Claude Pratte, 9 mars 1816 et 23 juillet 1819, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6. Engagement de Joachim Bernard envers la *KPC*, 27 août 1825, *op. cit.* : greffe d'Étienne Ranvoyzé, CN401, S79.

¹⁴ L'ancêtre des Guille de St-François-du-Lac est Samuel Gill que les Abénaquis capturèrent en 1697 alors qu'il n'avait que neuf ans. Gordon M. Day, *The Identity of the Saint-Francis Indians*, National Museum of Man Mercury Series, Ottawa, 1981, page 80. « En 1833, les Abénakis, fatigués de l'autorité qu'avaient les Gill sur la tribu, avaient envoyé une requête au Gouvernement pour faire effacer cette famille de la liste du Département. » En 1841, ils étaient disparus de la liste des Abénaquis. Thomas M. Charland, *Les Abénakis*

Dans quelles proportions les différents employeurs embauchèrent-ils des engagés amérindiens ? En raison des sources consultées, nous ne pouvons répondre avec exactitude à cette question. Tout d'abord, comme nous l'avons mentionné plus haut, un engagement ne fait pas toujours l'objet d'un acte notarié. De plus, selon Claude Gélinas, la *NWC* et la *HBC*, chacune à leur époque, embauchèrent des Iroquois afin d'assurer le transport de marchandises dans leurs postes de la Haute-Mauricie¹⁵. Or, nous n'avons trouvé aucune trace de ces Iroquois dans les greffes des notaires trifluviens. Nous devons par conséquent nous limiter à décrire la relation que les petits commerçants et les compagnies de traite entretinrent avec les Amérindiens de la région de Trois-Rivières : les Abénaquis, les Algonquins et les Têtes-de-Boule.

Les Abénaquis

Tel qu'illustré dans la figure 4.1, les Abénaquis dominent largement les effectifs des engagés amérindiens. Nous avons vu précédemment que les Abénaquis s'établirent véritablement à Bécancour et à St-François-du-Lac au début du XVIII^e siècle. Rapidement, des marchands trifluviens nouèrent des liens avec eux et les incitèrent à aller

¹⁵ *d'Odanak*, Montréal, Éditions du Lévrier, 1989 [1964], note 27, pages 207-208. Donc, à l'époque que nous étudions, de 1798 à 1831, ils sont encore Abénaquis. Dans le recensement nominatif de 1831, pour la paroisse de St-François-du-Lac, les deux dernières pages sont réservées aux Abénaquis et on y retrouve plusieurs Guille.

¹⁵ En 1802, la *NWC* aurait embauché quelques Iroquois afin de transporter de la marchandise en Haute-Mauricie. Claude Gélinas, « L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *RHAF*, 53, 3, (hiver 2000), note 15, p. 406. Quant aux Iroquois embauchés par la *HBC*, ils auraient été une demi-douzaine « qui, chaque été, effectuaient le transport des marchandises de Lachine à Weymontachie. » Claude Gélinas, *La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*, Sillery, Septentrion, 2000, note 43, p. 112.

chasser jusque dans le Domaine du roi¹⁶. Toutefois, au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, la fréquentation de la rive nord du Saint-Laurent par des chasseurs abénaquis fut contestée à quelques reprises par le fermier du Domaine du roi et des Amérindiens qui occupaient déjà cette région : des Montagnais, des Algonquins et des Têtes de Boule¹⁷. Au début du XIX^e siècle, cet accès limité à la Rive-Nord du St-Laurent se combina à une raréfaction du gibier dans les territoires de chasse abénaquis de la Rive-Sud¹⁸. À cette époque, « la chasse dev[int] [alors] une activité de plus en plus difficile à pratiquer pour les Abénaquis » et plusieurs durent « réorienter leur économie de subsistance. »¹⁹ L'engagement a donc pu constituer une alternative pour certains Abénaquis de Bécancour et de St-François-du-Lac, d'autant plus que, comme nous le verrons plus loin, plusieurs engagés amérindiens furent embauchés à titre de chasseurs.

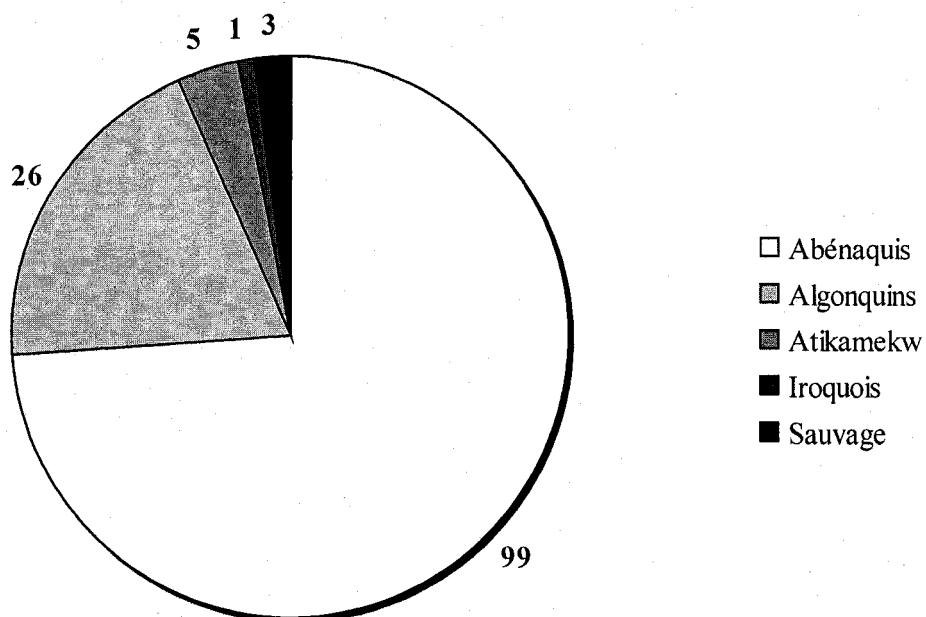
¹⁶ Sylvie Savoie et Jean Tanguay, « Le noeud de l'ancienne amitié. La présence abénaquise sur la rive nord du Saint-Laurent aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXXIII, 2 (2003) : 36 à 41.

¹⁷ En 1705, « le détenteur de la ferme de Tadoussac, ainsi que les Montagnais du lac Saint-Jean » se plaignent des activités de chasse des Abénaquis dans cette région. Plus d'un siècle plus tard, en 1829, « les Algonquins de Pointe-du-Lac dénoncent la présence d'Abénaquis sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent et demandent aux autorités coloniales de leur interdire la chasse sur leurs territoires. » Des Atikamekw se lièrent aux Algonquins dans leurs plaintes. *Ibid.*, p. 29 et 42. De plus, selon Claude Gélinas, durant la période précédant 1880, seulement deux Abénaquis possédaient un territoire de chasse en amont de La Tuque. Claude Gélinas, « La Mauricie des Abénaquis au XIX^e siècle », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXXIII, 2 (2003) : 47.

¹⁸ Après la guerre de 1812-1814, des terres situées dans les Cantons de l'Est furent accordées à des soldats, ce qui amputa considérablement les territoires de chasse des Abénaquis. Claude Gélinas, *Manuscrit remis au comité éditorial de la monographie Histoire du Centre-du-Québec*, INRS-Culture et Société, 2002, p. 13.

¹⁹ *Ibid.*

FIGURE 4.1
Répartition des engagements amérindiens pour la traite du St-Maurice
selon la nation de l'engagé, 1798-1831



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

Les Algonquins

Au deuxième rang, les Algonquins sont également bien représentés parmi les engagés amérindiens. Néanmoins, les marchands et les compagnies de traite eurent recours à ces derniers beaucoup moins souvent qu'aux Abénaquis. Il faut souligner qu'au

début du XIX^e siècle, les Algonquins de Trois-Rivières forment une population beaucoup moins nombreuse que celle des Abénaquis de St-François-du-Lac et de Bécancour.²⁰ Comme les Abénaquis, ils semblent eux aussi devoir composer avec une raréfaction du gibier dans leurs territoires de chasse, situés en Basse-Mauricie.²¹ Il se peut donc que certains Algonquins durent trouver de nouvelles alternatives à la chasse. D'ailleurs, comme les Abénaquis, les Algonquins entretenaient des relations étroites avec des marchands trifluviens. Au total, 93 % des engagements amérindiens concernent des membres de deux groupes, des Abénaquis et des Algonquins, qui vivaient à proximité de Trois-Rivières et dont les territoires de chasse étaient frappés par une diminution du gibier²².

Les Têtes-de-Boule

Au début du XIX^e siècle, en 1814 et en 1815, des Algonquins et des Têtes-de-Boule présentent une pétition dans laquelle ils font part de revendications territoriales liées à une raréfaction du gibier dans les territoires qu'ils exploitent en Basse-Mauricie. Bien qu'au début du XIX^e siècle, le terme « Têtes-de-Boule » est « essentiellement associé aux autochtones qui occupaient la Haute-Mauricie, et que l'on connaît aujourd'hui sous le nom

²⁰ Entre 1812 et 1828, la population algonquine de Trois-Rivières se situerait autour de 100 individus. Claude Gélinas, « La Mauricie des Abénaquis », *op. cit.*, p. 47.

²¹ La pétition de 1829, dont il est question à la note 16, visant l'expulsion des Abénaquis du bassin du St-Maurice, semble indiquer que les Algonquins se sentaient à l'étroit dans leurs territoires de chasse.

²² ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op. cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

d'Atikamekw »²³, Claude Gélinas croit que ces Têtes-de-Boule pourraient avoir peu de liens avec ces derniers²⁴. Toutefois, ces Têtes-de-Boule qui fréquentent la Basse-Mauricie représentent une faible population en comparaison des Abénaquis et des Algonquins²⁵. Il s'agit ici du premier élément qui permet d'expliquer la faible représentation des Tête-de-Boule à l'intérieur de la main-d'oeuvre employée dans la traite du St-Maurice.

En ce qui concerne les Têtes-de-Boule de la Haute-Mauricie, les Atikamekw, ce n'est que vers les années 1850 et 1860 qu'ils affrontèrent une importante réduction de leur gibier de prédilection, l'orignal²⁶. Puisque leur mode de subsistance n'était pas encore remis en question pendant les années qui nous intéressent, et qu'ils occupaient le territoire exploité par les marchands et les compagnies de traite, cela explique fort probablement leur faible représentation parmi les effectifs des engagés amérindiens. D'ailleurs, nous devons souligner qu'en raison de l'incertitude entourant l'identification d'un des engagés tête-de-boule leur nombre pourrait être revu à la baisse. Est-ce que François Tête de Boule²⁷, de St-François-du-Lac, est un Tête-de-Boule ? Nous ne sommes pas parvenu à déterminer si « *Tête-de-Boule* » constituait un surnom ou signifiait son appartenance à cette nation. Ce dernier est le fils de Stanislas Vassal, un Abénaquis de St-François-du-

²³ Claude Gélinas, « La première revendication territoriale des autochtones de la Haute-Mauricie ? Quelques commentaires sur une pétition de 1814-1815 », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXVI, 2, (1996) : p. 75.

²⁴ *Ibid.*, p. 73.

²⁵ *Ibid.*, p. 73.

²⁶ Claude Gélinas, *La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*, p. 279.

²⁷ Pendant la période étudiée, François Tête de Boule contracta deux engagements, en 1825 et en 1829. Engagement de François Tête de Boule envers la KPC, 26 février 1826; Engagement de François Tête de Boule envers la HBC, 8 juillet 1829, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe d'Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

Lac, dont le père était Canadien et la mère Abénaquise²⁸. Toutefois, les engagements mentionnent que François est un garçon naturel. Puisque son père œuvra longtemps dans la traite en Haute-Mauricie, peut-être François est-il le fruit d'une relation entre Stanislas Vassal et une Tête-de-Boule ? Bref, il nous est impossible de trancher²⁹. Cela étant, à l'époque qui nous intéresse, très peu de Têtes-de-Boule jouèrent le rôle d'engagés dans la traite du St-Maurice, et ceux-ci agirent principalement comme pourvoyeurs de pelleteries.

Les Iroquois

Selon les données que nous avons compilées, un seul engagé iroquois participa à la traite du St-Maurice³⁰. Or, comme nous l'avons mentionné plus haut, au début du XIX^e siècle, la *NWC* et la *HBC* auraient chacune recruté des Iroquois pour qu'ils travaillent dans le bassin du St-Maurice. À n'en pas douter, ils furent donc certainement plus nombreux que ce que les greffes des notaires trifluviens semblent indiquer. Bien que l'unique engagement iroquois relevé fut envers un petit commerçant trifluvien, il nous apparaît peu probable que les marchands indépendants, qui en grande majorité habitaient à Trois-

²⁸ Claude Gélinas, « La Mauricie des Abénaquis au XIX^e siècle », *op. cit.*, note 4, page 54. Il y a aussi un François Vassal dans des documents de la *HBC* et de la *KPC* dans les années 1830. HBCA (B.230/d/17), (B.230/d/14) et (B.230/z/1)

²⁹ Claude Gélinas avance que ce surnom viendrait du fait que François aurait peut-être épousé une Atikamekw. Pour appuyer son hypothèse, il ajoute que François aurait hérité d'un territoire de chasse en Haute-Mauricie. Il fut un des deux seuls Abénaquis à détenir un territoire de chasse en Haute-Mauricie avant 1880. L'autre, Louis Joachim, semble avoir hérité d'une partie du territoire de son beau-père, un Atikamekw, en 1832. Claude Gélinas, « La Mauricie des Abénaquis au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 47.

³⁰ Engagement de Joseph Montour envers Claude Pratte, 17 février 1799, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401), greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

Rivières, aient concurrencé les grandes compagnies dans leur principal bassin de recrutement, la région de Montréal. D'ailleurs, cet Iroquois, recruté en 1799 par Claude Pratte, se nomme Joseph Montour, un patronyme qui suggère la possibilité que ce dernier habitât dans le district de Trois-Rivières ou qu'il eût entretenu des liens avec les habitants de cette région³¹. Bref, la présence iroquoise en Haute-Mauricie, dans le premier tiers du XIX^e siècle, résulta fort probablement de l'action des trois monopoles et plus particulièrement de celle de la *NWC* et de la *HBC*.

2.3- Provenance des engagés amérindiens

Considérant le nombre élevé d'engagements contractés par des Abénaquis, on ne saurait être surpris par la forte proportion d'engagements amérindiens contractés par des individus de Bécancour et de St-François-du-Lac, où ces derniers étaient fort nombreux. À Bécancour, 82%³² des engagements amérindiens furent contractés par des Abénaquis et à St-François-du-Lac ce pourcentage grimpe à 91 % (voir figure 4.2)³³. Qui sont les autres engagés amérindiens qui résident à Bécancour et St-François-du-Lac ? À Bécancour, en excluant les contrats qui lient des Abénaquis, les huit autres engagements amérindiens

³¹ Bien que nous n'ayons pu établir de lien entre Joseph Montour et Nicholas Montour, il est utile de noter que ce dernier, inhumé en 1808 à Trois-Rivières, descendait de « Pierre Couc, dit Lafleur, de Trois-Rivières ». Peut-être que Joseph Montour, un Iroquois, était un des membres de cette famille « dont une branche s'était assimilée aux Indiens des régions de l'Ohio, de la Pennsylvanie et de la Virginie au XVIII^e siècle. » *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, « Nicholas Montour », adresse URL : <http://www.biographi.ca/index2.html>

³² ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

³³ *Ibid.*

concernent des Algonquins. Fait à noter, sur ces huit contrats, quatre furent contractés par Ignace Odgibois³⁴ et trois par Vincent Chaouigonnette³⁵. À Saint-François-du-Lac, les autres engagements amérindiens furent signés par un Algonquin, Pierre-Charles Maggis Chaouigonnette³⁶, et un Tête-de-Boule, François Tête de Boule³⁷. Cependant, comme nous le soulignions précédemment, il se peut fort bien que François soit Abénaquis.

³⁴ Engagement de Vincent Chaouigonnette envers Nicolas Dufaux, 24 mars 1812, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) op. cit. : greffe de Jean-Emmanuel Dumoulin, CN401, S32. Engagements de Vincent Chaouigonnette envers Claude Pratte, 14 juillet 1818 et 3 août 1821, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) *op. cit.*, greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

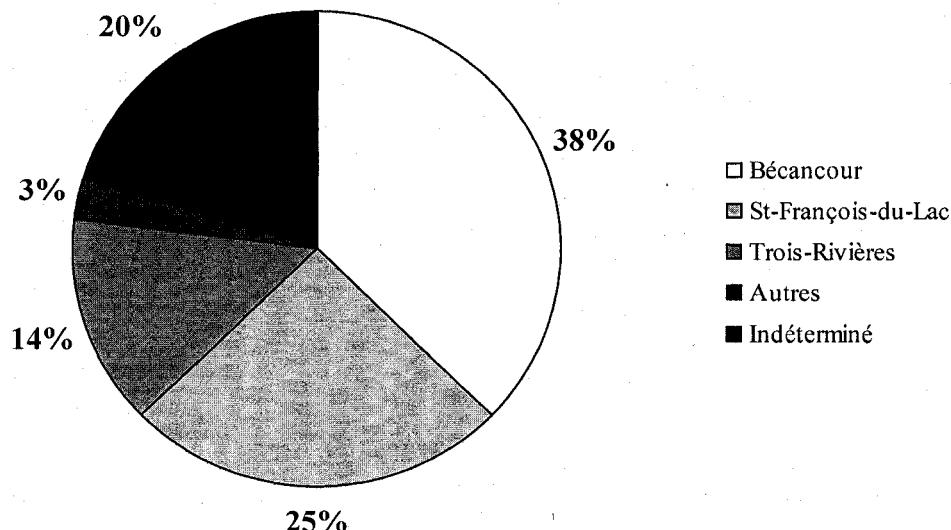
³⁵ Engagement d'Ignace Odgibois envers Nicolas Dufaux, 26 mars 1812, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : greffe de Jean-Emmanuel Dumoulin, CN401, S32. Engagement d'Ignace Odgibois envers Claude Pratte, 31 décembre 1818, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) *op. cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6. Engagements d'Ignace Odgibois envers Joseph Leblanc, 24 février 1820 et 4 janvier 1821, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec) *op. cit.* : greffe d'Étienne Ranvoyzé, CN401, S79.

³⁶ Engagement de Pierre-Charles Maggis Chaouigonnette envers Noël Annance, 12 mars 1819, ANQ, *op. cit.*, greffe de Jean-Emmanuel Dumoulin, CN401, S32.

³⁷ Engagement de François Tête de Boule envers la *KPC*, 26 février 1826; Engagement de François Tête de Boule envers la *HBC*, 8 juillet 1829, ANQ *op. cit.*, greffe d'Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

FIGURE 4.2

Répartition des engagements amérindiens pour la traite du St-Maurice
selon le lieu de résidence de l'engagé, 1798-1831



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

Avec Bécancour et St-François-du-Lac, Trois-Rivières représente le troisième lieu de résidence relevé à plus de deux reprises dans les engagements amérindiens³⁸. Sur 19 engagements amérindiens contractés par des Trifluviens, neuf concernent des Algonquins, huit des Abénaquis et le dernier fut contracté par une Tête-de-Boule, Charlotte

³⁸ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

Bullouchais³⁹. Localisé entre les territoires algonquins et abénaquis et point de rencontre historique⁴⁰, Trois-Rivières semble donc accueillir des membres des trois groupes. Quant aux autres lieux de résidence, on retrouve à deux reprises la rivière St-Maurice, sans aucune autre spécification, et, à une occasion chacune, la ville de Québec et la paroisse de St-Joseph dans le comté de Dorchester⁴¹.

Fait à noter, 20 % des engagements amérindiens ne livrent aucun indice quant au lieu de résidence de l'engagé⁴². Ces 27 contrats signés par des engagés amérindiens, où la provenance n'est pas spécifiée, représentent 96 % de tous les engagements de ce type relevé dans notre corpus documentaire⁴³. En d'autres termes, sur un total de 202 engagements contractés par des Canadiens, seulement un n'indique pas la provenance de l'engagé comparativement à 27 sur 134 dans le cas des engagements amérindiens⁴⁴. Comment expliquer que l'omission d'inscrire le lieu de résidence de l'engagé soit un phénomène pratiquement exclusif aux engagés amérindiens ? Peut-être cela doit-il être associé au nomadisme des Abénaquis, des Algonquins et des Têtes de Boule ? Pour l'instant, la question demeure sans réponse.

³⁹À l'exception de deux femmes amérindiennes embauchées avec leur mari, Charlotte Bullouchais représente l'unique femme de notre corpus. Ces trois femmes sont toutes Amérindiennes et furent recrutées par Claude Pratte. Engagement de Charlotte Bullouchais envers Claude Pratte, 28 juillet 1821, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : greffe de Joseph Badeaux CN401, S6.

⁴⁰À l'arrivée des Européens, la rivière St-Maurice formait une frontière perméable entre les territoires algonquins, montagnais et atikamekw. Très rapidement, au début du XVII^e siècle, les Français se rendirent à l'embouchure du St-Maurice pour commercer avec les Amérindiens qui s'y réunissaient durant l'été.

⁴¹ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁴²*Ibid.*

⁴³*Ibid.*

⁴⁴*Ibid.*

2.4- Qui embauche des Amérindiens ?

Deux facteurs doivent être considérés pour comprendre la place occupée par les Amérindiens dans le salariat de la traite des fourrures : l'intérêt des Autochtones pour un travail salarié et l'inclinaison des marchands indépendants et des compagnies de traite à les embaucher. Intéressons-nous d'abord au premier facteur. Entre 1815 et 1822, comparativement à la sous-période précédente, le nombre d'engagés abénaquis grimpe en flèche⁴⁵. Cette augmentation coïncide avec la fin de la guerre de 1812-1814 et les évènements que nous avons précédemment relatés qui poussèrent certains Abénaquis à rechercher de nouvelles alternatives à la chasse afin d'assurer leur subsistance. Il y a fort à parier que cette nouvelle réalité contribua pour beaucoup à l'accroissement du nombre d'Abénaquis dans les effectifs des engagés du St-Maurice et à l'augmentation de la proportion de ces derniers parmi l'ensemble des engagés amérindiens (voir figure 4.3).

⁴⁵ *Ibid.*

FIGURE 4.3

Répartition dans le temps des engagements amérindiens pour la traite du St-Maurice selon la nation amérindienne, 1798-1831

Nation amérindienne	1798-1814		1815-1822		1823-1831	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Abénaquis	17	57	57	79	25	78
Algonquins	10	33	11	15	5	16
Autres	3	10	4	6	2	6
Total	30	100 %	72	100 %	32	100 %

Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

Néanmoins, pour bien comprendre la présence amérindienne parmi les effectifs des engagés du St-Maurice, il faut aussi tenir compte de la tendance des divers employeurs à embaucher des Amérindiens. Durant la sous-période subséquente, tandis que la chasse ne suffit toujours pas à l'ensemble des Abénaquis pour assurer leur subsistance, le nombre d'engagements abénaquis chute de moitié⁴⁶. De 1815 à 1822, la grande majorité des engagements furent contractés par des marchands indépendants tandis que la *KPC* et la *HBC* dominèrent la sous-période subséquente, allant de 1823 à 1831⁴⁷. Il semble donc que les divers employeurs présents tout au long de la période à l'étude embauchèrent des engagés amérindiens dans des proportions variables et possiblement pour répondre à des

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

besoins différents. Mais avant d'aborder ce dernier point, nous nous attarderons plus précisément à la répartition des engagements amérindiens en fonction de l'employeur (voir figure 4.4).

Figure 4.4

**Répartition des engagements amérindiens pour la traite du St-Maurice
selon l'employeur, 1798-1831**

Marchand ou Compagnie	Nombre d'engagements amérindiens	Proportion d'engagements amérindiens pour chaque employeur (%)
Marchands indépendants	105	50
<i>HBC</i>	15	24
<i>KPC</i>	11	27
<i>NWC</i>	3	13

Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
Compilation de l'auteur.

La NWC : relations ténues avec la population locale ou mutisme des sources ?

En raison de ce que nous connaissons des activités de la *NWC* par les travaux de Claude Gélinas et du faible nombre d'engagements envers cette dernière relevés dans notre corpus, il est difficile de qualifier le recours de la compagnie montréalaise à des engagés amérindiens pour ses activités dans le bassin du St-Maurice. Nous le soulignions précédemment, au début du XIX^e siècle, la *NWC* aurait embauché un certain nombre d'Iroquois, fort probablement non originaires du district de Trois-Rivières, pour assurer le transport de marchandises dans ses postes de la Haute-Mauricie. Par contre, elle fit

rarement appel aux notaires trifluviens pour officialiser l'embauche d'individus résidant dans les environs de Trois-Rivières, et les trois engagements amérindiens qu'elle contracta ne représentent que 13 % de ses 23 contrats⁴⁸.

Pourtant, tel que mentionné précédemment, Claude Pratte, qui embaucha des Amérindiens à maintes reprises, dont plusieurs Abénaquis de St-François-du-Lac et de Bécancour, fut au service de la *NWC* au cours d'une partie de la première sous-période⁴⁹. Il paraît donc surprenant que cette compagnie, qui recruta plusieurs Iroquois pour ses activités dans l'Ouest⁵⁰, ne déploya qu'à trois reprises des Amérindiens de la région trifluvienne dans le bassin du St-Maurice. Malheureusement, parce que la *NWC* ne fit appel à des notaires trifluviens qu'entre 1806 et 1809⁵¹ pour la traite du St-Maurice, tandis qu'elle fut active en Haute-Mauricie au moins à partir de 1802 et ce jusqu'en 1814, nous nous heurtons ici à deux problèmes de recherche que nous ne résoudrons malheureusement pas dans le cadre de ce travail. Premièrement, la *NWC* aurait-elle fait très peu appel aux hommes de la région de Trois-Rivières, et non seulement aux Amérindiens, pour ses activités en Haute-Mauricie ? Deuxièmement, nos sources présenteraient-elles d'importantes lacunes qui empêcheraient d'obtenir une juste appréciation de la place des effectifs du district de Trois-Rivières, canadiens et amérindiens, parmi la main-d'œuvre employée par la *NWC* dans le bassin du St-Maurice ?

⁴⁸ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁴⁹ Pour plus de détails à propos des rapports entre Claude Pratte et la *NWC* voir le chapitre trois.

⁵⁰ Jan Grabowski et Nicole St-Onge. « Montreal Iroquois engaged in the Western Fur Trade, 1800-1821 », BINNEMA, Theodore, Gerhard J. ENS et R.C. MACLEOD, *From Rupert's Land to Canada*, (Edmonton, The University of Alberta Press, 2001) : 23-58.

⁵¹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

Les marchands indépendants : des relations étroites avec les Amérindiens de la région

Première observation, les marchands indépendants devaient entretenir des relations beaucoup plus étroites avec les Abénaquis et les Algonquins de la région de Trois-Rivières que les trois grands monopoles qui tentèrent de s'imposer dans le bassin du St-Maurice au début du XIX^e siècle. Il faut souligner qu'en tenant compte de l'ensemble de la période à l'étude, Claude Pratte, le principal marchand indépendant présent dans le bassin de la rivière St-Maurice⁵², concentre la moitié des engagements amérindiens envers des marchands indépendants et il embaucha des Amérindiens dans une proportion légèrement inférieure à 60 %⁵³. L'effet « Pratte » se fait surtout sentir au cours de la première sous-période. De 1798 à 1814, les deux tiers des engagements qu'il contracte impliquent des Amérindiens⁵⁴. Comparativement, au cours de la même sous-période, les autres marchands indépendants embauchèrent des Amérindiens dans des proportions d'environ 30 %⁵⁵, tandis que, de 1815 à 1822, 55 % des engagements envers des marchands indépendants impliquent des engagés amérindiens⁵⁶. Au cours de cette sous-période, Claude Pratte ne constitue donc pas une exception.

Toutefois, ces chiffres ne nous permettent pas de dresser le portrait exact de la tendance des marchands indépendants à embaucher des engagés amérindiens. D'un

⁵² Entre 1798 et 1831, Claude Pratte a recruté des engagés à 89 reprises, ce qui représente 43 % des engagements envers des marchands indépendants. En comparaison, au deuxième et troisième rangs des marchands indépendants ayant contracté le plus d'engagements, nous retrouvons Joseph Louis et Nicolas Dufaux, avec respectivement 22 et 19 contrats d'embauche. *Ibid.*

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

marchand à l'autre, la proportion d'engagements amérindiens varie considérablement, de 0 % à 100 %⁵⁷. Le faible nombre d'engagements contractés par plusieurs de ces marchands, dix-huit d'entre eux embauchèrent des engagés à moins de cinq reprises⁵⁸, explique ces importantes variations. Il devient donc hasardeux d'avancer que tous les marchands indépendants entretenaient des relations privilégiées avec les Amérindiens de la région de Trois-Rivières. Néanmoins, il demeure qu'en tant que groupe, les marchands indépendants eurent plus souvent recours à des engagés amérindiens que les trois grandes compagnies. Bien qu'il nous reste encore à aborder les questions du salaire, de la durée des contrats et de la fonction des engagés amérindiens, ce qui apportera assurément d'autres éléments de réponse, nous pouvons tout de même avancer une première explication à ce phénomène. Il devait, au moins en partie, relever du fait que la plupart des marchands indépendants résidaient dans les environs de Trois-Rivières et que, par conséquent, certains d'entre eux devaient entretenir des contacts avec les Amérindiens de la région. D'ailleurs, rappelons-nous que depuis longtemps déjà, des marchands trifluviens entretenaient des relations avec les Abénaquis et les Algonquins de la région.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

La KPC et la HBC : en lutte pour l'embauche d'engagés amérindiens ?

Entre 1823 et 1831, tandis que la *HBC* et la *KPC* s'affrontent pour le contrôle de la Haute-Mauricie, le nombre d'engagements amérindiens diminue considérablement en comparaison avec la période précédente, dominée par des petits commerçants de Trois-Rivières. Néanmoins, selon Claude Gélinas, en 1825, le tiers des employés de la *KPC* en Haute-Mauricie auraient été des Abénaquis⁵⁹. En tout, nous avons retracé onze engagements amérindiens envers la *KPC*, ce qui représente une proportion de 27 %, et neuf d'entre eux impliquent l'embauche d'Abénaquis de Bécancour ou de St-François-du-Lac⁶⁰. Cette forte proportion d'Abénaquis doit être reliée au rôle joué par Stanislas Vassal, un Abénaquis dont il fut question plus haut, au sein de la *KPC* de 1825 à 1827. En 1825, Vassal, qui réside à St-François-du-Lac, agit à titre de commis et agent pour la *KPC* et la représente dans six engagements⁶¹. À quatre reprises, ce sont des Amérindiens de St-François-du-Lac qui sont embauchés. Dans les deux autres engagements, nous retrouvons des Canadiens, dont un de St-François-du-Lac⁶². Vassal représenta à nouveau la *KPC* dans un contrat datant de 1827⁶³.

⁵⁹ Claude Gélinas, « La Mauricie des Abénaquis au XIXe siècle », *op.cit.*, p. 49.

⁶⁰ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*

⁶³ On retrouve également Stanislas Vassal dans une liste d'employés de la *KPC* pour l'année 1826 où il est décrit comme étant « Master ». Il fut donc à l'emploi de cette dernière au moins de 1825 à 1827. HBCA, Hudson Bay Company Archives, Winnipeg, B.230/z/1 : Weymontachingue Miscellaneous records.

Nous l'avons déjà souligné, les quatorze engagements envers James Dickson, tous contractés en 1826⁶⁴, complexifient l'interprétation de la présence de la *KPC* dans le bassin du St-Maurice. Néanmoins, si on inclut les engagements amérindiens contractés par Dickson à titre de marchands avec ceux de la *KPC*, le tableau que nous avons dressé des relations de la *KPC* avec les Amérindiens de la région de Trois-Rivières ne change pas réellement. Les quatre Amérindiens embauchés par Dickson étaient des Abénaquis, dont trois qui résidaient à St-François-du-Lac. Si ces contrats devaient être ajoutés à ceux de la *KPC*, cela attesterait des relations plus soutenues de cette dernière avec les Abénaquis de St-François-du-Lac. Certes, le total d'engagements amérindiens de la *KPC* grimperait, mais sa proportion se situerait toujours aux environs de 27 %⁶⁵.

De 1827, date à partir de laquelle la *HBC* semble avoir adopté une attitude beaucoup plus agressive dans l'embauche d'engagés de la région trifluvienne, jusqu'en 1831, 12 de ses 53 contrats (25 %) marquent l'embauche d'engagés amérindiens⁶⁶. Au moins huit de ces contrats concernent des Abénaquis, en excluant l'engagement de François Tête de Boule, et trois des Algonquins. Tous les Abénaquis embauchés durant cette période résident à St-François-du-Lac. De ces Amérindiens, quelques-uns étaient anciennement au service de la *KPC* : François Tête de Boule, Joseph Marie, Simon Annance, Pierre Nigageois de même que Stanislas Vassal⁶⁷. Ainsi, durant ce court laps de

⁶⁴ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁶⁵ À propos des liens entre James Dickson et la *KPC*, voir le deuxième chapitre.

⁶⁶ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁶⁷ Cette liste n'est pas exhaustive car nous n'avons retrouvé que quelques listes d'employés de la *KPC*. Pour les deux premiers, François Tête de Boule et Joseph Marie, nous avons pu déterminer qu'ils avaient été à l'emploi des deux compagnies à partir des engagements. En ce qui concerne Simon Annance, les

temps où elle supplante sa rivale, la *HBC* semble avoir adopté une stratégie semblable à celle de la *KPC* en ce qui a trait au recrutement d'engagés amérindiens. Cela étant, nous ignorons encore si les deux compagnies leur assignèrent les mêmes rôles. Dans les sections de texte suivantes, nous nous attarderons justement au rôle que chacun des employeurs réserva à ses engagés amérindiens. Nous aborderons notamment les questions de la durée des contrats, des fonctions et des salaires dans le but de comparer leurs conditions de travail à celles des Canadiens.

3- Pourquoi embauche-t-on des engagés amérindiens ?

3.1- La durée des contrats

En ce qui concerne la durée des engagements des Iroquois recrutés par la *NWC* la *XYC* et la *HBC*, St-Onge et Grabowski observent que ces derniers ne contractaient généralement qu'un seul engagement à l'expiration duquel ils demeuraient dans l'Ouest et quittaient ainsi leurs communautés d'origine⁶⁸. La présence abénaquise et algonquine à

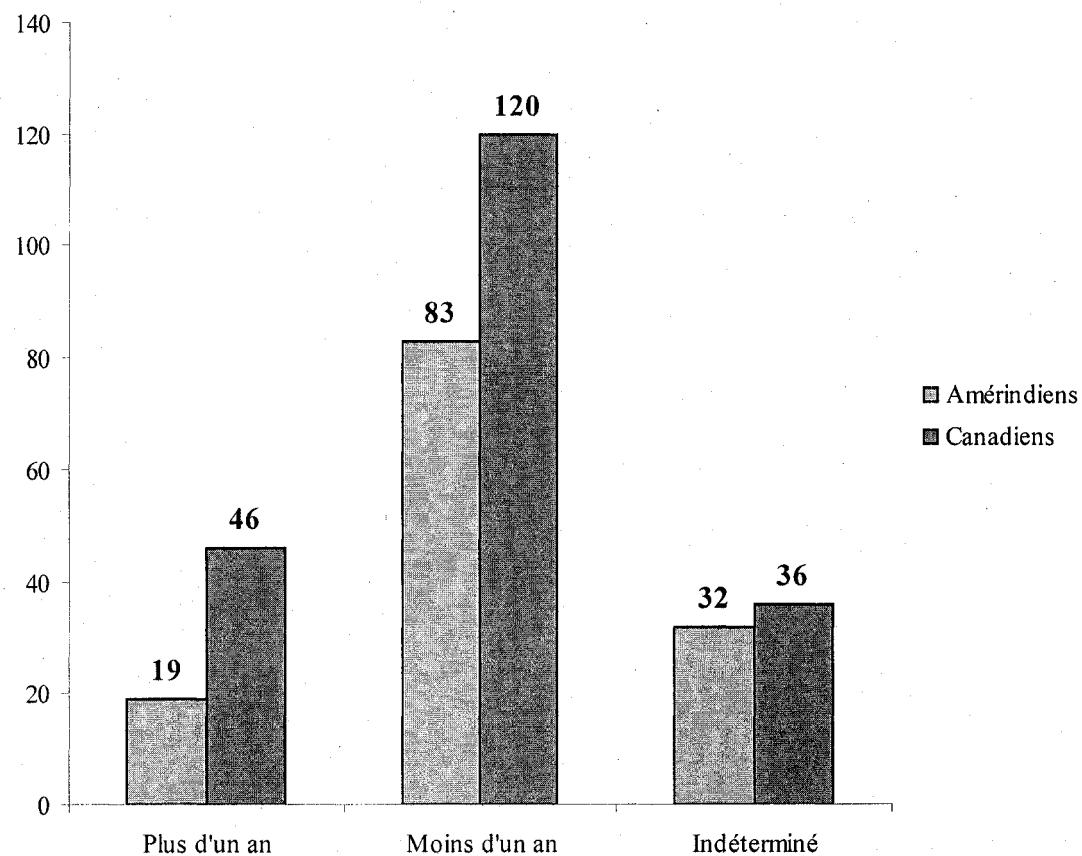
engagements permettaient de déterminer qu'il avait été à l'emploi de la *HBC* et nous avons retrouvé son nom dans une liste d'employés de la *KPC* pour l'année 1826. (*HBCA*, Winnipeg, B.230/z/1) Pierre Nigageois, lui, a signé un engagement envers la *KPC* en 1822 et nous le retrouvons dans la liste des employés de la *HBC* pour l'année 1830-1831. (*HBCA*, B.134/g/8) Dans le cas de Stanislas Vassal, il apparaît dans les listes d'employés de la *HBC* pour les années 1822-1823 et 1823-1824. (*HBCA*, B.134/g/2 et B.134/g/4) Puis, de 1825 à 1827, il représente la *KPC* dans plusieurs engagements et dans un engagement daté de 1829, où il agit en tant que marchand, il est mentionné que « dans le cas où le dit bourgeois [Vassal] s'engagerait à la Société & Compagnie de la Baie d'Hudson, le dit engagé sera obligé de finir son présent engagement au service de la susdite compagnie de la baie d'Hudson. » D'ailleurs, selon Claude Gélinas, Stanislas Vassal fut à l'emploi de la *HBC* durant les années 1830. Claude Gélinas, « La Mauricie des Abénaquis au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 49.

⁶⁸ Jan Grabowski et Nicole St-Onge, « Montreal Iroquois engagés in the Western Fur Trade, 1800-1821 », BINNEMA, Theodore, Gerhard J. ENS et R.C. MACLEOD, *From Rupert's Land to Canada* (Edmonton, The University of Alberta Press, 2001), p. 26.

l'intérieur de la main-d'œuvre de la traite du St-Maurice n'eut certainement pas les mêmes conséquences pour leurs communautés d'origine. Il en a été question plus haut, comme les Iroquois, au début du XIX^e siècle, les Abénaquis voient diminuer la superficie de leurs territoires de chasse et subissent les effets d'une importante raréfaction du gibier. L'engagement a donc pu servir à justifier leurs chasses sur la rive septentrionale du St-Laurent, où leur présence n'était que tolérée et parfois même contestée. Toutefois, comme nous l'avons vu, Claude Gélinas avance qu'avant 1880, seulement deux Abénaquis auraient possédé un territoire de chasse en amont de La Tuque. Ainsi, malgré leur fréquentation de la Haute-Mauricie, attestée par les engagements, les Abénaquis ne semblent pas, à cette époque, avoir migré vers ce territoire. D'ailleurs, les Amérindiens employés dans la traite du St-Maurice signèrent presque exclusivement des contrats d'une durée inférieure à une année, qui pouvaient par exemple ne durer que durant la période des navigations, se poursuivre de l'automne jusqu'à la fin de la traite du printemps ou bien encore débuter vers la fin de l'été et s'étendre jusqu'à la fin de la traite de l'automne, etc⁶⁹.

⁶⁹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

Figure 4.5
Répartition des engagements canadiens et amérindiens
pour la traite du St-Maurice selon leur durée, 1798-1831



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
 Compilation de l'auteur.

Seulement trois contrats de deux ans (un envers la *HBC* et les deux autres envers des marchands indépendants) et trois autres de trois ans (tous envers la *KPC*) touchent des Amérindiens⁷⁰. En fait, les Autochtones sont sous-représentés dans chaque catégorie d'engagements d'une durée supérieure à un an que nous avons définie : un an, deux ans, trois ans, quatre ans et cinq ans⁷¹. Néanmoins, il ne faut pas, à notre avis, interpréter ces

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

données comme le signe d'une forte différenciation de la durée des contrats, suivant qu'ils lient des Amérindiens ou des Canadiens. Bien qu'il semble que la *HBC*, qui contracta tous les engagements de trois ans et plus retracés dans notre corpus et n'embaucha aucun Amérindien pour une durée de plus de deux ans, ne favorisa pas le maintien d'engagés amérindiens dans ses postes, le faible taux d'Abénaquis et d'Algonquins embauchés pour plus d'un an doit, selon nous, être mis en relation avec les activités des marchands indépendants. Nous avons vu dans le troisième chapitre que les petits commerçants n'embauchèrent qu'à deux reprises des engagés pour deux ans et que ceux-ci dominèrent complètement l'embauche d'Amérindiens. Entre 1815 et 1822, ils recrutèrent plus d'Amérindiens (68) que de Canadiens (55) et les deux groupes d'engagés ne se différencient pas réellement en ce qui a trait à la durée de leurs engagements⁷². D'un point de vue général, en englobant tous les contrats, nous n'observons pas non plus de distinctions notables en ce qui a trait aux périodes de l'année au cours desquelles on employait les Amérindiens et les Canadiens. En fait, comme nous le constaterons dans la sous-section suivante, ce sont surtout la fonction et le salaire qui les distinguaient véritablement.

⁷² *Ibid.*

3.2- Fonctions et salaires des engagés amérindiens : des tâches spécifiques ?

La position de l'engagé dans l'embarcation constitue un des indices de son niveau de qualification. Dans le bassin de la rivière Saint-Maurice, 44 % des « bouts de canot » sont Amérindiens comparativement à seulement 7 % des « milieux »⁷³. Ces premières statistiques semblent indiquer que l'embauche d'Amérindiens vise à répondre à certains besoins des marchands indépendants et des compagnies de traite en travailleurs « qualifiés ». D'ailleurs, les Amérindiens représentent également 73 % des chasseurs et 71 % de tous les guides⁷⁴. En plus de leur connaissance des techniques de canotage, leurs habiletés à la chasse ainsi que leur familiarité avec les régions à parcourir pourraient expliquer leur embauche.

Malheureusement, un grand nombre de contrats ne précisent pas la fonction de l'engagé. Ainsi, en se limitant aux contrats où la ou les fonction(s) est ou sont précisée(s), 90 % des engagements amérindiens marquent l'embauche d'un bout de canot, d'un guide et/ou d'un chasseur⁷⁵. En incluant les contrats où aucune fonction n'est spécifiée, cette proportion chute à 53 %⁷⁶. Néanmoins, un autre indice nous permet d'appuyer l'hypothèse selon laquelle l'embauche d'engagés amérindiens visait avant tout à répondre à des besoins en engagés spécialisés. Dans plusieurs contrats, en effet, bien qu'aucune fonction n'y soit précisée, on mentionne que l'engagé devra chasser pour le compte de son

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ *Ibid.*

employeur⁷⁷. En considérant ces contrats, nous avons pu établir que 72 % des engagements amérindiens marquent l'embauche soit d'un chasseur, d'un bout de canot et/ou d'un guide⁷⁸.

Chasser en échange d'un salaire

Bien qu'ils accaparèrent presque tous les postes de guide et qu'ils furent beaucoup plus nombreux, dans les canots, à occuper la place de bout plutôt que de milieu, c'est le rôle de chasseur réservé à plusieurs engagés amérindiens qui permet de les distinguer des employés canadiens. Tout d'abord, pour l'ensemble de la période à l'étude, de 1798 à 1831, seulement cinq engagements amérindiens mentionnent que l'engagé agira à titre de guide⁷⁹. Ensuite, bien que nous ayons retracé 51 contrats où un Amérindien est recruté à titre de bout de canot, il ne faut pas perdre de vue qu'il y en a également 62 qui stipulent que des Canadiens occupèrent cette fonction⁸⁰. Ce sont donc avant tout leurs habiletés de chasseur qui semblent introduire une véritable distinction entre les engagés amérindiens et les autres. En tout, 74 engagements amérindiens stipulent que l'engagé devra chasser⁸¹. En comparaison, nous n'avons retracé que trente contrats concernant des Canadiens qui devront remplir ce même rôle (voir la figure 4.6)⁸². D'évidence, il y a ici un lien à faire

⁷⁷ En tout, 79 contrats stipulent que l'engagé devra chasser, sans qu'il n'y soit indiqué qu'une des fonctions de l'engagé sera celle de chasseur. *Ibid.*

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid*

⁸⁰ *Ibid*

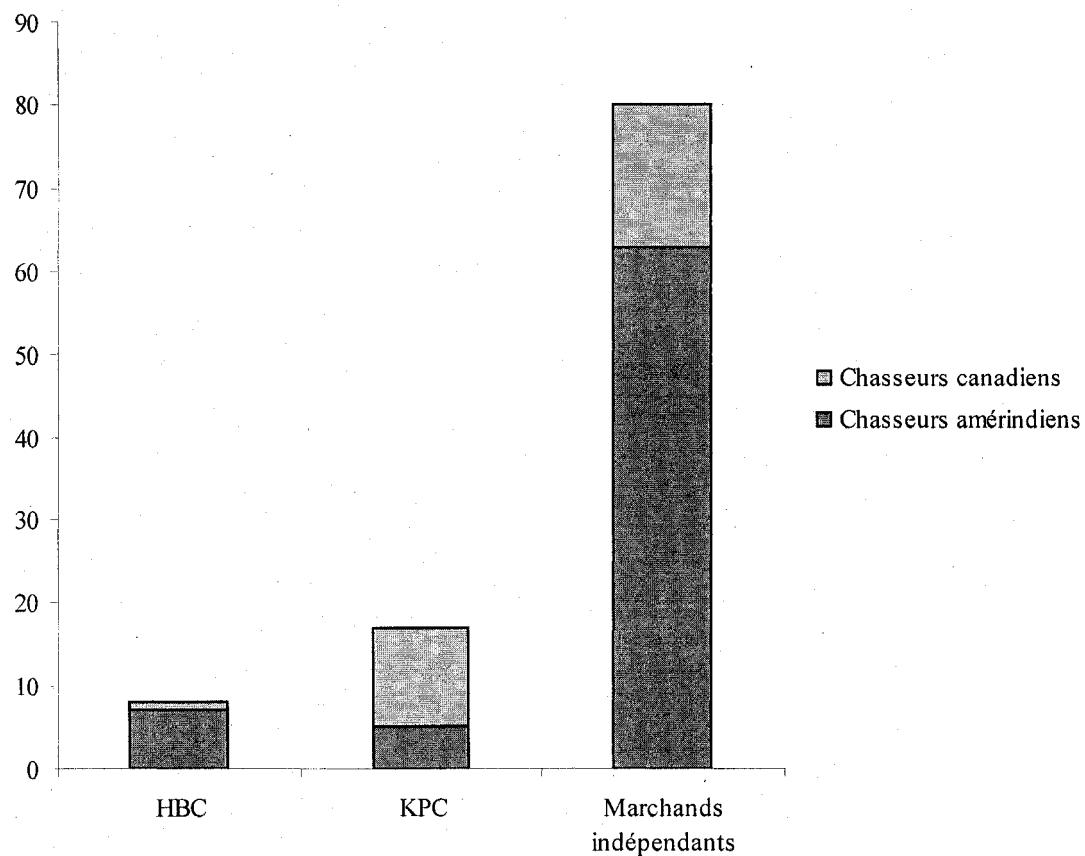
⁸¹ *Ibid*

⁸² *Ibid*

avec les travaux de Nicole St-Onge et Jan Grabowsky qui expliquent l'embauche d'Iroquois par les nouveaux besoins des compagnies en engagés spécialisés dans la chasse au début du XIX^e siècle⁸³.

⁸³ Jan Grabowski et Nicole St-Onge, *op. cit.*, p. 30.

Figure 4.6
Répartition des engagés-chasseurs canadiens et amérindiens
dans la traite du St-Maurice selon l'employeur, 1798-1831



Source : Contrats d'engagement contenus dans les greffes des notaires trifluviens.
 Compilation de l'auteur.

Si l'on ne se réfère qu'aux contrats où il est clairement indiqué que la ou une des fonction(s) de l'engagé sera de chasser, la prédominance des chasseurs amérindiens est frappante chez la *HBC* (5/5) et chez les petits commerçants (14/16)⁸⁴. Quant à la *NWC* et à la *KPC*, la première n'embaucha aucun chasseur, et la seconde ne recruta qu'un seul

⁸⁴ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

chasseur amérindien contre quatre chasseurs canadiens. Or, si l'on inclut tous les contrats où, sans que cela ne soit explicitement inscrit comme étant une des fonctions de l'engagé, il est mentionné que ce dernier devra s'adonner à la chasse, le portrait que nous venons de dresser quant au ratio de chasseurs amérindiens ne se modifie pas réellement. La *NWC* n'en embaucha aucun, moins du tiers des chasseurs de la *KPC* sont Amérindiens, alors que chez la *HBC* cette proportion s'élève à 88 %. Elle se situe à 79 % chez les petits commerçants⁸⁵. En fait, la grande différence qu'introduit l'inclusion de ces contrats dans l'analyse touche à l'ampleur du phénomène en nombre absolu. Le nombre de chasseurs amérindiens passent alors de 20 à 75⁸⁶. Ainsi, 56 % des engagements amérindiens stipulent que l'individu devra chasser⁸⁷. En comparaison, seulement 15 % des engagements contractés par des Canadiens entrent dans cette catégorie⁸⁸.

Dans l'Ouest, le recrutement massif d'Iroquois serait survenu lors d'intense période de compétition. St-Onge et Grabowski observent une augmentation du nombre d'engagés iroquois entre 1800 et 1803, lors de la lutte entre la *NWC* et la *XYC*, et entre 1813 et 1816, alors que la *NWC* et la *HBC* s'affrontent dans la région de l'Athabasca⁸⁹. Dans ce contexte de concurrence, on aurait chargé les Iroquois de chasser dans des territoires où les populations locales étaient soit peu intéressées à la traite ou réclamaient des prix trop élevés pour leurs fourrures⁹⁰. Qu'en est-il dans le bassin du St-Maurice ? En lien avec cette question de la concurrence, il est intéressant de noter qu'au moment où elle

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ Jan Grabowski et Nicole St-Onge, op. cit., p. 30.

⁹⁰ *Ibid.*

est active dans le bassin du St-Maurice, la *NWC* n'est pas en compétition directe avec la *HBC*⁹¹. En fait, le recrutement de chasseurs, entre 1822 et 1831 par la *KPC* et la *HBC*, constituerait peut-être une stratégie, en addition par exemple à la « dérouine », pour se contrer mutuellement. La *KPC*, qui était beaucoup moins puissante, semble avoir usé de cette stratégie plus fréquemment que la *HBC*, du moins dans la première moitié des années 1820. Tandis qu'environ 40 % des engagés de la *KPC* durent chasser, cette proportion s'établit à peine à 12 % pour la *HBC* (voir la figure 4.6)⁹². Par contre, il est surprenant de constater qu'à ce sujet, la *KPC* favorisa l'embauche de Canadiens, contrairement à sa rivale qui recruta principalement des Amérindiens pour remplir cette fonction⁹³.

Bien que la *KPC* compte le plus fort taux d'engagés qui devront chasser, les marchands indépendants en embauchèrent un nombre beaucoup plus élevé que cette dernière et favorisèrent largement l'embauche d'Amérindiens pour agir à titre de chasseur (sur toute la période, ils recrutèrent 80 chasseurs, dont 63 Amérindiens, soit une proportion de 79 %)⁹⁴. D'ailleurs, Claude Pratte, qui, rappelons-le, fut celui qui contracta le plus d'engagements à Trois-Rivières entre 1798 et 1831 (89), recruta à 44 occasions des engagés qu'il chargea de chasser pour son compte, dont 86 % d'entre eux étaient soit Abénaquis (26), Algonquin (9), Tête-de-Boule (2) ou *Sauvage* (1)⁹⁵. Nous savons peu de choses à propos des articles de traite que les petits commerçants expédiaient en

⁹¹ Sur la pénétration de l'arrière-pays sur la rive oriental de la baie James, voir Daniel Francis et Toby Morantz, *La traite des fourrures dans l'est de la Baie James 1600-1870*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984, figure 6, p. 159.

⁹² ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

Haute-Mauricie. Claude Gélinas suggère qu'ils devaient apporter « beaucoup d'alcool, quelques fusils, un peu de munitions, mais sans plus. »⁹⁶ Si ce jugement s'avérait exact, et qu'en conséquence les petits traiteurs peinaient à échanger leurs biens ou à en apporter de grandes quantités, le recrutement de chasseurs rémunérés aurait donc pu constituer une stratégie visant à rentabiliser leurs affaires et à éviter le risque de crédits trop importants contractés auprès de marchands trifluviens⁹⁷.

Quel statut par rapport aux Canadiens ?

La comparaison des salaires ne saurait nous permettre d'établir avec exactitude si le statut des engagés amérindiens était inférieur, égal ou supérieur à celui des engagés canadiens. Toutefois, en combinaison avec les fonctions occupées par les membres des deux groupes, cet exercice peut certainement nous fournir de bonnes pistes de réflexion, voire certains éléments de réponse. Dans l'Ouest, St-Onge et Grabowski observent que les Iroquois reçoivent des salaires équivalents et parfois même plus élevés que ceux accordés aux Canadiens français⁹⁸. Cela indiquerait, qu'en chassant dans des endroits où les autochtones n'étaient pas intéressés par la traite ou ne parvenaient pas à satisfaire l'appétit

⁹⁶ Claude Gélinas, *La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*, Sillery, Septentrion, 2000, p 119.

⁹⁷ Généralement, les petits commerçants obtenaient à crédit leurs marchandises de traite auprès de marchands. Par exemple, tel qu'indiqué dans le chapitre deux, avant l'arrivée de la NWC en Haute-Mauricie, Claude Pratte s'équipait auprès du marchand Aaron Hart. Ainsi, l'embauche de chasseurs aurait peut-être permis d'éviter les risques de revenir bredouille de la traite, par exemple en raison d'un accident, et de devoir obtenir un nouveau crédit pour tenter de se renflouer, avec toujours les mêmes risques d'échec.

⁹⁸ Jan Grabowski et Nicole St-Onge, *op. cit.*, p. 32 à 34.

des compagnies en pelleteries, les Iroquois, contrairement à ce que l'on pourrait croire, détenaient aux yeux des marchands qui les employaient un statut supérieur à celui de bien des voyageurs canadiens⁹⁹.

Dans le bassin du St-Maurice, il en a été question précédemment, les engagés amérindiens sont généralement embauchés pour remplir des tâches requérant certaines aptitudes particulières : bout de canot, guide, interprète et surtout chasseur. Cette propension à occuper des postes spécialisés se traduit-elle par des salaires plus élevés que la moyenne ? En raison de l'impossibilité d'établir la durée de plusieurs contrats et de la grande diversité entourant cette variable, il nous est malheureusement impossible d'établir le salaire moyen des Amérindiens et de le comparer à celui des Canadiens. Néanmoins, il est possible, à notre avis, en observant des groupes d'engagés recrutés au cours d'un même mois par le même employeur, d'obtenir une idée assez juste de la situation salariale des engagés amérindiens. Pour les mêmes fonction et durée de contrat, la *NWC*, la *KPC* et les marchands indépendants semblent tous avoir versé des salaires équivalents aux Amérindiens et aux Canadiens¹⁰⁰. En ce qui concerne la *HBC*, la situation n'est pas aussi claire et il n'est pas aisément d'établir de bilan en raison des distinctions entre Canadiens et Amérindiens en ce qui a trait à la durée de leurs contrats. Par exemple, au cours de l'hiver

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Par exemple, les trois Amérindiens recrutés en 1807 par la *NWC* furent tous employés comme bouts de canots et reçurent des salaires équivalents aux autres devants et gouvernails à l'emploi de la compagnie entre 1807 et 1809, c'est-à-dire entre 300 et 360 Livres de vingt sols pour la saison de navigation. Engagement de Mathieu le Sauvage envers McTavish McGillivray et compagnie, le 28 janvier 1807; Engagement de Joseph Mathieu envers McTavish McGillivray et compagnie, le 30 janvier 1807; Engagement de Laurent St-Liboire envers McTavish McGillivray et compagnie, le 13 février 1807; ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

1827-1828, la HBC recrute sept engagés, dont deux Abénaquis. Tandis que deux Canadiens s'engagent pour un an, un autre le fait pour trois ans et les deux derniers pour quatre, les services des deux Abénaquis seront requis jusqu'à la fin de la traite du printemps¹⁰¹. Enfin, lorsque des comparaisons sont possibles, les Amérindiens paraissent tantôt légèrement négligés, tantôt traités avec équité et tantôt légèrement favorisés.

Toutefois, le rôle de chasseur joué par les plusieurs engagés amérindiens apporte un éclairage supplémentaire. Environ les trois quarts des chasseurs amérindiens pourront tirer profit de la moitié (55) ou de la totalité (2) de leur chasse¹⁰². Chez les chasseurs canadiens, ce sont moins de la moitié des engagements qui stipulent qu'ils pourront faire de même et surtout cela ne représente qu'un faible total de 14 engagés¹⁰³. Ici, les chasseurs amérindiens sont clairement avantagés. Il n'en demeure pas moins, tel que mentionné au chapitre trois, qu'il nous est pour l'instant impossible de déterminer la valeur que pouvait représenter, en biens ou en argent, la chasse effectuée par ces individus, d'autant qu'il ne s'agissait pas toujours de leur unique tâche. Il reste donc à quantifier cet avantage que détenaient les chasseurs amérindiens quant au salaire qu'ils percevaient.

¹⁰¹ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

¹⁰² *Ibid.* Les engagements stipulent parfois que l'engagé devra vendre sa part à son employeur, d'autres fois, rien n'est dit à ce sujet. En 1828, dans l'engagement de l'Algonquin Joseph Launière envers la HBC, il est stipulé qu'il « lui sera loisible, lorsqu'il ne sera pas employé par la dite société, comme il s'y oblige par ces présentes, de chasser et la pelleterie qu'il fera sera pour son profit, mais il sera tenu de la vendre à la susdite société dans la dite Rivière St Maurice, au prix courant et sans pouvoir la vendre à aucune autre société ni à aucune autre personne quelconque. » Engagement de Joseph Launière envers la HBC, 11 juillet 1828, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.* : Antoine-Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

¹⁰³ ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), *op.cit.*, ANQ (Centre d'archives de Montréal), *op. cit.*

Mais, au-delà de ces incertitudes, nous pouvons désormais dresser un portrait préliminaire de la place des Amérindiens et plus particulièrement des Abénaquis et des Algonquins, en tant qu'engagés dans la traite du St-Maurice. Tout d'abord, en ce qui a trait au statut des engagés amérindiens, nous pouvons maintenant affirmer qu'en général, ceux-ci occupèrent surtout des postes spécialisés et qu'ils reçurent des salaires équivalents aux Canadiens qui remplissaient les mêmes fonctions. Même que ces salaires étaient souvent bonifiés par une part de la chasse qu'ils allaient effectuer dans le bassin du St-Maurice.

Pour conclure, il apparaît maintenant évident, puisque les Amérindiens composent 40 % de nos effectifs, et que leur rôle se distingue clairement de celui des autres engagés, que leur embauche, plus particulièrement par les petits commerçants, constitue un élément central dans la compréhension de la dynamique de la traite des fourrures dans le bassin du St-Maurice au début du XIX^e siècle. D'autant plus, que certains Amérindiens allèrent jusqu'à recruter pour leur propre compte des engagés qu'ils chargèrent de remonter le St-Maurice pour y chasser et traiter avec les Têtes de Boule. Parmi ceux-là, Joseph Louis, un Abénaquis de Bécancour, qui à lui seul contracta une vingtaine d'engagements entre 1820 et 1822 !

CONCLUSION

Vers le milieu de la décennie 1970, l'historiographie québécoise de la traite des fourrures se renouvelle, grâce notamment à l'émergence d'un nouveau questionnement sur la participation canadienne-française à cette activité¹. Dans cette perspective, certains auteurs ont tenté de mieux comprendre les motivations de l'engagement en posant leur regard sur le recrutement des effectifs dans des paroisses rurales particulières, à Sorel et à Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville), par exemple². Or, aucune recherche approfondie n'avait encore été menée jusqu'à présent sur le cas de Trois-Rivières, pourtant un important foyer de recrutement de la main-d'œuvre de la traite.

À l'origine, notre étude devait viser à déterminer si l'engagement répondait à des besoins différenciés selon les caractéristiques du milieu d'origine des voyageurs. Nos recherches nous conduirent finalement sur un terrain sensiblement différent de celui initialement prévu; progressivement, elles nous amenèrent à remettre en cause deux grands préjugés traditionnellement véhiculés vis-à-vis de la traite des fourrures au début du XIX^e siècle. D'une part, il est généralement admis qu'au début du XIX^e siècle, les Canadiens français formaient la grande majorité de la main-d'œuvre employée par les compagnies de

¹ Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, France, Librairie Plon, 1974, 588 p.

² Sonia Blouin, *Entre frères et cousins. L'expérience familiale des voyageurs de la seigneurie de la Rivière-du-Loup dans le commerce des fourrures, 1788-1821*, Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 2003.

traite basées à Montréal, dont la plus célèbre fut la *North West Company*. Nous croyions donc qu'à cette époque, la traite se concentrat exclusivement dans l'Ouest canadien. Certes, nous avions une vague idée d'une activité marginale qui persistait sur le territoire du Québec actuel, mais nous ne croyions pas en retrouver la moindre trace dans des engagements contractés aussi tardivement que dans les premières décennies du XIX^e siècle. D'autre part, nous supposions à tort que presque tous les engagés que nous retrouverions dans ces contrats d'embauche seraient Canadiens français. Là aussi, nous faisions fausse route, puisqu'il s'est avéré qu'une part significative d'engagements concernait l'embauche d'Amérindiens. C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser plus spécifiquement à la traite du St-Maurice, où les engagés amérindiens occupaient une place primordiale.

En cours de route, nous avons dû délaisser deux démarches qui, de prime abord, devaient s'inscrire au cœur de notre étude : reconstituer les réseaux de sociabilité agissant sur l'engagement et retracer les carrières des engagés. Plutôt que de centrer notre analyse sur l'impact de la traite des fourrures et de l'engagement sur la socioéconomie de la région trifluvienne, nous nous sommes avant tout efforcé de comprendre la dynamique de cette activité dans le bassin du St-Maurice, en mettant l'accent sur le travail des engagés.

Eu égard aux employeurs, le grand nombre d'engagements envers des marchands indépendants, complètement disparus de la traite dans l'Ouest, constitue l'une de nos principales découvertes. Certes, avant nous, Claude Gélinas avait déjà mené des

recherches assez approfondies sur les activités des trois monopoles en Haute-Mauricie, mais il n'avait pu que souligner la présence de petits commerçants, sans éclairer la nature de leur contribution. À partir des contrats d'engagement, nous avons pu établir que plusieurs individus mirent à profit la période de flottement entre le départ de la *NWC*, en 1814, et l'arrivée de la *KPC* et de la *HBC*, en 1822, pour aller commerçer avec les Atikamekw et charger des engagés de chasser des animaux à fourrures dans le bassin du St-Maurice. De plus, autre élément central de nos recherches, il est apparu que ces petits commerçants embauchèrent beaucoup plus de chasseurs que les grandes compagnies de traite. Nous avons posé l'hypothèse que le recours à pareille stratégie aurait pu constituer un moyen mis de l'avant par les marchands indépendants pour pallier la faiblesse de leurs moyens financiers et éviter certains risques reliés au crédit.

Nous avons également pu établir que les chasseurs recrutés pour la traite du St-Maurice furent principalement des Amérindiens, plus particulièrement des Abénaquis et des Algonquins. Nous croyons être parvenu à mettre au jour un véritable réseau de contacts, qui reste encore à être étudié, entre les petits commerçants, les représentants des monopoles et les communautés autochtones de la région trifluvienne. Du reste, il serait sans doute révélateur de vérifier si la main-d'œuvre employée dans le bassin du St-Maurice se concentrerait à l'intérieur de réseaux familiaux ou de sociabilité. Dans le cas plus précis des marchands indépendants, cela pourrait expliquer leur recours aussi massif aux populations de Bécancour et de Trois-Rivières.

Quant aux conditions de travail des engagés amérindiens, il appert qu'on les recruta pour remplir certaines tâches bien spécifiques, et qu'ils furent rétribués selon leur niveau de qualification. Ceux-ci ne semblent donc pas, à première vue, avoir été victimes de discrimination par rapport aux Canadiens. D'ailleurs, plusieurs Amérindiens embauchés comme chasseurs pouvaient, selon les termes de leur contrat, bénéficier d'une partie des produits de leur chasse. Il faudrait évaluer le supplément que cette ponction pouvait représenter, mais il n'en demeure pas moins que pareille opportunité permit à plusieurs d'entre eux de tirer de leur travail des gains plus élevés que les Canadiens.

Au bout du compte, il nous faut reconnaître que notre étude soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses définitives. Des recherches supplémentaires devront être menées, notamment, afin de mieux comprendre les impacts de l'engagement dans les paroisses d'origine des engagés et de cerner la place qu'occupait la traite des fourrures dans la vie active de ces individus. À cet égard, nous pouvons identifier des premières pistes de réflexion. Il y aurait lieu, entre autres, d'établir de courtes biographies des engagés de la traite du St-Maurice afin de déterminer le rôle de cette activité dans l'itinéraire des candidats et de la situer dans leur cycle de vie. La traite était-elle utilisée comme une stratégie visant à permettre l'achat d'une terre ? S'agissait-il d'un moyen de compenser son incapacité à dégager des surplus via l'exploitation d'une terre, ou plutôt d'une véritable carrière à part entière ? La première étape pour mener à bien ce projet est maintenant franchie : nous connaissons les noms de plusieurs engagés (voir Annexe 1) et les modalités de leur participation à la traite du St-Maurice. Reste à retracer les

motivations de tous ces hommes qui, au début du XIX^e siècle, quittèrent en grand nombre leur communauté, pour quelques mois ou même des années, « pour aller et voyager dans la rivière St-Maurice »³.

³ Expression tirée de l'engagement de Laurent St-Liboire envers Claude Pratte, ANQ (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401) : Greffe de Joseph Badeaux, CN401, S6.

BIBLIOGRAPHIE

1- Sources premières

Archives nationales du Québec (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401), Greffes du notaire Joseph Badeaux, CN401, S6.

Archives nationales du Québec (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401), Antoine Zéphirin Leblanc, CN401, S56.

Archives nationales du Québec (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401), Étienne Ranvoyzé, CN401, S79.

Archives nationales du Québec (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401), Jean Emmanuel Dumoulin, CN401, S32.

Archives nationales du Québec (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401), Michel-Joseph Badeaux, CN401, S7.

Archives nationales du Québec (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401), Antoine-Isidore Badeaux, CN401, S4.

Archives nationales du Québec (Centre d'archives de la Mauricie et du Centre-du-Québec), Fonds Greffes de notaire du district judiciaire Trois-Rivières (CN401), Laurent-David Craig, CN401, S19.

Archives nationales du Québec (Centre d'archives de Montréal), Fonds Cour supérieure. District Judiciaire de Montréal. Greffes de notaires (CN601), Nicolas-Benjamin Doucet, CN601, S134.

Hudson's Bay Company Archives, *Weymontachingue Accounts*, B230/d.

Hudson's Bay Company Archives, *Montreal Department abstracts of servants accounts*, B134/g.

Hudson's Bay Company Archives, *Three Rivers miscellaneous records*, B216/z.

Hudson's Bay Company Archives, *Records relating to the King's Posty*, E.20/1. Recensement du Bas-Canada, 1831, Bobines C-723 et C-724.

2- Volumes

- BEAULIEU, Alain. *Les Autochtones du Québec. Des premières alliances aux revendications contemporaines*. Québec, Fides, 1997. 183 p.
- BLANCHARD, Raoul. *La Mauricie*. Éditions du Bien public, Trois-Rivières, 1950. 154 p.
- BOUCHARD, Russel. *Le Saguenay des fourrures, 1534-1859. Histoire d'un monopole*. Imprimerie Gagné, Louiseville, 1989. 269 p.
- BOURDÉ, Guy et Hervé MARTIN. *Les écoles historiques*. France, Éditions du Seuil, 1997. 416 p.
- BROWN, Craig dir., Paul-André LINTEAU dir. de l'édition française. *Histoire générale du Canada*. Montréal, Les éditions du Boréal, 1990. 694 p.
- CHARLAND, Thomas-M, O.P. *Les Abénakis d'Odanak, deuxième édition*. Montréal, Les éditions du Lévrier, [1964] 1989. 368 p.
- CORMIER, Louis-P. *Jean-Baptiste Perreault marchand voyageur parti de Montréal le 28^e de mai 1783*. Montréal, Boréal Express, 1978. 170 p.
- COURVILLE, Serge, Normand SÉGUIN et Jean-Claude ROBERT. *Le pays laurentien au XIX^e siècle. Les morphologies de base. Atlas historique du Québec I*. Sainte-Foy, PUL, 1995. 171 p.
- COURVILLE, Serge. *Le Québec : genèses et mutations du territoire*. Saint-Nicolas, Les presses de l'Université Laval, 2000. 508 p.
- DAY, Gordon M. *The Identity of the Saint-Francis Indians*. National Museum of Man Mercury Series, Ottawa, 1981. 157 p.
- DECHÈNE, Louise. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Montréal, Boréal, 1988. 588 p.
- DICKINSON, John A. et Bryan YOUNG. *Brève histoire socio-économique du Québec*. Sillery, Septentrion, 1992. 452 p.
- FRANCIS, Daniel et Toby MORANTZ. *La traite des fourrures dans l'est de la Baie James 1600-1870*. Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1984. 261 p.
- GÉLINAS, Claude. *La gestion de l'étranger. Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*. Sillery, Septentrion, 2000. 378 p.
- GREER, Allan. *Habitants, marchands et seigneurs. La société rurale du bas Richelieu 1740-1840*. Sillery, Septentrion, 2000. 356 p.

GROULX, Lionel. *Notre grande aventure, l'empire français en Amérique du Nord (1535-1760)*. Québec, Bibliothèque québécoise, 1990. 456 p.

HARDY, René et Normand SÉGUIN. *Histoire de la Mauricie*. Sainte-Foy, Les Éditions de L'IQRC, 2004. 1137 p.

HAVARD, Gilles et Cécile VIDAL. *Histoire de l'Amérique française*. France, Éditions Flammarion, 2003. 560 p.

JUDD, Carol M., et Arthur J. RAY eds. *Old Trails and New Directions : Papers of the third North American Fur Trade Conference*. Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1980. 337 p.

MORSE, Eric W. *La route des voyageurs : hier et aujourd'hui*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969. 125 p.

OUELLET, Fernand. *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850*. Ottawa, FIDES, 1966. 639 p.

3- Mémoires et thèses

ALLAIRE, Gratien. *Les engagés de la fourrure, 1701-1745 : une étude de leurs motivations*. Thèse de doctorat (Histoire), Concordia, 1981. 284 p.

BERRARDELLI, Claude. *Les rapports entre le commerce des fourrures et l'agriculture dans une paroisse canadienne au XVIIIe siècle*. Mémoire de maîtrise (Histoire), Université du Québec à Montréal, Août 1996. 184 p.

BLOUIN, Sonia. *Entre frères et cousins. L'expérience familiale des voyageurs de la seigneurie de la Rivière-du-Loup dans le commerce des fourrures, 1788-1821*. Mémoire de maîtrise (Histoire), Université d'Ottawa, 2003. 131 p.

MURPHY D., Brian. *The Size of the Labour Force in the Montreal Fur Trade, 1675-1790 : A Critical Evaluation*. Mémoire de maîtrise (Histoire), Université d'Ottawa, Janvier 1986. 177 p.

4- Articles de revue ou d'ouvrage collectif

ALLAIRE, Gratien. « Les engagements dans la traite des fourrures : une évaluation de la documentation », *RHAF*, XXXIV, 1 (1980) : 18-25.

CHARBONNEAU, Hubert, Bertand DESJARDINS et Pierre BEAUCHAMP. « Le comportement démographique des voyageurs sous le régime français ». *Histoire sociale*, vol. XI, no 21, (mai 1978) : 120-133.

GÉLINAS, Claude. « La première revendication territoriale des autochtones de la Haute-Mauricie ? Quelques commentaires sur une pétition de 1814-1815 ». *Recherches amérindiennes au Québec*, XXVI, 2, (1996) : 73-76.

Idem. « La traite des fourrures en Haute Mauricie avant 1831. Concurrence, stratégies commerciales et petits profits », *RHAF*, 51, 3 (Hiver 1998) : 391-417.

Idem. « L'économie des gens de Weymontachie dans les années 1820 vue à travers les livres de comptabilité des compagnies de traite ». *Recherches amérindiennes au Québec*, XXVIII, 2 (1998) : 69-83.

Idem. « L'aventure de la North West Company en Mauricie, 1799-1814 », *RHAF*, 53, 3 (hiver 2000) : 401-419.

Idem. « Commerce des fourrures et société autochtone en Haute-Mauricie à la fin du XVIII^e siècle », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXX, 2 (2000) : 23-32.

Idem. *Manuscrit remis au comité éditorial de la monographie Histoire des Bois-Francs*, INRS-Culture et Société, 2002.

Idem. « La Mauricie des Abénaquis au XIX^e siècle », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXXIII, 2 (2003) : 44-56.

GRABOWSKI, Jan et Nicole ST-ONGE. « Montreal Iroquois engagés in the Western Fur Trade, 1800-1821 », BINNEMA, Theodore, Gerhard J. ENS et R.C. MACLEOD, *From Rupert's Land to Canada* (Edmonton, The University of Alberta Press, 2001) : 23-58.

NICKS, Trudy. « The Iroquois and the Fur Trade in Western Canada », Arthur J. RAY and Carol JUDD, eds., *Old Trails and New Directions* (Toronto and Buffalo, University of Toronto Press, 1980) : 88-101.

OUELLET, Fernand. « Dualité économique et changement technologique au Québec (1760-1790) », *Histoire sociale*, 9, 18 (1976) : 256-296.

PAQUET, Gilles et Jean-Pierre WALLOT, *Le système financier bas-canadien au tournant du XIX^e siècle*, Université d'Ottawa, faculté d'Administration, Ottawa, (1983). 33 p.

Idem. « Le Bas-Canada au tournant du 19^e siècle : restructuration et modernisation », *Administration*, Université d'Ottawa, (1988). 24 p.

PAYNE, Michael. « Fur Trade Historiography : Past Conditions, Present Circumstances and a Hint of Future Prospects », Theodore Binnema, Gerhard J. Ens et R.C. Macleod, *From Rupert's Land to Canada*, (Edmonton, The University of Alberta Press, 2001) : 3-22

RAY, Arthur J. « Fur Trade History as an aspect of Native History », *One Century Later: Western Canadian Reserve Indians since Treaty Seven*, (Vancouver, U. of British Columbia Pr., 1978) : 7-19.

SAVOIE, Sylvie et Jean TANGUAY. « Le noeud de l'ancienne amitié. La présence abénaquise sur la rive nord du Saint-Laurent aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Recherches amérindiennes au Québec*, XXXIII, 2 (2003) : 29-43.

VAN KIRK, Sylvia. « Fur Trade Social History : Some Recent Trends », JUDD, Carol M and Arthur J. RAY, eds., *Old Trails and New Directions : Papers of the third North American Fur Trade Conference* (Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1980) : 160-176.

WIEN, Thomas. « Familles paysannes et marché de l'engagement pour le commerce des fourrures au Canada au XVIII^e siècle », DESSUREAULT, Christian, John A. DICKINSON et Joseph GOY, *Famille et marché, XVII^e-XX^e siècles* (Sillery, Septentrion, 2003) : 167-180.

Idem. « Carrières d'engagés du commerce des fourrures canadien au XVIII^e siècle », Luigi Lorenzetti, Anne-Lise Head-König et Joseph Goy, dir., *Marchés, migrations et logiques familiales dans les espaces français, canadien et suisse, XVIII^e- XX^e siècles* (Berne, Peter Lang, 2005) : 133-145.

Idem. « Les temps de l'engagement. La main-d'œuvre du commerce canadien des fourrures entre les calendriers agricole et commercial au XVIII^e siècle », Gérard Béaur, Christian Dessureault et Joseph Goy, dir., *Familles, terres, marchés. Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux (XVII^e-XX^e siècles)* (Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004) : 261-273.

ANNEXE 1
Liste des engagements pour la traite du St-Maurice, 1798-1831

Nom de l'engagé	Lieu de résidence	Date de l'engagement
Joseph-Thomas Deny	Indéterminé	1798/12/20
Joseph Lozan	St-Joseph-de-Satigand	1799/02/06
Joseph Montour	Indéterminé	1799/02/17
Pierre-Amable Randouai Ranjouawai	Indéterminé	1799/07/09
Mathieu	Indéterminé	1800/05/15
Joseph Mechinac	Indéterminé	1801/06/03
Joseph Mathieu	Indéterminé	1802/02/03
Louis Oule	Bécancour	1802/11/12
Jean-Baptiste Duhornay Laneuville	Bécancour	1804/12/07
Grégoire Duhornay Laneuville	Bécancour	1804/12/07
Jean-Baptiste Duhornay Laneuville	Trois-Rivières	1805/02/05
Grégoire Duhornay Laneuville	Trois-Rivières	1805/02/05
Joseph Darois	Bécancour	1805/02/05
François Pépin	Bécancour	1805/02/21
Pierre Atsalabensa	Indéterminé	1806/07/25
Étienne Boucher	Contrecoeur	1806/07/28
Jean Maya	Trois-Rivières	1806/08/04
Jean-Baptiste Darois	Bécancour	1806/10/11

Pierre Roi	Maskinongé	1807/01/25
Jean-Baptiste Richard	Trois-Rivières	1807/01/26
Michel Verret	Bécancour	1807/01/26
Jean Verret	Bécancour	1807/01/26
Joseph Boucher	Trois-Rivières	1807/01/27
Mathieu	Trois-Rivières	1807/01/28
Joseph Darois	Bécancour	1807/01/28
Louis Gervais	Bécancour	1807/01/28
François Pépin	Bécancour	1807/01/28
Joseph Mathieu	Bécancour	1807/01/30
Julien Boisvert	Bécancour	1807/02/04
Laurent St-Liboire	Indéterminé	1807/02/13
Augustin St-Pierre	St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup	1807/12/22
Jean-Baptiste Rivard dit Bellefeuille	St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup	1807/12/29
Joseph Boucher	Trois-Rivières	1807/12/30
Louis Godin	St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup	1807/12/30
Antoine Martin	Cap-de-la-Madeleine	1807/12/30
Antoine Leduc	Bécancour	1807/12/30
Jean-Baptiste Richard	Trois-Rivières	1807/12/30
Charles Dupuis	St-Léon	1808/01/31
Laurent St-Liboire	Trois-Rivières	1808/07/16
Vincent Chaouigonette	Trois-Rivières	1808/12/02
Joseph Boucher	Trois-Rivières	1808/12/09
Jean-Baptiste Richard	Trois-Rivières	1809/01/12
Mathieu	Trois-Rivières	1809/01/26
Jean-Baptiste	Indéterminé	1809/03/01
Louis Lefebvre Baulac	Trois-Rivières	1809/03/28
Louis Godin	St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup	1809/03/29
Antoine Coulombe	St-Antoine-de-la-Rivière-	1809/03/29

	du-Loup	
Léger Launière	Trois-Rivières	1809/07/20
Joseph Duhornay dit Laneuville	Bécancour	1809/07/20
François Skénitche	Trois-Rivières	1809/08/08
Joseph Mathieu	Bécancour	1809/08/14
Jean-Baptiste Duhornay Laneuville	Bécancour	1809/08/25
Jean-Baptiste Prince	St-Grégoire	1809/08/29
François Osquiniguiche	Indéterminé	1809/09/09
Laurent St-Liboire	Indéterminé	1809/09/20
Vincent Pichaine	Trois-Rivières	1810/02/10
Jean Maya	Trois-Rivières	1810/04/16
Ignace Odgibois	Trois-Rivières	1810/05/06
Joseph Picard	Trois-Rivières	1810/05/10
Léger Launière	Trois-Rivières	1810/07/14
Jean-Baptiste Toane	Indéterminé	1810/07/29
Antoine Duhornay dit Laneuville	Bécancour	1810/08/16
Louis Gervais	Bécancour	1810/09/17
Antoine Leduc	Bécancour	1810/09/17
François Monie	Trois-Rivières	1810/09/20
Jean-Baptiste Richard	Indéterminé	1810/09/20
Joseph Duhornay dit Laneuville	Bécancour	1810/09/21
Joseph-Marie Mathiasse	Trois-Rivières	1810/09/21
Romain Diel	St-François-du-Lac	1810/09/25
Antoine Lefebvre Baulac	Trois-Rivières	1810/12/14
Joseph-Marie Mathiasse	Trois-Rivières	1811/01/18
Jean-Baptiste Leduc	Bécancour	1811/03/06
Antoine Martin	Cap-de-la-Madeleine	1811/03/08
Michel Verret	Bécancour	1811/04/10
Grégoire	Bécancour	1811/05/07

Michel Verret	Bécancour	1812/03/06
Jean-Baptiste Leduc	Bécancour	1812/03/06
Jean-Baptiste Laneuville	Bécancour	1812/03/06
Louis Vincent dit Chaouigonette	Bécancour	1812/06/24
Antoine Leduc	Bécancour	1812/06/25
Ignace Odgibois	Bécancour	1812/06/26
Jean Verret	Bécancour	1812/06/27
Jean-Baptiste Laneuville	Bécancour	1812/07/09
Pierre Pépin	Bécancour	1812/10/19
Pierre Pépin	Bécancour	1813/01/30
Dominique Monbiganne	Rivière St-Maurice	1813/07/13
François Brisebois	Indéterminé	1813/08/03
Jean-Baptiste Laneuville	Bécancour	1815/02/10
Joseph Mathiasse fils	Bécancour	1815/05/17
Joachim Bernard	Indéterminé	1816/03/09
Jean-Baptiste Leduc	Bécancour	1816/05/02
Jean-Baptiste Robert	Trois-Rivières	1816/05/04
Joseph-Marie René	Indéterminé	1817/07/28
André Bergeront	Bécancour	1818/05/05
Charles Laneuville	Bécancour	1818/05/05
Vincent Chaouigonette	Bécancour	1818/07/14
Ignace Hynahoute	Bécancour	1818/07/14
Charles Duplessis	Trois-Rivières	1818/08/17
Louis de Gonzague	St-François-du-Lac	1818/10/06
Pierre Masta	St-François-du-Lac	1818/10/06
Pierre Louis	Indéterminé	1818/10/25
Joseph Labeau	Trois-Rivières	1818/10/25
Ignace Hynahoute	Indéterminé	1818/10/25
François Pépin	Bécancour	1818/11/19
Ignace Odgibois	Bécancour	1818/12/31
Pierre Nigageois	Indéterminé	1819/01/26

Pierre Pépin	Bécancour	1819/01/28
Joseph Dupuis	Trois-Rivières	1819/02/22
Charles Duplessis	Trois-Rivières	1819/02/25
Pierre-Charles Maggis Chaouigonette	St-François-du-Lac	1819/03/12
Joseph Louis	Bécancour	1819/05/06
Toussaint Masta	St-François-du-Lac	1819/07/23
Jean-Baptiste Richard	Trois-Rivières	1819/07/24
Joachim Bernard	Indéterminé	1819/07/28
Joseph Louis	Bécancour	1819/07/14
François Pépin	Bécancour	1819/12/18
Vincent Chaouigonette	Indéterminé	1819/12/31
Jean-Baptiste Craig	St-Michel-d'Yamaska	1820/01/14
Pierre Langois	Bécancour	1820/01/18
Joseph Louis	Bécancour	1820/01/25
Jean-Baptiste Toane	Bécancour	1820/01/25
François Rotonnau	Indéterminé	1820/02/11
Jean-Baptiste Richard	Trois-Rivières	1820/02/23
Ignace Odgibois	Bécancour	1820/02/24
Isidore Hamel	Trois-Rivières	1820/02/28
Pierre Osunkherine	St-François-du-Lac	1820/03/01
Thomas Pagé	Trois-Rivières	1820/03/22
Charles Duplessis	Trois-Rivières	1820/03/22
Joseph Marie	Indéterminé	1820/04/19
Pierre Pépin	Bécancour	1820/05/13
Jean Denny	Bécancour	1820/07/18
Joseph Leblanc fils	Trois-Rivières	1820/07/21
Pierre-Joseph Nigageois	St-François-du-Lac	1820/07/25
Thomas Pagé	Cap-de-la-Madeleine	1820/08/16
François Contois fils	Trois-Rivières	1820/08/23
Michel Durocher	Trois-Rivières	1820/08/23
Vincent Chaouigonette	Bécancour	1820/09/05

Charles Allompechette	Indéterminé	1820/09/08
Nicolas Nanbermett	Indéterminé	1820/09/08
Pierre Pépin	Bécancour	1820/09/13
Pierre Tachsouche	St-François-du-Lac	1820/09/20
Philippe fils de Tachsouche	St-François-du-Lac	1820/09/20
Pierre Acharaboulot	Bécancour	1820/10/16
François Pépin	Bécancour	1820/11/20
Isidore Hamel	Trois-Rivières	1820/12/05
Jacques Leblanc	Bécancour	1820/12/28
Ignace Odgibois	Bécancour	1821/01/04
Pierre Louis	Bécancour	1821/01/16
Ignace Joseph	Bécancour	1821/01/18
Grégoire Dumont	Bécancour	1821/01/23
Alexis Pratte	St-Grégoire	1821/01/26
François Contois fils	Trois-Rivières	1821/02/20
Michel Leveque	Gentilly	1821/03/10
Joseph Marie	Bécancour	1821/03/12
Thomas Pagé	Cap-de-la-Madeleine	1821/05/03
Charles Laneuville	Bécancour	1821/05/10
Charles Duplessis	Trois-Rivières	1821/05/14
Alexis Latreille	Cap-de-la-Madeleine	1821/05/16
Jean-Baptiste Pépin	Bécancour	1821/06/28
Charles Duplessis fils	Trois-Rivières	1821/06/30
Jean-Baptiste Crête	Trois-Rivières	1821/06/30
Joseph Marie	Bécancour	1821/07/04
Joseph Laneuville fils	Bécancour	1821/07/07
Pierre Langois	Indéterminé	1821/07/10
François-Xavier Police	Bécancour	1821/07/17
Jean-Baptiste Toane	Bécancour	1821/07/19
Charlotte Bullouchais	Trois-Rivières	1821/07/28
Vincent Chaouigonette	Indéterminé	1821/08/03
Thomas Pagé	Cap-de-la-Madeleine	1821/08/11

Joseph Louis	Bécancour	1821/08/13
Vincent Pichaine	Trois-Rivières	1821/08/14
Charles Lamcassette	Bécancour	1821/08/15
Ignace Joseph	Bécancour	1821/08/20
Joseph Marie	Québec	1821/08/21
François Montanbeau	Bécancour	1821/08/23
Jean-Baptiste Langaie dit François Louis	Trois-Rivières	1821/08/23
Jean-Baptiste Leclaire	Trois-Rivières	1821/08/24
Jean-Baptiste	Bécancour	1821/09/15
Jean-Baptiste Louis	St-Joseph (comté de Dorchester)	1821/10/20
Pierre Languegois	Bécancour	1821/10/23
Joseph-Marie Étienne	Trois-Rivières	1821/10/29
Jean-Baptiste Michel	Bécancour	1821/10/30
Jean-Baptiste Toane	Bécancour	1821/10/31
Pierre Pépin	Bécancour	1821/11/23
Jean-Baptiste Toane	Bécancour	1821/12/04
Jean-Baptiste Registre	Bécancour	1821/12/31
Pierre Wawanonguet	St-François-du-Lac	1822/01/08
Louis Registre	Bécancour	1822/01/09
François Leblanc	Bécancour	1822/01/15
François Pépin	Bécancour	1822/01/16
Jean-Baptiste Michel	Bécancour	1822/02/04
Jean-Baptiste Verrette	Bécancour	1822/02/08
Joseph Gayou	Trois-Rivières	1822/02/11
Joseph Louis	Bécancour	1822/02/18
Joseph Marie	Bécancour	1822/02/18
Joseph Laneuville	Bécancour	1822/02/20
Alexis Pratte	Bécancour	1822/03/02
Joseph Tellier dit Lafortune	Trois-Rivières	1822/03/05
Thomas Laframboise	Trois-Rivières	1822/03/09

Joseph Laneuville	Bécancour	1822/04/25
Jean-Baptiste Louis	St-François-du-Lac	1822/05/20
Louis Joachim	St-François-du-Lac	1822/07/11
Walter Corcoran	Trois-Rivières	1822/07/18
Louis de Gonzague	St-François-du-Lac	1822/07/24
Jean-Baptiste Crête	Trois-Rivières	1822/07/27
Michel Guille	St-François-du-Lac	1822/08/28
Jean-Baptiste de Gonzague	St-François-du-Lac	1822/08/28
Isidore Hamel	Trois-Rivières	1822/09/05
Philippe Tachsouche	St-François-du-Lac	1822/09/07
Pierre-Joseph Nigageois	St-François-du-Lac	1822/09/26
Alexandre Sacastin	Bécancour	1822/10/02
Joseph Marie	Bécancour	1822/10/02
Thomas Pagé	Cap-de-la-Madeleine	1822/10/03
Batisse Ouisselette	Bécancour	1822/10/03
Joseph Pasamquoit	Bécancour	1822/10/03
Joseph-Denis Pratte	Trois-Rivières	1822/10/03
Pierre Nigageois	St-François-du-Lac	1822/10/05
Jean-Baptiste Baulard	Cap-de-la-Madeleine	1822/10/05
François Martin	Cap-de-la-Madeleine	1822/10/05
Antoine Latreille	Cap-de-la-Madeleine	1822/10/05
Ambroise Baulard	Cap-de-la-Madeleine	1822/10/05
François Contois	Trois-Rivières	1822/10/08
Joseph Louis	Bécancour	1822/10/25
Jean-Baptiste Toane	Bécancour	1823/01/14
Michel Durocher	St-Antoine-de-la-Baye-du-Febvre	1823/01/27
Louis Godpatte	St-Jean de Terre-Neuve	1823/05/16
Pierre Laneuville	Bécancour	1823/08/05
Charles Laneuville dit Beaumier	Bécancour	1823/08/05
Thomas Laneuville	Bécancour	1823/08/07

Joseph Marie	Bécancour	1823/08/09
Louis Michel	Bécancour	1824/03/05
Joseph Louis	Bécancour	1824/03/05
David Beaudoin	Trois-Rivières	1824/04/22
Thomas Laframboise	Trois-Rivières	1825/02/26
Pierre Osunkherine	St-François-du-Lac	1825/02/26
Michel Panadis	St-François-du-Lac	1825/02/26
Joseph Plamondon	St-François-du-Lac	1825/02/26
Pierre Joachim	St-François-du-Lac	1825/02/26
François Tête de Boule	St-François-du-Lac	1825/02/26
Alexis Latreille	Cap-de-la-Madeleine	1825/05/03
Ambroise Baulard	Cap-de-la-Madeleine	1825/05/03
Joseph Girard	Cap-de-la-Madeleine	1825/05/03
Alexis Boisvert	Cap-de-la-Madeleine	1825/05/03
Bathélémy Crevier dit Saint-François	St-François-du-Lac	1825/05/05
Antoine Allard	St-François-du-Lac	1825/05/05
Michel Durocher	St-Antoine-de-la-Baye-du-Febvre	1825/05/05
Joseph Latreille	Cap-de-la-Madeleine	1825/05/06
François Paul Loutaunace	Trois-Rivières	1825/05/07
Ambroise Simoneau	Trois-Rivières	1825/05/07
Joseph Marie	Bécancour	1825/05/07
Louis Chaugrain	Bécancour	1825/08/27
Joachim Bernard	Bécancour	1825/08/27
Jean-Baptiste Verrette	Trois-Rivières	1825/08/27
François Contois	Trois-Rivières	1825/08/27
Pierre Fecteau	Bécancour	1825/08/30
François Comblé	St-François-du-Lac	1825/09/22
François Pépin	Bécancour	1825/09/22
Alexis Latreille	Cap-de-la-Madeleine	1826/03/13
Michel Durocher	St-Antoine-de-la-Baye-du-Febvre	1826/03/14

Ambroise Simoneau	Trois-Rivières	1826/03/15
François Lausière	St-François-du-Lac	1826/04/27
Benjamin Dauphiné	St-François-du-Lac	1826/04/27
Jean-Baptiste Cornique	St-François-du-Lac	1826/04/27
Paschal Chouinard	St-François-du-Lac	1826/04/27
Jacques Joseph Guille	St-François-du-Lac	1826/04/27
Bathélémy Crevier	St-François-du-Lac	1826/04/27
Michel Guille	St-François-du-Lac	1826/08/01
Michel Guille	St-François-du-Lac	1826/08/01
Joseph Duhornay dit Laneuville	Bécancour	1826/08/01
Jean-Baptiste Crête	Trois-Rivières	1826/08/01
Pierre Duhornay dit Laneuville	Bécancour	1826/08/01
Pierre-Robert dit Panadis	St-François-du-Lac	1826/08/01
Joseph Marie	Bécancour	1826/08/05
Isidore Hamel	Trois-Rivières	1826/08/17
Jean-Baptiste Clairemond	St-Grégoire	1826/09/05
Jean-Baptiste Naud	St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup	1826/09/05
François Pépin	Bécancour	1826/09/05
Michel Durocher	St-Antoine-de-la-Baye-du-Febvre	1826/09/06
Antoine-Alexandre Comeau	Trois-Rivières	1827/01/04
Simon Annance	St-François-du-Lac	1827/02/07
Joseph Tellier dit Lafortune fils	Trois-Rivières	1827/07/13
Joseph Leblanc fils	Trois-Rivières	1827/07/19
François Awainance	Indéterminé	1827/07/20
Joseph Felteau	Bécancour	1827/09/18
Jean-Baptiste Leduc fils	Bécancour	1827/09/18
Joseph Flamant	Trois-Rivières	1827/09/19

Nicolas Panadis	St-François-du-Lac	1827/12/14
Jacques Naud	Trois-Rivières	1827/12/24
Guillaume Guille	St-François-du-Lac	1828/01/11
Isaïe Naud	Trois-Rivières	1828/03/04
Jean-Baptiste Chrétien	St-Pierre dans le comté de Warwick	1828/03/07
Joseph Larivière	Trois-Rivières	1828/03/07
Joseph Tellier dit Lafortune	Trois-Rivières	1828/03/12
Joseph Launière	Trois-Rivières	1828/07/11
Guedon, Jacques	William-Henry (Sorel)	1828/07/16
Thomas Pagé	Cap-de-la-Madeleine	1828/07/17
Antoine Hamel fils	Trois-Rivières	1828/07/18
Simon Annance	St-François-du-Lac	1828/07/18
Joseph Laneuville	Bécancour	1828/07/30
Thomas Laneuville	Bécancour	1828/08/01
Thomas Laneuville	Bécancour	1828/11/11
Joseph Laneuville	Bécancour	1828/11/27
Dominique Jaubin dit Boisvert	Bécancour	1829/01/27
Pierre Lafleur	St-Michel-d'Yamaska	1829/02/25
Pierre Laneuville	Bécancour	1829/03/04
Michel Guille	St-François-du-Lac	1829/07/08
François Tête de Boule	St-François-du-Lac	1829/07/08
Michel Durocher	Trois-Rivières	1829/07/09
Pierre-Marie Panadis	St-François-du-Lac	1829/08/04
Thomas Pagé	Cap-de-la-Madeleine	1829/08/05
Joseph Laneuville	Bécancour	1829/08/09
Pierre Lafleur	St-Michel-d'Yamaska	1829/08/18
Jean-Baptiste Forcier	St-Michel-d'Yamaska	1829/08/22
Pierre Lafleur	St-Michel-d'Yamaska	1830/06/28
Joseph Felteau	Bécancour	1830/07/01
Joseph Launière	Rivière St-Maurice	1830/07/01

Jean-Baptiste Niquette	St-François-du-Lac	1830/07/07
Michel Guille	St-François-du-Lac	1830/07/07
Paschal Chouinard	St-François-du-Lac	1830/07/08
Joseph Caya	St-François-du-Lac	1830/07/12
Antoine Pleau	Trois-Rivières	1830/07/15
Jean-Baptiste Decoteau	Trois-Rivières	1830/07/24
Louis Laplante dit Balias	St-Michel-d'Yamaska	1830/07/24
Jean-Baptiste Duval	Pointe-du-Lac	1830/07/29
William Walker	Pointe-du-Lac	1830/08/02
Joseph Awasouche	Trois-Rivières	1830/08/13
Louis Forcier	St-Michel-d'Yamaska	1830/09/07
Jean Plamondon	St-François-du-Lac	1831/02/04
Joseph Laneuville	Bécancour	1831/02/22
Joseph Denomme	St-Barthélémy (district de Montréal)	1831/02/25
François Bibaud	St-François-du-Lac	1831/03/02
Simon Annance	St-François-du-Lac	1831/03/05
Thomas Laneuville	Bécancour	1831/03/14
Antoine Jeannotte	Trois-Rivières	1831/08/01
Pierre Lafleur	St-Michel-d'Yamaska	1831/10/03
Pierre Bellemard	Trois-Rivières	1831/10/10

ANNEXE 2
Liste des employeurs dans la traite du St-Maurice, 1798-1831

Employeurs	Engagement (N)	Proportion de l'ensemble des contrats (%)	Engagement amérindien	Proportion de son propre total de contrats (%)
Claude Pratte	87	25,7	53	61
Hudson's Bay Company	63	18,6	15	24
King's Posts Company	41	12,4	11	27
Metavish, McGillivray & Co (NWC)	22	6,5	3	14
Joseph Louis	20	5,9	14	70
Nicolas Dufaux	17	5	5	29
James Dickson	14	4,1	4	29
François Rocheleau	11	3,6	3	27
Alexandre McDonald	7	2,1	2	29
Charles Flamand	6	1,8	1	17
Pierre André Pottier	4	1,2	0	0
Thomas Pagé	4	1,2	4	100
Joseph Leblanc père	3	0,9	1	33
Noël Annance	3	0,9	3	100
Louis Joseph	2	0,6	2	100
Pierre Joseph Nigageois	2	0,6	1	50
Stanislas Vassal	2	0,6	0	0
Toussaint Masta	2	0,6	1	50
Joseph Leblanc	2	0,6	1	50
Charles Allempechette	2	0,6	1	50

Antoine Martin	2	0,6	0	0
<i>Claude Pratte & Co</i> (Association de Claude Pratte et François Rocheleau)	2	0,6	0	0
Léger Gamelin Launière	2	0,6	0	0
Nicolas Dufaux et Charles Gamelin Gaucher	2	0,6	1	50
Peter Fraser et Nil McKay	1	0,3	1	100
Peter Fraser	1	0,3	0	0
J. Bapt. Joseph Pierre	1	0,3	1	100
Jacob Canacho	1	0,3	1	100
Pierre Canachaux	1	0,3	0	0
Charles Annance	1	0,3	1	100
Antoine Lavérité	1	0,3	0	0
Alexis Pratte	1	0,3	1	100
Joseph Launière	1	0,3	1	100
John Black	1	0,3	1	100
Joseph Leblanc fils	1	0,3	0	0
<i>Mctavish, Frobisher & Co (NWC)</i>	1	0,3	0	0
Michel Guille	1	0,3	1	100
Toussaint Masta et Louis de Gonzague	1	0,3	0	0

ANNEXE 3
Liste des engagements pour la traite du St-Maurice
selon le notaire, 1798-1831

Nom du notaire	Période de rédaction d'engagements	Nombre d'engagements
Joseph Badeaux	1798-1823	143
Antoine Zéphirin Leblanc	1823-1831	78
Etienne Ranvoyzé	1801-1826	64
Jean Emmanuel Dumoulin	1810-1826	31
Nicolas Benjamin Doucet	1810-1815	12
Michel Joseph Badeaux	1824-1831	6
Antoine Isidore Badeaux	1799	1
Laurent David Craig	1827	1
Total	---	336